

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le rééquipement de l'appareil de production de la Belgique — La situation économique des régions dévastées de l'Europe — Nos statistiques des émissions de capitaux des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises, et du rendement des sociétés anonymes — Législation économique — Tableau des parités monétaires — Statistiques

LE RÉÉQUIPEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DE LA BELGIQUE

La restauration économique des pays appauvris par la guerre ou l'occupation nécessite, une fois l'activité réorganisée et portée à un niveau suffisant, la compensation des pertes subies par la guerre.

Ces pertes sont de nature diverse. D'une part, le potentiel du pays est affaibli par la déperdition quantitative et la dévalorisation qualitative de la main-d'œuvre ou par les déséquilibres survenus dans la distribution de l'emploi, ensuite par exemple de l'hypertrophie des organes de distribution et de l'appareil administratif. D'autre part, la masse des capitaux réels dont disposait avant la guerre l'économie nationale se trouve réduite sous l'effet de causes de deux ordres : tout d'abord, les dommages de guerre au sens propre, qui ont atteint les biens réels constituant tant le domaine public que l'ensemble des patrimoines privés; ensuite, les déperditions de substance qui correspondent au désinvestissement subi par l'économie pendant la guerre. A l'intérieur de l'économie, ces déperditions de substance trouvent leur origine dans le non-remplacement de l'équipement technique amorti ou réquisitionné contre indemnisation monétaire, dans la consommation des biens de capital circulant dans une mesure excédant le rythme des emplois, ou bien encore dans l'usure nette des stocks de biens de consommation durables.

A ces destructions et déperditions de substance subies par l'équipement productif s'ajoutent les effets du vieillissement économique des éléments sauvegardés de cet équipement. Le renouvellement du matériel disparu ou dévalorisé se fera donc en tenant

compte de la nécessité d'une adaptation à l'évolution technique et économique survenue pendant la guerre.

En outre, la guerre et surtout l'occupation ont eu une autre conséquence défavorable pour la capacité productive de l'équipement installé : celui-ci a souffert d'un manque à investir, l'économie dans son ensemble ayant été privée des investissements additionnels d'une période d'activité normale : l'expansion de la capacité globale de production s'en est trouvée arrêtée.

Les amputations physiques qu'a subies le potentiel économique et la diminution de la productivité des forces de production — main-d'œuvre et équipement — réduisent la capacité de production totale de l'économie nationale. Dans le système des prix, la productivité moindre provoque une augmentation des coûts de production, aggravée par une poussée de revenus nominaux.

La plupart des pays dont l'économie a subi le préjudice de l'occupation ennemie ou a supporté le poids d'un effort de guerre propre, s'efforcent de rétablir la capacité de leur potentiel de production et de redresser sa productivité d'ensemble. Le rétablissement du standard de vie de la collectivité au moins au niveau d'avant-guerre est à ce prix, d'autant plus que l'affectation indispensable, au cours des prochaines années, de nombreux facteurs de production à des fins de moindre rentabilité — reconstruction immobilière, restauration du domaine public — réduirait le rendement global de l'activité économique

si le rendement particulier des secteurs plus directement productifs n'était accru tout d'abord.

Un des aspects de cet effort de restauration économique est le rééquipement, c'est-à-dire l'accumulation de capitaux réels, investis à des fins productives en vue de remédier aux pertes subies par l'élément « Capital » du potentiel économique.

L'examen de la politique suivie dans ce domaine dans quelques pays d'Europe occidentale n'est donc pas dépourvu d'intérêt. Il permettra peut-être à ceux qui se consacrent plus spécialement au perfectionnement de la théorie économique de dégager une doctrine en la matière. Plus immédiatement, il servira à faire le point en ce qui concerne l'état de la question dans notre pays.

* * *

On trouvera, dans les pages qui suivent, un exposé paraphrasant le *Premier Rapport relatif au Problème des Investissements*, rédigé à la date du 18 janvier 1947 par les services du Ministère du Rééquipement. Nous avons donné à cet exposé un caractère exclusivement documentaire et avons sciemment négligé d'aborder l'examen des modalités de financement; il nous paraît prématuré, en effet, et nous reviendrons plus avant sur ce point, de développer un programme complet de financement avant que les objectifs et les possibilités de réalisation aient été précisés, sur le plan physique.

A l'inverse de celle des pays voisins immédiats, l'économie belge n'a pas organisé son effort de rééquipement : celui-ci s'est poursuivi tout d'abord dans un climat individualiste, aussi bien en ce qui concerne les divers départements de l'Administration que les rouages multiples du secteur privé. C'est d'ailleurs au cours du mois d'avril 1946 seulement qu'a été créé le Ministère du Rééquipement, et les moyens mis à sa disposition ne peuvent être comparés à ceux qu'a pu utiliser en France, le Commissariat général du Plan de Modernisation et d'Équipement.

Il n'est pas exclu que cette politique prévale pendant les années à venir de la période de restauration. Encore faudrait-il, dans cette éventualité comme dans toute autre d'ailleurs, que le pays adopte formellement l'une ou l'autre doctrine en fonction de laquelle pourrait être déterminée la politique économique qui servira de cadre à l'effort de rééquipement.

Le Rapport dont nous allons exposer les grandes lignes ne peut donc être assimilé à un travail d'élaboration d'un plan de rééquipement national. La préoccupation première des auteurs a été de procéder à un relevé systématique des besoins de rééquipement émanant du secteur public, du secteur des services publics et du secteur privé. Encore l'évaluation globale à laquelle le travail aboutit indique-t-elle davantage un ordre de grandeur approximatif en raison de l'incertitude qui subsiste quant au montant des

besoins d'investissement de certains secteurs importants. De l'aveu même des auteurs du document, « il s'agit d'un travail préliminaire de reconnaissance qui doit conduire à un inventaire général du rééquipement estimé nécessaire ». Sans doute les imprécisions qui subsistent encore peuvent-elles être attribuées à la difficulté d'arriver, en raison du climat nettement individualiste de l'économie belge, à une coordination suffisante, d'une part entre les instances gouvernementales chargées de dresser le plan de rééquipement et les organes privés intéressés directement à celui-ci, d'autre part, à l'intérieur d'une même branche industrielle, entre ses divers éléments constituants.

Avant d'inventorier les résultats chiffrés du Rapport, il est utile d'indiquer brièvement le mode d'élaboration de celui-ci.

En ce qui concerne le secteur public et les services publics de transport, les départements administratifs intéressés avaient procédé à l'établissement de programmes détaillés et établi un relevé complet des travaux à prévoir. Ces programmes ont été discutés et coordonnés par secteurs dans des commissions spécialisées réunissant les représentants du Ministère du Rééquipement et ceux des départements compétents. Il semble bien qu'on dispose là de plans relativement complets, comportant des évaluations du coût des travaux à entreprendre, non seulement quant aux dépenses financières, mais également quant aux dépenses de matières et de travail.

Pour les autres branches de l'industrie privée, du commerce et pour la reconstruction immobilière, les besoins en capitaux ont été dans plusieurs cas évalués d'une façon plus spéculative. Le rapport constate d'ailleurs que « dans le secteur privé, et exception faite pour l'électricité, aucun programme d'ensemble ne semble encore avoir été terminé. Sans doute chaque entreprise possède-t-elle des vues particulières sur son développement individuel. Mais l'intégration des projets n'a pas été faite pour chaque secteur. Or, c'est de cette intégration que doit naître l'appréciation d'ensemble du programme et c'est elle qui doit en déceler les aspects éventuellement non conformes à l'intérêt général. Aussi est-il indispensable et urgent d'assurer l'élaboration de son programme d'ensemble pour chaque branche de l'économie. »

Un premier inventaire général des besoins a donc été établi, dont les éléments doivent encore être soumis à une analyse approfondie et contradictoire. Cette estimation a été établie pour la période des dix prochaines années, à partir du 1^{er} janvier 1947, et tous les montants s'entendent en francs de 1947 ou plus exactement ils sont fonction du niveau actuel des salaires et des prix.

Les besoins d'investissements pris en considération résultent : de la nécessité de compenser les dommages de guerre au sens propre, de reconstituer les capitaux fixes, amoindris par défaut d'entretien ou de

renouvellement ou par usure anormale, et d'améliorer et de moderniser l'équipement en tenant compte des progrès techniques réalisés avant et pendant la guerre, à l'étranger.

Cependant la création d'industries nouvelles, si elle est mentionnée explicitement dans le rapport, n'a

**Besoins d'investissements
de la période de 1947 à 1953 inclus**

(en milliards de francs 1947)

	Totaux		Quote-part du génie civil	
	Période des dix années	Besoins annuels dans les premières années	Période des dix années	Besoins annuels dans les premières années
A. Secteur public.				
<i>a) Communications :</i>				
S. N. C. B. (Électrification, voies et matériel) .	45,0	6,0	10,9	1,4
Vicinaux	1,0	0,2	—	—
Marine (Quote-part de l'Etat)	1,2	0,4	—	—
Aéronautique (dont 600 millions de terrains)	3,0	0,6	2,0	0,3
Postes et chèques postaux .	1,1	0,2	0,6	0,1
Téléphones et Télégraphes .	8,5	1,8	1,9	0,4
I. N. R.	0,8	0,1	0,2	0,1
Total a)...	60,6	9,3	15,6	2,3
<i>b) Travaux publics :</i>				
Routes	20,6	2,0	18,0	1,8
Voies hydrauliques	23,4	2,3	20,0	2,0
Bâtiments	12,0	1,2	12,0	1,2
Distributions d'eau	8,0	0,8	7,0	0,7
Total b)...	64,0	6,3	57,0	5,7
<i>c) Ports :</i>				
Anvers	6,3	1,0	2,8	0,5
Gand	5,7	0,9	2,0	0,4
Total c)...	12,0	1,9	4,8	0,9
Total du secteur public...	136,6	17,5	77,4	8,9
B. Secteur des Services publics (Transports).				
Tramways	1,5	0,2	—	—
Transports routiers	10,0	1,2	—	—
Marine (armements privés) ..	7,3	0,7	—	—
Aéronautique (sociétés privées)	1,2	0,2	—	—
Navigation intérieure	2,0	0,2	—	—
Total du secteur des Services publics	22,0	2,5	—	—
C. Secteur privé.				
<i>a) Industrie :</i>				
Electricité	14,0	1,4	2,3	0,2
Charbonnages	16,0	1,6	1,6	0,2
Sidérurgie	9,5	1,0	2,0	0,2
Fabrications métalliques ..	12,5	1,3	1,0	0,1
Industries diverses	40,4	4,0	4,5	0,5
Industries textiles	5,8			
Métaux non ferr.	6,2			
Chimie	9,0			
Industries connexes à la construction	5,9			
Industries de consommation	6,2			
Industries alimentaires et tabac .	5,8			
Divers	1,5			
Total du secteur privé...	206,1	21,8	100,4	11,3
TOTAL GÉNÉRAL...	364,7	41,8	177,8	20,2
<i>b) Commerce</i>	<i>6,3</i>	<i>0,6</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
<i>c) Agriculture</i>	<i>19,4</i>	<i>1,9</i>	<i>1,0</i>	<i>0,1</i>
<i>d) Habitations</i>	<i>88,0</i>	<i>10,0</i>	<i>88,0</i>	<i>10,0</i>

pas donné lieu à une évaluation précise des investissements nécessaires à cette fin. A leur sujet, le rapport constate d'ailleurs qu' « il importe de soumettre les perspectives d'activités nouvelles à une étude critique poussée; c'est ce qui justifie les intentions du Département de promouvoir la création, dans les différentes branches de l'industrie et de l'agriculture; de centres de recherche scientifique et technique » (1). D'ailleurs, l'évaluation des besoins d'investissements des industries existantes a tenu compte d'une certaine extension de l'outillage économique de la Belgique.

On notera enfin que l'inventaire des besoins dont nous donnons ci-contre le détail néglige les investissements indispensables à la reconstitution de fonds de roulement de l'économie; cette omission est justifiée si l'on admet l'hypothèse que les stocks de matières premières, demi-produits et produits finis se trouvaient reconstitués au niveau optimum au 1^{er} janvier 1947.

Pour faciliter la compréhension des données du tableau ci-contre, nous reprendrons, pour les diverses rubriques, l'essentiel des commentaires du Rapport du Ministère du Rééquipement.

Secteur public :

Chemins de fer. — Le montant de 45.036 millions comprend 25.247 millions de dépenses du Service de la Voie, 6.474 millions de dépenses du Service du Matériel et 13.315 millions pour les travaux d'électrification envisagés. Les dépenses du *Service de la Voie* comprennent les travaux de signalisation, de voies et dépendances, de bâtiments et d'ouvrages d'art servant au renouvellement normal, compte étant tenu des effets de l'électrification partielle ultérieure du réseau. Elles englobent également, d'une part, les travaux de reconstruction des installations et ouvrages détruits par faits de guerre, et d'autre part, les travaux causés par la nécessité de combler de considérables arriérés de renouvellement. Enfin sont incluses les dépenses afférentes aux grands travaux de modernisation du réseau. Les prévisions de dépenses du *Service du Matériel* comprennent les achats de gros outillages, de machines-outils et de matériel roulant qui permettront de rendre à la S.N.C.B. les moyens de transport et de traction indispensables à la satisfaction des besoins de l'économie belge. Le programme d'*électrification* porte sur quelque 1.500 km. du réseau; le coût global de 13.315 millions couvre l'ensemble des dépenses pour le matériel roulant électrique, les sous-stations, les lignes caténares et les travaux accessoires de la voie.

Chemins de fer vicinaux. — Le programme mis au point pour la S.N.C.V. porte sur cinq années et pré-

(1) Ce projet est entré dans la voie des réalisations concrètes avec l'arrêté-loi du 30 janvier 1947 fixant le statut de création et de fonctionnement de centres chargés de promouvoir et de coordonner le progrès technique des diverses branches de l'économie nationale, par la recherche scientifique (*Moniteur belge* du 28 février 1947).

voit l'électrification de 270 km. de lignes existantes, la reconstruction de 100 km. de lignes démontées par les Allemands, l'acquisition de 60 motrices, 100 remorques et 50 autobus, des dépenses de signalisation et de doublement des voies. Le coût total de ce programme étant estimé à 700 millions, on a évalué les investissements des dix prochaines années à 1 milliard.

Marine. — Les dépenses incombant à l'Etat comportent principalement le rééquipement d'ateliers et de quais, le renouvellement du matériel flottant de la marine de l'Etat, le solde des achats de bâtiments en construction dans nos chantiers navals à la libération et les frais de remise en état des huit navires attribués à la Belgique au titre des réparations.

Aéronautique. — Ici également le programme du Département compétent a été établi pour quatre ans; il porte sur 2.400 millions, dépenses parmi lesquelles les plus lourdes correspondent à l'infrastructure des aérodromes (1.611 millions) et à l'expropriation de terrains pour aérodromes (560 millions).

On notera que cette dernière ne constitue en aucune façon une adjonction de capital nouveau à l'économie dans son ensemble et ne pose donc que le problème de la constitution de ressources financières suffisantes dans le chef particulier de l'Etat.

En prévoyant pour les six années suivantes des dépenses de renouvellement de l'ordre de 600 millions, on détermine le montant total des besoins pour la période de dix ans.

Postes et Chèques postaux. — L'Administration des Postes envisage de doter ses services, dans les cinq prochaines années, de locaux et d'équipement adéquats; le coût de ces travaux est estimé à 1 milliard dont 750 millions pour les bâtiments (y compris les installations électromécaniques) et 250 millions pour le matériel et le mobilier. Le montant de 1.100 millions correspondrait aux besoins des dix prochaines années.

Téléphones, télégraphes et radio. — Pour les années 1947 à 1951, les prévisions globales de dépenses comprenant le renouvellement normal, les arriérés de renouvellement et l'extension atteignent 5.950 millions, dont 5.825 millions pour les téléphones. Pour les années 1952 à 1956, il n'est pas exagéré d'escompter un investissement de 2.500 millions. Les besoins d'investissement pour les dix années seront donc de l'ordre de 8.500 millions.

Radiodiffusion. — Un plan de cinq ans, dont le coût est estimé à 600 millions, prévoit l'aménagement ou la construction du centre national d'émissions (en ondes moyennes), d'un centre d'émissions internationales en Belgique et au Congo (en ondes courtes), de centres régionaux, de stations à modulation de fréquence, et les premiers travaux expérimentaux de

télévision. Les besoins de la période décennale sont fixés à 800 millions.

Travaux publics. — 20.600 millions seront consacrés au réseau routier, dont 6.000 millions pour l'entretien et 14.600 millions pour la construction, en ce compris les travaux de modernisation et de restauration des dommages de guerre.

Ces évaluations comprennent non seulement la part de la grande voirie de l'Etat, mais aussi celle des voiries provinciale et communale.

Le programme des *voies navigables* (23.400 millions) comporte l'achèvement des travaux en cours d'exécution et les travaux d'amélioration et de modernisation du réseau, parmi lesquels figurent notamment : l'amélioration de la Meuse liégeoise et namuroise et de la Sambre, l'aménagement du Haut Escaut, l'amélioration de la Dendre, la construction du canal Nimy-Blaton-Antoing, la modernisation du canal de Charleroi, l'amélioration du canal de Roulers à la Lys, la construction du canal de la Nèthe. Les seules dépenses d'extension se chiffrent dans ce total par 16.517 millions.

Le programme des *Bâtiments* — 12 milliards — couvre les besoins des services de l'Etat et les besoins de construction ou de reconstruction d'écoles.

Parmi les travaux publics envisagés figure également l'extension des services de *distribution d'eau*, évaluée à 8 milliards.

L'ensemble des travaux publics constitue donc un poste extrêmement important portant sur 64 milliards et représentant à lui seul non loin de 50 p. c. des besoins d'investissements du secteur public. En outre, le rééquipement de ce secteur exigera une contribution particulièrement importante du génie civil puisque les dépenses de cette nature interviennent pour 57 milliards dans le total de 64 milliards.

Ports. — Le rééquipement du port d'Anvers nécessitera 700 millions pour la réparation des dommages de guerre, 2.300 millions pour les travaux d'amélioration et 3.300 millions pour les travaux d'extension, soit en tout 6.300 millions.

Quant au port de Gand, le programme est de l'ordre de 5.700 millions, dont 5.100 millions de travaux d'extension.

* * *

Les besoins en capitaux des **services publics de transport** s'élèvent à 22 milliards, se décomposant comme suit :

Tramways	1,5 milliard
Transports routiers	10,0 milliards
Marine	7,3 »
Aéronautique	1,2 »
Navigation intérieure	2,0 »

Tramways. — Les dépenses de rééquipement de l'ensemble des sociétés de tramways serviront en ordre principal au renouvellement du matériel roulant, soit 910 millions, et aux travaux de renouvellement et d'extension du matériel fixe, soit 530 millions.

Quant aux *Transports Routiers*, on estime que la reconstitution du parc nécessitera, pendant les cinq premières années, des investissements annuels de 1.200 millions, correspondant à l'achat de 2.000 camions, 7.500 camionnettes et 300 autobus. Aux 6 milliards absorbés par les besoins des cinq premières années, s'ajouteront, au cours des cinq suivantes, les dépenses de renouvellement normal, évaluées annuellement à 800 millions.

Marine. — L'extension de la flotte marchande dépendra de l'évolution de la situation mondiale des frets maritimes. Les commandes en cours s'élèvent à 1.200 millions. Un programme maximum envisagerait, en outre, la construction de 200.000 tonnes de navires correspondant au renouvellement en dix ans de la flotte d'avant-guerre et l'extension de la flotte à 850.000 tonnes. Les auteurs du rapport ont estimé utile de faire figurer dans l'inventaire des besoins, en plus du chiffre certain de 1.200 millions, un montant de 6.100 millions égal à 50 p. c. du programme maximum.

Aéronautique. — Les dépenses normales de renouvellement de la flotte de la *Sabena*, des sociétés de transport à la demande et des transports privés, sur la base annuelle de 25 p. c. des existants, occasionneraient une dépense de 1.200 millions pour les dix prochaines années.

Navigation intérieure. — Le programme prévoit la reconstitution de la flotte au niveau de 1939, la restauration des engins fluviaux spéciaux, la construction d'une flottille de remorqueurs de Zélande, l'extension du parc de bateaux-citernes, la motorisation de la flotte et le renouvellement normal, soit au total 2 milliards, se décomposant comme suit :

Restauration des dommages de guerre	1.380 millions	
Extension de la flotte	130	»
Modernisation de la flotte	150	»
Renouvellement normal	390	»

* * *

L'inventaire des besoins de capitaux des divers secteurs privés, en vue de leur rééquipement, forme un total de 206,1 milliards de francs.

Ces investissements seraient opérés dans l'industrie (92.400 millions), le commerce et l'artisanat (6.300 millions), l'agriculture (19.400 millions) et la reconstruction immobilière (88.000 millions).

INDUSTRIE. — Le rapport constate tout d'abord que « l'absence de plans coordonnés d'investissements

dans de nombreux secteurs industriels rend quelque peu aléatoire l'appréciation des immobilisations à prévoir ».

A l'origine, les évaluations ont été obtenues par l'application à la valeur supposée des immobilisations de 1939 dans chaque secteur, d'un coefficient forfaitaire particulier établi en tenant compte : de la durée d'amortissement des diverses catégories de capitaux fixes, de leur importance respective dans le total de l'immobilisé, d'une extension annuelle de 15 p. c. par rapport aux investissements annuels normaux (ceci pour tenir compte d'un renforcement de l'outillage économique national), de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie de 2,5 à 1, de la durée — sept ans — de la période d'absence de renouvellement et du délai de dix ans imparti par hypothèse pour récupérer les retards d'investissements.

Les estimations ainsi obtenues présentaient, il va de soi, un certain caractère arbitraire; mais dans la plupart des cas, confrontées avec des évaluations plus poussées résultant de nombreux contacts pris avec les milieux industriels compétents, elles se sont assez bien vérifiées.

Pour l'industrie de l'énergie électrique, on prévoit le remplacement avant 1957 de toutes les installations antérieures à 1920, soit une puissance de 600.000 kW., l'établissement de 800.000 kW. de nouvelles installations pour la période 1947 à 1951, conformément au programme de la Fédération professionnelle de l'Electricité et de 200.000 kW. pour la période 1951-1956; la dépense résultant de l'installation d'une puissance totale de 1.600.000 kW. s'établirait — sur base du prix moyen de 5.600 francs le kW. admis par la Commission du prix de revient de l'électricité — à 9 milliards. Il faut y ajouter le coût de l'extension correspondante des réseaux de distribution, soit environ 3 milliards, et de la construction de réseaux à haute tension, soit 1 milliard.

Le total des investissements à opérer dans l'industrie de l'électricité atteindrait donc 14 milliards environ.

Pour les *charbonnages*, en adoptant le chiffre de 40 francs par tonne extraite pour la dotation normale d'amortissement et en escomptant une production annuelle de 30 millions de tonnes pour la prochaine décade, on arrive à un total de 12 milliards. Il faut encore y ajouter les investissements nécessaires pour combler le retard de renouvellement encouru entre les deux guerres dans les bassins du Sud, soit 4 milliards.

L'industrie sidérurgique a établi un programme de rééquipement pour les cinq prochaines années dont le coût s'élèverait à 8 milliards.

Le chiffre auquel aboutissent les évaluations du Rapport pour les besoins en capitaux de la sidérurgie au cours des dix prochaines années est un peu

plus élevé : 9,5 milliards. Parmi les travaux prévus, citons : le remplacement d'une quinzaine de hauts fourneaux de 150 tonnes par huit hauts fourneaux de 300 tonnes; l'augmentation de 100 p. c. de la capacité de production d'acier fin Martin, l'installation d'un laminoir continu ou de deux laminoirs semi-continus, l'amélioration des laminoirs à profilés et aciers marchands, le renouvellement des cokeries antérieures à 1931 et l'installation des 200 nouveaux fours qui permettront à la sidérurgie de couvrir elle-même ses besoins en coke, enfin des investissements de 1,5 milliard dans les usines d'agglomération et de concassage et dans les entreprises de relaminage.

Dans le complexe des *fabrications métalliques*, on ne peut arriver à un inventaire des besoins en capitaux qu'en partant de la notion de renouvellement du parc de machines-outils. A la fin de 1944, sur un parc total de 120.000 machines, en Belgique, 25.000 avaient moins de dix ans, 35.000 de dix à vingt ans, 45.000 de vingt à trente ans et 15.000 plus de trente ans. La partie la plus importante du parc — soit quelque 90.000 machines — relève du groupe des fabrications métalliques. Le programme de renouvellement établi par la Fédération prévoit le remplacement de 35.000 machines pendant les cinq premières années et de 25.000 pendant les cinq suivantes, d'un coût total de 8 milliards. Il faut y ajouter l'installation de fours de traitement thermique, des engins de manutention, des accessoires des machines-outils et la reconstruction et l'extension des bâtiments. L'ensemble atteint l'ordre de grandeur de 12,5 milliards.

L'estimation des besoins en capitaux des *autres industries transformatrices* a, de même, été opérée en appliquant à la valeur des immobilisations d'avant-guerre un coefficient adapté à chacun des secteurs industriels. Les résultats obtenus ont été recoupés à la lumière des indications fournies par les organes privés représentant les branches industrielles intéressées. Dans certains secteurs industriels suroutillés avant-guerre, une partie seulement de l'équipement installé était régulièrement utilisée à la production, que le secteur bénéficie ou non d'une réglementation prise en application de l'arrêté du 13 janvier 1935; dans ces cas, si l'état de suréquipement exclut l'hypothèse d'une extension nouvelle de la capacité de production, il convient néanmoins de se préoccuper éventuellement d'accroître l'efficacité des installations, mais de celles-là seulement dont le fonctionnement apparaît comme assuré. Par conséquent, dans ces secteurs, le calcul théorique se fondera sur la valeur non pas du total des immobilisations, mais de la fraction correspondant au degré normal d'utilisation du potentiel de production.

L'inventaire pour les dix prochaines années des besoins en capitaux de ces industries diverses s'établit, avec une certaine approximation, comme l'indique le tableau reproduit ci-après.

	Immobilisé total en 1939 (millions francs 1939)	Besoins globaux de 1947 à 1956 (millions francs 1947)
<i>Industrie textile</i>	1.970	5.800
<i>Métaux non ferreux</i>	2.500	6.250
<i>Chimie</i> (explosifs, chimie organique, pharmacie, gélatines, chimie minérale, azote, gaz comprimé, soude, matières grasses industrielles)	5.675	9.050
<i>Industries connexes à la construction</i> (cimenteries, travail du bois, céramiques, carrières et chaux, verre, briqueteries, tuileries)	4.800	5.925
<i>Industries de consommation</i> (papier, industries graphiques, cuir, chaussures, fourrures, caoutchouc, allumettes)	4.325	6.205
<i>Industries alimentaires et tabac</i>	5.100	5.750
<i>Divers</i> (photographie, couleurs et vernis, industries diverses)	—	1.470
		40.4.0

Cette évaluation est sans doute encore sujette à caution : les divers secteurs dont elle apprécie les besoins ont une structure plus hétérogène que les grandes industries de base et n'ont guère pu mettre au point avec la même facilité des programmes coordonnés de rééquipement.

Pour pallier la lacune et de façon à intégrer, en quelque sorte, les programmes particuliers des divers groupes ou entreprises qui constituent ces branches, le Ministère du Rééquipement s'est attaché à la création dans celles-ci de comités tripartites constitués sur le schéma des *Working Parties* britanniques; ces organismes consultatifs groupent, par conséquent, les représentants des industriels et des syndicats, et des fonctionnaires du Département compétent.

* * *

Les besoins de l'industrie dans son ensemble forment un total de 92,4 milliards; ces investissements, opérés à des fins essentiellement productives, accroîtront rapidement le rendement de l'économie dans son ensemble en même temps que, dans le système des prix, ils contribueront à faciliter le rétablissement ou le maintien de l'équilibre entre les prix belges et les prix internationaux.

Nous avons souligné la nécessité de procéder d'abord au rééquipement de ces secteurs à haute productivité, de façon à permettre ensuite l'affectation indispensable de nombreux facteurs de production à des fins de moindre rendement. Sans doute se recommande-t-il d'éviter d'entreprendre, dans les premières phases de la restauration économique, des travaux d'intérêt social, stimulant à long terme et indirectement la productivité mais se caractérisant par une productivité particulière immédiate fort basse. A tout le moins faudra-t-il opérer un choix parmi ces travaux, car à côté des investissements de cette nature qui incombent à l'Etat, il faut ranger les investissements destinés à la RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE. Or, ceux-ci absorberont, selon les estimations du Rapport, 88 milliards, c'est-à-dire qu'ils repré-

sentent à eux seuls près de 25 p. c. des besoins totaux en capitaux pendant dix années.

Le chiffre de 88 milliards a été déterminé de la façon suivante :

a) *Logements modestes* : le déficit provient en premier lieu du retard causé par l'arrêt de la construction, soit, à raison de 20.000 maisons par an, 100.000 maisons. On remarquera que les auteurs du Rapport ont pris en considération un retard de cinq années, alors qu'il eût paru logique d'admettre que l'insuffisance des constructions nouvelles s'est prolongée pendant au moins six années. En second lieu, des destructions, dont la restauration équivaldra à la construction de 90.000 maisons, correspondant à :

35.000 maisons détruites à 100 p. c. = 35.000	
20.000 » » 90 p. c. = 18.000	
93.000 » » 40 p. c. = 37.000	

En ajoutant à ce déficit de 190.000 maisons les constructions destinées au remplacement des taudis et maisons insalubres, on arrive à un chiffre de 300.000 logements modestes. Quant au coût de ces travaux, le Rapport l'évalue à 250.000 francs par logement pour les années 1947-1948 et à 200.000 francs pour les années suivantes, soit au total 63 milliards;

b) *Logements plus spacieux* : la construction annuelle de 5.000 maisons de cette catégorie, sur base d'un coût moyen de 500.000 francs, formerait un total de 25 milliards pour la période de dix ans.

L'ampleur des investissements de capitaux réels à opérer dans la reconstruction immobilière exercera donc une incidence particulièrement importante dans le domaine économique et financier au cours des prochaines années, d'autant plus que cet aspect de la restauration fait appel presque exclusivement à l'activité des entreprises de génie civil.

* * *

Il reste à examiner les besoins de rééquipement de deux secteurs particuliers : les organes de distribution et l'Agriculture.

COMMERCE. — Le capital moyen investi par un commerçant dans son matériel était considéré en 1939 comme atteignant l'ordre de 10.000 francs minimum. La valeur actuelle peut donc être estimée approximativement à 25.000 francs. Compte tenu du nombre des entreprises commerciales de toutes catégories — 500.000 —, les investissements nécessaires seraient donc au total de 12,5 milliards. Mais le renouvellement a déjà été effectué sur une assez grande échelle et le nombre de commerçants ne paraît pas devoir se maintenir à un chiffre aussi élevé. Le chiffre des besoins a dès lors été réduit de 50 p. c., soit 6.250 millions.

AGRICULTURE. — A ce sujet, le Rapport signale que « le programme de rééquipement de l'agriculture est à l'étude, en accord entre les Départements de

l'Agriculture et du Rééquipement. En première approximation, on peut retenir les chiffres suivants :

Machines agricoles	9.200 millions
Drainage	4.200 »
Fermes	2.000 »
Laiteries	1.000 »
Electrification	500 »
Etables — silos	2.000 »
Recherche	500 »
	<hr/>
	19.400 millions

» Etant donné le retard de l'agriculture dans de nombreux domaines, il serait souhaitable qu'un tel rééquipement s'effectuât le plus rapidement possible.

» A ce sujet, il est intéressant de signaler que le revenu actuel de l'agriculture est de l'ordre de 21 milliards par an et un investissement de 2 milliards, soit moins d'un dixième du revenu, semble répondre aux possibilités de ce secteur. »

* * *

L'inventaire des besoins en capitaux des dix prochaines années porte donc sur un total de 364.700 millions, dont 37,5 p. c. destinés au secteur public, à raison de 16,6 p. c. pour les Communications, 17,6 p. c. pour les Travaux publics et 3,3 p. c. pour les Ports, et 62,5 p. c. destinés au secteur privé, à raison de 6,1 p. c. pour les services de Transport, 25,3 p. c. pour l'Industrie dans son ensemble, 1,7 p. c. pour le Commerce, 5,3 p. c. pour l'Agriculture et 24,1 p. c. pour l'Habitation.

Nous avons défini plus haut les besoins d'investissements qui avaient été pris en considération dans cet inventaire.

La période de référence a été, assez arbitrairement, ramenée dans tous les cas à dix ans; il faut voir dans ce procédé une méthode de travail commode et certainement utile. La question se posait, en effet, pour le Ministère du Rééquipement, de supputer le volume des investissements indispensables et suffisants : indispensables, d'une part, au renouvellement des éléments du patrimoine économique perdu ou détérioré pendant la guerre; suffisants, d'autre part, à la refonte de la structure technique et économique de l'appareil de production et à la satisfaction des exigences sociales les plus immédiates.

Nous avons eu l'occasion de voir que les programmes de certains secteurs particuliers portaient, en fait, sur une période de durée moindre. Ces programmes tenaient compte des besoins minima de rééquipement. D'autres projets présentaient un caractère plus extensible : notamment les dépenses à caractère social correspondant à des besoins réels de confort ou d'hygiène; l'extension qui sera donnée à ceux-ci sera forcément fonction de l'évolution ultérieure du revenu national.

En ramenant les uns et les autres à une commune mesure, dans le temps, on a pu approcher davantage d'un montant désirable d'investissements à opérer pendant cette période.

L'établissement de cet inventaire va permettre de procéder ensuite, dans l'élaboration d'un plan de rééquipement, au travail de sériation et d'échelonnement des investissements, compte tenu de l'urgence des besoins et des possibilités de réalisation physiques et financières.

L'ordre dans lequel se succèdent les phases d'investissement est loin d'être indifférent pour l'achèvement de l'effort de rééquipement; il serait, par exemple, irrationnel de faire bénéficier d'investissements massifs, tout au début de la période de rééquipement, des industries produisant des biens spécifiques de consommation. De même, l'échelonnement des stades du processus de rééquipement aura des répercussions dans des domaines extrêmement vastes de l'économie: marché des biens physiques et des capitaux, niveau des prix et salaires, proportion du revenu national consacré à la consommation, équilibre de la balance des comptes.

De plus, le secteur privé et le secteur public témoignant l'un et l'autre de besoins en capitaux extrêmement étendus, sont en fait compétiteurs: il est donc indispensable qu'un commun accord se réalise sur un plan d'intérêt général. Celui-ci constituera, d'une part, le cadre dans lequel l'initiative privée gardera le plus de liberté possible; il limitera, d'autre part, les appétits des pouvoirs publics, en leur ôtant la faculté d'user de leur autorité pour couvrir immédiatement des besoins dont il serait judicieux de différer la satisfaction et amènera leurs divers organes à coordonner plus étroitement leur action.

Une fois les objectifs finals définis de commun accord — cette condition peut se trouver rapidement réalisée grâce à l'établissement de l'inventaire des besoins que nous avons reproduit —, il importe de dresser en regard le bilan des possibilités de réalisation; puis, compte tenu de celles-ci, d'arrêter l'échelle d'urgence des besoins sur base de laquelle sera ordonné l'échelonnement des phases du rééquipement.

Le tableau ci-dessus, extrait du premier *Rapport relatif au Problème des Investissements*, comportait une estimation des besoins annuels dans les premières années. Selon ces données, ceux-ci s'élèveraient à 41.800 millions, c'est-à-dire à un chiffre supérieur au dixième du total des besoins que l'inventaire évalue à 364.700 millions; ceci provient de ce que certains secteurs importants — et tout particulièrement les communications — ont estimé devoir faire porter le gros de leur effort de rééquipement sur les premières années de la décade prochaine. Il ne faut cependant pas attribuer à cette évaluation des besoins des premières années une signification absolue: elle a été opérée en partant de l'hypothèse

que l'exécution de chaque programme particulier serait immédiatement entamée et que cette exécution, dans les secteurs pour lesquels les besoins d'investissements ont été évalués en bloc pour la période décennale, se poursuivrait à une cadence telle qu'un dixième de ces besoins soit couvert annuellement; or, il est vraisemblable que ces hypothèses pourront ne pas être retenues lors de l'échelonnement des phases du rééquipement, compte tenu des possibilités de réalisation et de l'urgence des besoins. Il n'était cependant pas dépourvu d'intérêt de déterminer le chiffre de 41.800 millions, de façon à pouvoir le mettre en regard de la capacité de production annuelle.

* * *

Le rééquipement de l'économie se schématise comme une accumulation de capitaux réels. Abstraction faite de l'appoint que peut apporter un recours à d'autres ressources dont il sera question ci-après, ces capitaux réels seront prélevés sur la production courante intérieure. Le prélèvement s'opérera directement, à concurrence de la partie de la production constituée par des biens d'équipement réservée au marché intérieur, ou indirectement, par l'échange de produits nationaux contre des biens d'équipement de provenance étrangère.

Dans l'hypothèse où le rééquipement serait accompli exclusivement par l'effort productif du pays lui-même, son rythme sera fonction des possibilités de réalisation. Celles-ci peuvent être considérées comme de trois ordres: possibilités techniques, soit les disponibilités en forces productives; possibilités financières, soit le volume des capitaux prêts à s'investir, et possibilités psychologiques, soit l'acceptation par l'opinion et par les pouvoirs publics d'un redressement de la consommation moins que proportionnel à l'accroissement du revenu national.

Cette distinction entre les aspects techniques, financiers et psychologiques n'est d'ailleurs qu'une schématisation, car le maintien d'un état de sous-consommation relative implique la constitution d'une épargne plus abondante et — toutes autres choses étant égales — l'utilisation, pour la production de biens d'équipement ou de biens de consommation destinés à l'exportation, du potentiel qui, dans l'hypothèse inverse, s'emploierait à la production accrue de biens de consommation destinés au marché intérieur. Dans ces conditions, l'élément déterminant apparaît comme étant le facteur psychologique.

* * *

Ces quelques remarques éclaireront, croyons-nous, l'exposé du Rapport du Ministère du Rééquipement. Il était prématuré, au stade de travail auquel celui-ci correspond, d'évaluer la part de la production qui pourrait se consacrer annuellement soit directement, soit indirectement — c'est-à-dire par voie d'échange — à accroître la masse des capitaux réels investis dans l'économie nationale.

Les auteurs du Rapport se sont donc attachés à déterminer, de manière assez approchée, la capacité de production *actuelle* des biens d'équipement. Pour comparer les besoins du pays et sa capacité de production, la commune unité de mesure employée ne peut être que la valeur. Le Rapport constate d'ailleurs la nécessité de pousser à un stade plus technique l'étude comparée des besoins et des possibilités de les satisfaire et, pour ce faire, d'établir diverses catégories (briques, ciment, profilés, tôles, machines) et de voir comment la balance se présentera à l'intérieur de chacune d'elles.

Le capital réel fixe se compose principalement de bâtiments et d'ouvrages de génie civil, de matériaux bruts mis en œuvre directement, de machines et de matériel technique en général. La production de ces biens correspond à l'activité de trois secteurs déterminés : les entreprises de génie civil, la sidérurgie et les fabrications métalliques.

La capacité de production du *génie civil* a été évaluée en partant du montant total de salaires payé à la main-d'œuvre occupée dans ce secteur, soit, pour 130.000 unités travaillant en permanence (300 jours par an) sur base d'un salaire journalier moyen de 135 francs, 5.200 millions par an. Etant donné la part revenant aux dépenses de main-d'œuvre dans le coût final des diverses catégories de travaux de génie civil, on peut dresser le tableau suivant de la valeur de la production annuelle de ce secteur dans les circonstances actuelles :

	Répartition de la main-d'œuvre		Quote-part main-d'œuvre dans valeur totale	Valeur totale des travaux
	Nombre d'ouvriers	Salaire annuel total		
		(milliards)	%	(milliards)
Habitation	52.000	2,1	50	4,2
Bâtiments industriels et commerciaux	20.000	0,8	40	2,-
Grands travaux	28.000	1,-	30	3,3
Entretien et réparations..	32.000	1,3	70	1,9
Total...	130.000	5,2		11,4

Si l'on obtient la suppression de tout travail d'embellissement ou de réfection non indispensable, et en se basant sur les méthodes appliquées actuellement, la capacité de production du génie civil peut être estimée de l'ordre de 13 milliards par an.

La *production sidérurgique* d'ensemble de l'industrie belgo-luxembourgeoise évolue aux environs de 4 millions de tonnes d'acier fini. On notera à ce sujet que le Rapport prend en considération la capacité de production résultant des conditions actuelles d'exploitation plutôt que la capacité totale de l'équipement installé.

Une partie de cette production — 1,6 million de tonnes — reste à la disposition du marché intérieur

dont 60 p. c. environ sont utilisés par les entreprises de fabrications métalliques et seront donc comptés dans l'évaluation de la valeur de production de ce secteur. En comptant la tonne d'acier laminé à 3.200 francs, on voit que la valeur de la production sidérurgique servant aux autres investissements dans l'économie se chiffre par 2 milliards annuellement.

Quant au *secteur des fabrications métalliques*, il représente la principale source d'investissement industriel. Son potentiel de production peut être évalué à 40,1 milliards. Mais il faut tenir compte de ce qu'une partie des biens produits par certaines catégories de producteurs sert de matière première à d'autres catégories du même secteur. Egalement que certains fabricats consistent en biens de consommation. Dès lors, la capacité de production de biens d'investissement est ramenée en valeur à quelque 20 milliards par an. Si l'on déduit la partie de cette production destinée à l'exportation — c'est-à-dire 30 à 40 p. c. — et que l'on tient compte de l'impossibilité actuelle d'utiliser plus de 80 p. c. de la capacité de production totale, la valeur des biens d'investissement produits annuellement par *Fabrimétal* pour le marché intérieur se fixe à 10 milliards par an.

A la production d'équipement provenant des branches productrices de biens spécifiques d'investissement, il faut encore ajouter celle qui s'effectue dans les entreprises industrielles de toute nature : dans chaque usine, en effet, une partie de la main-d'œuvre collabore à la constitution des immobilisations.

Le Rapport estime que 5 p. c. du montant total des salaires payés rémunèrent la participation de la main-d'œuvre aux travaux d'immobilisations, ce qui correspond à un apport annuel de 2 milliards. En y ajoutant la valeur de matériaux accessoires mis en œuvre, on peut estimer que la production propre d'équipement par les entreprises représente une valeur supplémentaire de 3 milliards environ.

En totalisant les diverses données partielles, les auteurs du Rapport arrivent à une « estimation de la capacité annuelle de la Belgique en biens d'investissement », soit :

Génie civil	13 milliards
Sidérurgie	2 »
Fabrications métalliques ..	10 »
Apport de l'industrie	3 »
Total	28 milliards

et, constatant que ce chiffre est inférieur au montant des besoins des premières années, estimés à environ 42 milliards de francs, en concluent que la capacité de production du pays ne lui permettra pas à elle seule de réhabiliter son patrimoine à la cadence espérée.

Les chiffres mentionnés ci-dessus — dont on ne peut mettre en doute l'intérêt — et les observations qui en découlent, appellent quelques commentaires.

Tout d'abord, il convient d'opérer une distinction entre la capacité des entreprises de génie civil et celle des autres producteurs de biens d'équipement.

Pour chacune des rubriques de l'inventaire des besoins d'investissements, la fraction de ceux-ci qui correspond à des travaux de génie civil a été déterminée en regard des montants globaux. Dans les deux hypothèses qui ont été adoptées lors de l'évaluation des besoins des premières années, ceux-ci s'établiraient, en ce qui concerne les travaux de génie civil, à 20,2 milliards. Or, on a vu que la valeur de la production annuelle du secteur génie civil se chiffre actuellement par 13 milliards. Le déficit est particulièrement important : plus de 7 milliards.

Or, comme le constate le Rapport, dans ce secteur, il est quasi exclu de faire appel à d'autres ressources que celles tirées de la production nationale.

L'accroissement du potentiel de production des entreprises de génie civil peut être obtenu en recourant à divers moyens. On peut songer à opérer un glissement de forces de production vers ce secteur, éventuellement facilité par l'emprunt extérieur qui procure les biens auparavant produits dans le pays par le potentiel déplacé. Mais, à moins d'appliquer une politique de l'emploi rigoureusement dirigée, il n'est guère permis d'envisager des modifications suffisamment amples et rapides dans la répartition de la main-d'œuvre.

Il conviendrait de se préoccuper — c'est la solution proposée par le Rapport — d'outiller ce secteur en matériel moderne économisant la main-d'œuvre. En somme, il convient de procéder par priorité au rééquipement des entreprises de génie civil; on s'étonnera, à ce sujet, de constater que l'inventaire des besoins ne fait aucunement mention des besoins de l'industrie de la construction sinon de ceux des industries connexes.

Sans doute faut-il également compter avec un perfectionnement de la technique de bâtir.

Il reste néanmoins que l'équilibre entre la capacité de production du génie civil et les besoins de semblables travaux ne pourra s'opérer que par un échelonnement suffisamment radical dans l'exécution des travaux prévus dans les divers secteurs et notamment la postposition, éventuellement en partie au delà de la période décennale adoptée comme référence, des travaux de moindre utilité économique ou sociale.

Quant aux autres industries concourant à l'équipement du pays, c'est-à-dire la sidérurgie et le groupe des fabrications métalliques, les calculs des auteurs du Rapport mesurent en fait la valeur de la partie de la production actuelle réservée au marché intérieur. Cette évaluation apparaît donc comme péchant par défaut, car il est certain que les exportations de produits de ces deux industries sont compensées en tout ou en partie par des importations de biens d'équipement obtenus de l'étranger.

L'évaluation du déficit de la production de ces biens d'équipement à 7 milliards — chiffre mentionné dans le Rapport — peut donc être considérée comme supérieure à la réalité. Une partie de ce déficit est justifiée par des raisons techniques tout à fait normales : il s'agit des biens dont la production n'entre pas dans le cadre de l'activité industrielle nationale. Les auteurs du Rapport se sont préoccupés de fixer approximativement le montant de ces importations inévitables : elles atteindraient, au cours des dix prochaines années, un montant de 41 milliards se répartissant comme suit :

Communications	4,0 milliards
Travaux publics et ports..	1,0 milliard
Services publics	7,5 milliards
Industrie	19,0 »
Commerce	2,5 »
Agriculture	2,0 »
Habitation	5,0 »

Le déficit temporaire dû à l'insuffisance actuelle de la production s'établirait donc aux environs de 3 milliards.

A mesure des progrès du rééquipement, le rendement des investissements opérés à des fins productives compensera ce déficit, pourvu que ces investissements s'orientent vers les secteurs adéquats.

Entretemps, au début du processus de rééquipement, la couverture par l'importation des besoins excédentaires de biens d'équipement nécessitera le recours à des ressources autres que le prélèvement sur la production courante. En effet, l'évolution des termes de la balance commerciale du pays laisse difficilement entrevoir la possibilité d'assurer ces importations grâce à un solde positif des échanges extérieurs de biens de consommation, — à moins de réduire le déficit global en engageant l'économie du pays vers une politique teintée davantage d'austérité.

S'il s'avérait impossible de réduire la consommation dans la mesure suffisante à mettre à la disposition de l'économie le volume nécessaire de biens d'équipement, il faudrait songer à faire appel à d'autres ressources.

* * *

Parallèlement à l'évaluation des possibilités physiques de réalisation, le Rapport passe ensuite en revue les possibilités financières.

Pour apprécier celles-ci, il se base sur la valeur du rééquipement effectué en 1945 et 1946, obtenue en totalisant la valeur particulière de chacune des catégories de biens d'équipement produits dans le pays ou importés de l'étranger.

Tout autre mode de calcul apparaît, en effet, comme dépourvu de signification réelle; la détermination du volume de l'épargne qui se forme actuellement, obtenue en partant d'un chiffre hypothétique du revenu

national, ne repose sur aucune donnée réellement observée et tient du domaine de la pure spéculation.

Au cours des deux années sur lesquelles ont porté les observations, des investissements ont été opérés à concurrence d'un montant de 38,5 milliards; dans ce montant, l'année 1946 intervient pour deux tiers, soit environ 25 milliards. Le chiffre de 38,5 milliards se justifie comme suit :

Production nationale d'outillage réservée au marché intérieur (1)	10,5 milliards
Importation privée (2)	4,9 »
Missions économiques et O.M.A. (2) ..	4,1 »
Génie civil (3)	19,0 »

Sur le plan intérieur, ces dépenses de rééquipement semblent avoir été financées de la façon suivante :

a) par l'Etat :

Travaux publics et pouvoirs subordonnés	2,0 milliards
S.N.C.B.	4,0 »
P.T.T.	1,0 milliard
Divers (Marine, Aéronautique, etc.)	1,0 »

soit pour le secteur public : 8,0 milliards

b) par des organismes de crédit para-étatiques

2,7 milliards

c) par des émissions d'actions et d'obligations, par constitution de sociétés en commandite par actions, de sociétés de personnes à responsabilité limitée et de coopératives

4,6 »

d) par auto-financement (montant obtenu par différence)

23,2 »

soit pour le secteur privé : 30,5 milliards

On peut évaluer les investissements du secteur privé, *grosso modo*, à 20 milliards pour l'année 1946 : ce montant aurait été couvert à raison de 15 milliards par l'auto-financement et de 5 milliards par appel au marché des capitaux ou aux organismes de crédit.

Il importe de remarquer, à propos de ces chiffres, qu'ils ne prennent pas en considération les dépenses de reconstitution du fonds de roulement de l'économie, particulièrement lourdes au cours des deux années considérées.

Ce processus d'investissement dans les stocks ira vraisemblablement en s'atténuant au cours des pro-

chaines années. Dès lors, si l'on admet le bien-fondé du chiffre de 20 milliards d'investissements en biens de capital fixe pour l'année 1946, il semble que l'on puisse escompter, avec le Rapport, que le volume de l'épargne investie dans le secteur privé pourra atteindre 29 milliards en 1947, à raison de 20 milliards pour l'auto-financement (à condition que le rythme de l'activité économique se maintienne et que de plus larges facilités d'amortissement en exonération d'impôts soient accordées) et à raison de 9 milliards par appel à l'épargne publique. En outre, l'obtention éventuelle de crédits étrangers développerait les facultés des organes distributeurs de crédits à l'intérieur même de l'économie.

* * *

Avant d'aborder l'exposé des conclusions du Rapport, il nous paraît utile de dégager, dans les grandes lignes, l'état actuel de la question.

Le pays se trouve devant un choix : ou bien il adoptera le principe d'organiser son effort de restauration suivant un programme clairement défini et généralement admis; ou bien il poursuivra cet effort dans les voies actuelles, c'est-à-dire en le soumettant plus ou moins aux automatismes de l'économie libérale, plus ou moins à un dirigisme inorganique tendant à la réalisation d'objectifs partiellement ou mal précisés et utilisant des techniques dont les multiples incidences n'ont pas été étudiées.

Si l'esprit de la politique économique par laquelle sera mené à bien le rééquipement était défini et si la nécessité était reconnue d'établir un plan d'action de façon à donner à l'effort un rendement maximum, on pourrait songer, étant donné les conditions du milieu social et politique, à organiser l'activité dans le sens d'une économie « concertée » : dans cette économie, le plan élaboré et appliqué de commun accord entre les autorités publiques et les organes privés apparaît — selon l'expression des rédacteurs du Plan Monnet — comme une méthode de convergence dans l'action.

Dans ce cas seulement, le travail de détermination des besoins en capitaux de chaque secteur acquerra sa pleine utilité. Les évaluations auxquelles il a été jusqu'à présent procédé ne manquent pas d'intérêt au point de vue documentaire. Si un programme de rééquipement devait être établi à partir de ces données, il conviendrait sans nul doute qu'elles soient revues, vérifiées et consacrées par l'accord de toutes les instances intéressées.

Ensuite un budget détaillé serait dressé des ressources physiques en main-d'œuvre et en biens et des dépenses de la même nature nécessaires à la réalisation des objectifs de rééquipement préalablement tracés. L'estimation que contient le Rapport des disponibilités de l'économie nationale en biens d'équipement produits dans le pays procède encore avec trop d'approximation : il n'était cependant pas inutile d'approcher dès à présent le problème de façon à dégager les sources principales de difficultés.

(1) Source : Statistiques de *Fabrimétal*.

(2) Données déterminées par ventilation des chiffres de la Statistique du commerce extérieur.

(3) D'après la valeur de la capacité de production annuelle des entreprises de génie civil, déterminée précédemment, et compte tenu du coefficient progressif d'utilisation de cette capacité.

Le déficit probable de ce budget au cours des premières années devra être contracté de façon à pouvoir être couvert sans difficulté par l'aide étrangère ou l'échange d'une fraction réduite du capital national. L'adaptation devra sans doute porter à la fois sur ses deux éléments constitutifs : ressources et dépenses.

Les techniques qui permettront d'améliorer les conditions de l'approvisionnement en biens d'équipement entreront dans le champ de la politique de l'emploi, de la politique du commerce extérieur, de la politique fiscale; sans doute une orientation judicieuse des investissements éliminerait-elle en grande partie le risque de gaspillage d'énergies et de matières, et garantirait-elle le redressement optimum du revenu national réel. En regard, l'aménagement des phases successives du rééquipement impliquera, nous l'avons dit, l'adoption d'une échelle d'urgence des besoins. On remarquera, à ce sujet, que le degré d'urgence des besoins peut, suivant les cas, être apprécié en tenant compte soit des principes de l'orthodoxie économique, soit des nécessités sociales; il est vraisemblable que le respect des uns et la satisfaction des autres dictent, dans certains cas, des solutions divergentes entre lesquelles il faille opérer un choix.

Ce n'est que lorsqu'un programme d'action aura été élaboré de la sorte que se posera la question des modalités de financement telles que l'épargne nationale nouvellement formée soit collectée et drainée vers les investissements désirables.

L'énoncé de ces quelques brèves remarques tend à montrer que l'élaboration d'un plan de rééquipement — si le pays entre dans cette voie — doit être étayée par l'adoption d'une doctrine en la matière, qui inspire la politique économique ultérieure. Les conclusions du Rapport constituent les premiers fondements d'une telle doctrine; nous croyons donc utile de les reproduire explicitement ici.

« 1° Il est indispensable de faire porter sur les investissements tout l'effort dont le pays est capable. Toute politique économique doit être centrée sur ce problème essentiel. Sans aller jusqu'à une privation démoralisante, il faut que le pays donne aux investissements la priorité sur la consommation. L'avenir national en dépend.

» 2° Une politique financière saine doit offrir à l'épargne privée des perspectives raisonnables et

l'orienter vers les investissements. La politique financière est l'une des pierres angulaires du rééquipement et de l'extension de notre économie.

» 3° Dans le domaine technique, il est nécessaire :

» a) de surveiller efficacement la production et les mouvements des matières premières de base et, en particulier, des produits sidérurgiques; s'il y a lieu d'éviter autant que possible de recourir à des mesures de répartition officielle, il est néanmoins indispensable de veiller à ce que le rééquipement ne soit pas entravé par manque de matières essentielles;

» b) de surveiller l'exportation des biens d'investissement et ne l'autoriser que dans la mesure où elle ne prive pas le pays d'un outil de production nécessaire; sans doute est-il important de développer notre marché extérieur, encore faut-il empêcher qu'une politique d'exportation excessive ne freine le rééquipement, c'est-à-dire l'exportation de demain.

» 4° Il est indispensable de déterminer l'ordre dans lequel les grands travaux pourront s'effectuer et quels sont les critères d'urgence à adopter. Quel que soit l'intérêt des programmes projetés, il faut s'incliner devant un état de fait et constater que toutes les tâches ne peuvent être remplies simultanément; les besoins publics ne peuvent avoir le pas sur les besoins privés : l'intérêt général de l'économie doit seul décider.

» 5° Une coordination qui assure dans ses grandes lignes un accroissement rationnel et cohérent des principales activités économiques du pays doit être réalisée. Une telle coordination exige une orientation d'ensemble de l'initiative privée et postule une coopération confiante de l'Etat et des organisations professionnelles tant des travailleurs que des chefs d'entreprise.

» La politique de crédit des établissements para-étatiques doit jouer à cet égard un rôle important.

» L'orientation générale du rééquipement du pays doit être dictée par l'économie des capitaux et le choix rationnel des outils de production les plus adéquats, en évitant aussi bien l'erreur du suroutillage et du gigantisme que l'étroitesse des conceptions. Il y a pour notre économie une dimension optimale des unités de production dans chaque secteur industriel.

» Sans se perdre dans des détails techniques d'exécution qui doivent être laissés à la compétence de l'industrie, l'Etat se doit de surveiller et de promouvoir le rééquipement de l'économie nationale. »

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DÉVASTÉES DE L'EUROPE

Le caractère d'autonomie rigide, pour ne pas dire autarcique, que les différentes économies nationales européennes ont dû accepter pendant la guerre, tend à s'affaiblir de plus en plus. Le commerce extérieur, qui a été dominé par les priorités militaires et gouvernementales durant les hostilités, se déplace dans le sens d'une plus grande intervention de l'initiative privée. C'est dire que la concurrence reprend graduellement ses droits et que l'attention de l'observateur devra se porter de plus en plus vers l'examen des équilibres internationaux et des coûts comparatifs des facteurs de la production.

La lutte qui s'engagera bientôt et entrera dans sa phase aiguë et définitive pour chaque secteur au moment où, pour ses productions, se manifesterà le passage du *seller's market* au *buyer's market*, nécessite, dès à présent, un examen attentif de nos positions dans ce combat économique international qui, finalement, décidera du sort du niveau de vie de nos populations et du maintien même de la structure économique de notre pays.

Les grands problèmes de l'économie, des finances, des devises qui se posent en Belgique sont caractéristiques non seulement pour notre pays, mais pour tous ceux qui ont souffert de la guerre et plus particulièrement pour les pays du continent européen.

Il est donc de la première importance que l'on puisse se faire une idée précise de la situation dans les pays situés dans notre sphère économique. L'organisation des Nations Unies, qui s'est intéressée aux problèmes économiques de la reconstruction mondiale, a réuni, dans un rapport préliminaire très documenté, un ensemble de données comparatives de base qui permettent l'établissement d'une synthèse de la situation créée en Europe par les six années de guerre et d'occupation (1).

L'origine de ce rapport remonte au 25 juin 1946, date à laquelle le Conseil économique et social créa la *Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées*. Celle-ci siégea à Londres du 29 juillet au 13 septembre et chargea trois groupes d'enquêtes d'étudier sur place la situation des pays ex-occupés suivants : la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Grèce et la Yougoslavie.

Quoique le rapport de la Sous-Commission des régions dévastées n'ait qu'un caractère préliminaire — de nombreuses enquêtes étant encore à faire avant de

pouvoir élaborer un exposé complet et définitif — il fournit non seulement des renseignements comparatifs précieux pour l'appréciation de la situation économique en Europe continentale, mais encore, sous la forme de recommandations, des suggestions relatives à l'effort international qui pourrait aider et accélérer les travaux de reconstruction dans les pays dévastés.

Aperçu d'ensemble sur la situation actuelle en Europe

En dehors des pertes énormes causées directement ou indirectement par la guerre au capital humain, il y a lieu de souligner qu'une fraction importante des Européens est actuellement atteinte dans sa capacité de travail du fait de son état de santé précaire, dû à une sous-alimentation persistante. Malgré les efforts de l'U.N.R.R.A. qui, à fin 1946, aura effectué des envois d'une valeur globale de 2,4 milliards de dollars, constitués en majeure partie de denrées alimentaires, on peut estimer à 100 millions le nombre d'individus qui avaient un régime alimentaire critique correspondant à 1.500 calories ou moins, tandis que 40 millions d'autres personnes avaient un régime correspondant au chiffre de 1.500 à 2.000 calories par jour.

À cette déficience d'énergie humaine, il y a lieu d'ajouter la pénurie de l'énergie physique non humaine indispensable aux machines utilisées dans la production et le transport. Compte non tenu de l'U.R.S.S. où la production de charbon est de beaucoup supérieure au niveau atteint en 1940, le niveau de la production de l'ensemble des pays producteurs de houille en Europe, Allemagne occidentale comprise, n'atteignait qu'environ 72 p. c. de celui d'avant-guerre.

Un goulot d'étranglement important pour la reprise européenne est constitué par le problème des transports. Le secteur des transports a subi des pertes énormes tant dans son infrastructure matérielle qu'en ce qui concerne le matériel roulant; la désorganisation qui en est la conséquence est telle qu'il faudra des années pour que le système des transports sur le continent redevienne normal. Il convient de signaler que la reprise du trafic fluvial sur les grands cours d'eau d'Europe marque un retard considérable par rapport aux progrès déjà réalisés dans les autres moyens de transport.

Quant aux productions industrielles et agricoles, celles-ci sont loin d'atteindre leur niveau d'avant-guerre.

(1) Le rapport a été arrêté à la date du 26 octobre et n'a pas fait l'objet d'une publication.

Dans la plupart des pays, les modifications profondes qu'entraînait la libération du territoire ont provoqué une chute de la production qui, dans bien des cas, descendit au-dessous de 20 p. c. du niveau de

production normal. Dans la suite, un redressement intervint assez rapidement ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

TABLEAU I

Indices généraux de la production industrielle (1)

(Indice de base : 1939 = 100)

Source : Bureau de statistique des Nations Unies (Bulletin mensuel de Statistique).

Pays	Moyen. 1945	Février 1945	Juillet 1945	Décem. 1945	Février 1946	Avril 1946	Mai 1946	Juin 1946	Novem. 1946
Belgique	35	17	33	58	69	75	78	—	p. 93
Danemark	73	77	65	82	89	88	72	90	97
Finlande	51	41	51	55	59	61 (mars)	—	—	—
France	—	—	44 (août)	63	73	—	—	—	—
Norvège	65	68	43	74	91	94	98	99	101 (octobre)
Suède	85	71	93	101	102	103	104	103	105

(1) Le document de l'O.N.U. ne contenant que des données jusque juillet 1946, les tableaux statistiques ont été complétés par le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale, sur la base des sources indiquées par la Sous-Commission des régions dévastées.

Cette statistique ne comprend pas la Pologne ni les Pays-Bas. Le rapport estimait, en automne, la production industrielle générale de la Pologne à 71 p. c. du niveau d'avant-guerre et celle des Pays-Bas à 62 p. c.

Quant à l'agriculture, des évaluations établissent les récoltes européennes pour 1946 à 80 p. c. du chiffre d'avant-guerre en général et à 60 p. c. seulement pour les pays les plus dévastés. Le déficit est surtout important en ce qui concerne la production de viandes et d'autres produits de l'élevage.

Ces réductions du potentiel et de l'activité européens ont créé des besoins urgents d'importations, notamment de matières premières et de machines-outils nécessaires à la fabrication des marchandises. La reprise économique doit permettre aux différentes entités économiques de reprendre leur commerce d'exportation en vue de l'obtention des devises nécessaires pour équilibrer leurs balances de paiement respectives et contribuer de la sorte au rétablissement de l'équilibre général, de la distribution géographique du travail et à l'intensification des échanges internationaux.

Les pays de l'Europe font actuellement de grands efforts pour étouffer toutes les velléités d'inflation par le contrôle des prix et des salaires en vue de les stabiliser à un équilibre adéquat et de préparer le retour au change libre de leurs monnaies respectives, avec l'appui du Fonds Monétaire International. Cette phase doit préparer le retour aux échanges multilatéraux et non discriminatoires nécessaires à toute économie internationale harmonieuse.

Quelques éléments marquants de l'analyse d'aspects particuliers

Parmi les problèmes économiques qui sont à la base de la reprise et du développement, il y a lieu de

signaler tout d'abord ceux qui se rapportent à la production de l'énergie.

Pour l'Europe, le retour et le dépassement du niveau d'avant-guerre de la production charbonnière constituent une nécessité primordiale, tant par l'usage du charbon comme matière auxiliaire, source d'énergie et de chaleur, que par son usage comme matière première dans de nombreuses industries chimiques.

La production est en accroissement continu. En juillet 1946, elle atteignait, pour l'Europe continentale non russe, 70 p. c. de la production d'avant-guerre. Mais à ce chiffre, les quantités offertes et livrées, même complétées par des importations substantielles des Etats-Unis, sont restées bien inférieures à la demande et aux besoins essentiels. Ce déficit s'est accentué par la diminution, jusqu'à un niveau très bas, des exportations britanniques, due à la baisse de la production dans ce pays, fournisseur traditionnel de charbons à de nombreuses régions européennes.

Parmi les causes de cette déficience, il y a lieu de citer, d'une part, celles en rapport avec le facteur humain, dont le rendement a fortement diminué dans beaucoup de pays par la situation alimentaire précaire, par un absentéisme marqué et par un manque de qualification, et, d'autre part, celles résultant de l'insuffisance du capital réel, à la suite du défaut d'entretien de l'équipement et du retard dans l'extension des installations pendant plus de six ans.

Le rapport donne l'aperçu statistique suivant de la production et des importations actuelles de charbons en Europe continentale, comparées au niveau d'avant-guerre.

Par leurs livraisons, les Etats-Unis fournissent à l'Europe un appoint de valeur, mais relativement réduit proportionnellement à la consommation globale. Aussi l'effort principal devra porter non sur l'augmentation des importations, mais sur l'accroissement des productions nationales mêmes.

TABLEAU II

**Production et importations actuelles de charbon comparées aux niveaux d'avant-guerre
pour les pays européens**

Source : *Bulletin de statistiques du Comité européen du Charbon.*

Pays	Production de houille Juillet 1946		Importations de combustibles solides Juillet 1946	
	En milliers de tonnes métriques	p.c. de la moyenne d'avant-guerre	En milliers de tonnes métriques	p.c. de la moyenne d'avant-guerre
Allemagne occidentale	4.871	43	—	—
Belgique	1.824	77	255	49
Tchécoslovaquie (juin)	1.040	77	—	—
France	4.115	106	999	50
Italie (Sardaigne)	93	90	467	42
Pays-Bas	774	70	442	63
Pologne (juin)	3.530	112	—	—
Royaume-Uni (juin)	(1) 3.584	82	—	—
Danemark	—	—	346	73
Finlande (juin)	—	—	106	90
Luxembourg	—	—	184	72
Norvège (moyenne de juin et juillet)	—	—	208	80
Suède	—	—	302	46
Suisse	—	—	127	47
	Septembre 1946		Septembre 1946	
Allemagne occidentale	5.076	45	—	—
Belgique	1.887	80	217	41
Tchécoslovaquie	1.140	103	14	12
France	3.865	102	991	50
Italie	98	80	677	62
Pays-Bas	750	69	314	45
Pologne	4.155	82	—	—
Royaume-Uni	(1) 3.819	85	—	—
Suède	20	80	344	53
Danemark	—	—	357	75
Suisse	—	—	163	60
Norvège	—	—	121	47
Luxembourg	—	—	168	66
Finlande	—	—	91	63
Portugal	—	—	42	39

(1) Moyenne par semaine.

Dans le Royaume-Uni, la guerre a provoqué une réduction de la production y compris celle du charbon de soute, qui s'est traduite par une diminution des exportations, jusqu'à un niveau inférieur à 15 p. c. de celui d'avant-guerre. On prévoit que la moyenne des exportations, à destination de quatorze pays européens, s'établira seulement aux environs de 50.000 tonnes par mois pendant un certain temps.

Pour discuter les problèmes résultant de la pénurie de charbon, une importante Conférence s'est tenue à Paris en mai 1946; dix-neuf pays et six organisations internationales y étaient représentés. Les prévisions relatives à l'insuffisance de l'approvisionnement pour la prochaine période de douze mois se sont échelonnées entre le chiffre de 17 millions de tonnes et celui de 42 millions de tonnes. Ces évaluations représentent un déficit de 25 à 45 p. c. par rapport aux besoins. La Conférence a conclu que la pénurie de charbon en Europe était telle qu'elle serait de nature à retarder le redressement économique et à provoquer un chômage considérable, si les gouvernements ne prenaient pas de nouvelles mesures aussi bien individuelles que collectives pour y remédier. Les mesures recommandées étaient les suivantes :

1. Assurer une alimentation suffisante aux mineurs, en particulier aux travailleurs du sous-sol;

2. Attirer la main-d'œuvre par des avantages spéciaux;

3. Accorder une priorité spéciale à la fabrication et à la répartition de l'outillage et des produits nécessaires à l'exploitation des mines;

4. Améliorer les moyens de transport du charbon.

Dans ses recommandations, la Sous-Commission de l'Organisation des Nations Unies a adopté, sans réserve, les conclusions de la Conférence de Paris. Elle insiste sur la nécessité de maintenir l'organisation européenne du charbon tant que durera la pénurie actuelle, notamment en vue « de provoquer l'augmentation des exportations et assurer la distribution des stocks disponibles, conformément aux besoins immédiats et lointains des pays intéressés ».

En ce qui concerne le *combustible liquide*, l'apport européen — non compris l'U.R.S.S. — ne représente qu'une fraction minime de la production mondiale. Avant la guerre, ce pourcentage n'atteignait pas 5 p. c. pour l'huile brute; les quatre cinquièmes de cette production provenaient des puits roumains.

A cette époque, l'Europe importait autant d'huile brute qu'elle en produisait, ainsi que plusieurs millions de tonnes d'essence.

Malgré un développement rapide de l'équipement et de la production dans ce secteur pendant la guerre — notamment par la mise en activité d'exploitations nouvelles en Albanie, en Autriche, en Hongrie et en Yougoslavie — la production actuelle reste nettement en deçà de celle d'avant-guerre. De ce fait, l'Europe est devenue encore plus largement tributaire d'autres continents pour l'importation d'huile brute et d'essence. Jusqu'à présent, le déficit a été comblé en majeure partie par les livraisons de l'U.N.R.R.A.

Les champs pétrolifères de l'Autriche et de la Hongrie produisent pour le marché de l'Europe orientale, tandis que la plus grande part de la production roumaine est expédiée en U.R.S.S. au titre des réparations.

L'usage et la production de la source d'énergie que constitue le *courant électrique* ont augmenté considérablement dans presque tous les pays européens pendant la guerre et surtout depuis la libération. Malgré cet accroissement de la production, les installations actuelles en Europe, à l'exception de celles situées en Allemagne, disposent d'une capacité insuffisante pour les futurs besoins industriels.

Le développement économique de la capacité hydro-électrique de l'Europe et la réalisation d'une distribution rationnelle de force motrice à tous les pays nécessitent l'établissement d'un plan continental. Soulignons qu'à l'heure actuelle, de faibles livraisons de courant électrique sont effectuées par les zones allemandes aux régions avoisinantes de Hollande, de Belgique, du Luxembourg et de la France; en outre, la Pologne exporte également de l'électricité en Tchécoslovaquie.

Devant l'insuffisance des installations actuelles de production d'énergie électrique en Europe — en dehors de l'Allemagne — la Sous-Commission recommande au Conseil économique et social de faire procéder à l'étude de plans de coordination pour le développement des ressources d'énergie de l'Europe, la construction de centrales hydro-électriques et la création d'un réseau international pour la distribution économique de l'énergie à tous les pays européens.

Quant à la *main-d'œuvre*, celle-ci est affectée par une crise générale qui se manifeste par une diminution sérieuse du rendement individuel de la main-d'œuvre industrielle par rapport à l'avant-guerre.

Parmi les facteurs qui sont à la base de cette évolution, il y a lieu de citer non seulement la persistance de l'habitude de travailler au ralenti née sous l'occupation allemande, mais également les effets accumulés de six années de sous-alimentation, le retard dans la formation professionnelle des jeunes couches de la population ainsi que l'usure de l'outillage.

Les problèmes qualitatifs de la main-d'œuvre se manifestent dans presque tous les pays sous la forme

de manque de main-d'œuvre spécialisée et de personnel de direction.

Les problèmes quantitatifs ne se présentent pas de façon identique dans les différents pays. La Belgique est en période de suremploi et en subit le plus directement les contre-coups dans son effort de reconstruction. Le remède est cherché dans l'importation de main-d'œuvre étrangère et par l'accroissement de la capacité de production.

La France souffre moins que la Belgique de l'insuffisance quantitative de main-d'œuvre du fait de l'utilisation de 670.000 prisonniers de guerre. A mesure cependant que la production se rapprochera du niveau d'avant-guerre, sa situation se rapprochera de celle de la Belgique et il faudra probablement avoir recours à une immigration massive pour relever la production au delà du niveau d'avant-guerre.

Dans la plupart des pays continentaux toutefois, il n'existe pas de crise aussi généralisée de main-d'œuvre qu'en Belgique et en France. C'est ainsi que l'on a pu enregistrer, dans certains pays — Norvège, Pays-Bas, Danemark, notamment — un chômage localisé dans les industries d'exportation, obligées de travailler au ralenti en attendant la réouverture des marchés étrangers traditionnels ou la découverte de nouveaux débouchés.

Il existe d'importantes réserves de main-d'œuvre qui restent plus ou moins cachées pour l'observateur superficiel parce qu'elles prennent la forme d'un excédent de population agricole. C'est le cas pour la Pologne, la Grèce, la Yougoslavie et apparemment aussi pour la Roumanie et la Hongrie. Dans tous ces pays, l'excédent de la population agricole est estimé à plusieurs millions et des calculs ont permis d'établir que, dans certains pays — telle la Grèce, par exemple — il serait possible de maintenir le niveau de la production d'avant-guerre à l'aide de la moitié de la population rurale actuelle et sans même devoir recourir à une mécanisation plus étendue. Il y a là d'importants potentiels de main-d'œuvre pour un développement futur de l'industrie.

Il est enfin deux pays qui souffrent d'un chômage important, partiel ou total, en même temps que d'un excédent presque chronique de population, à savoir l'Italie et l'Allemagne. La Commission estime que, pour ce dernier pays, l'on peut prévoir un excédent important d'ouvriers industriels pendant quelques années, tandis que pour l'Italie, il existera toujours un excédent chronique important de main-d'œuvre dont une partie pourrait être employée dans les pays industrialisés d'Europe occidentale.

Les recommandations relatives à l'utilisation optimum de la main-d'œuvre suggèrent l'emploi rationnel des excédents disponibles dans certains pays, non seulement par des accords bilatéraux, mais par un accord international multilatéral.

Pour le relèvement de la formation professionnelle, l'action gouvernementale de chaque pays pourrait

opportunément être complétée par une solution internationale tendant :

1) à promouvoir la formation d'un personnel d'instructeurs dans le domaine agricole et industriel, afin de procéder à la rééducation professionnelle;

2) à réaliser le transfert temporaire de contre-maîtres et de techniciens de pays moins développés vers les pays plus industrialisés dans un but de perfectionnement professionnel et, enfin,

3) à organiser un système de prêt de techniciens aux pays qui en ont le plus pressant besoin.

Les problèmes de la main-d'œuvre ne peuvent être séparés de la *question alimentaire* et de la situation de l'agriculture qui en forment le point d'appui économique.

L'importance de la production agricole européenne est souvent sous-estimée. Or, il convient de souligner qu'avant la guerre, notre continent importait, d'outre-mer, moins de 10 p. c. de ses denrées alimentaires.

La situation actuelle est caractérisée par un appauvrissement quasi général de l'agriculture dû surtout au manque prolongé d'engrais pendant la guerre et, à la pénurie de semences. Comme causes secondaires, il y a lieu de citer les difficultés des transports, le fait que, de nombreuses régions ont été transformées pour des durées plus ou moins longues en champs de bataille, les pertes de superficies cultivées, l'insuffisance de l'outillage, les mobilisations de troupes et de civils, l'insuffisance des animaux de trait.

La situation d'après-guerre ressort nettement du fait qu'en céréales panifiables les ressources totales ont été de 25 p. c. inférieures à celles d'avant-guerre, malgré le fait que des importations de 15,6 millions de tonnes ont été réalisées, contre une importation normale de 3,7 millions de tonnes seulement avant la guerre.

La situation évolue cependant dans un sens favorable et, dans les pays danubiens, de légers excédents ont déjà pu être enregistrés; ceux-ci, toutefois, ne sont pas mis à la disposition des pays de l'Europe centrale et occidentale.

Il convient de signaler également la diminution sensible du cheptel dans tous les pays occupés, particulièrement en ce qui concerne les porcs et les volailles. Dans les régions dévastées, il faudra plusieurs années encore pour rétablir les quantités de bétail d'avant-guerre.

La Sous-Commission fait siennes les recommandations de l'U.N.R.R.A. et de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F.A.O.), de fournir aux pays européens, en vue de la restauration de leur agriculture, tous les moyens techniques possibles; elle propose que la F.A.O. et les autres organisations appelées à prendre la suite des activités de l'U.N.R.R.A. utilisent le personnel dûment qualifié de cette organisation. Elle souligne la nécessité de

fournir un effort spécial « en vue de constituer le maximum de réserves de denrées alimentaires prélevées sur la récolte actuelle, en faveur des populations non agricoles, soit en renforçant les plans officiels de ramassage (...), soit en incitant les producteurs, au moyen de primes ou autres encouragements, à vendre leurs récoltes ».

Quant à l'activité industrielle, celle-ci est entravée dans une mesure bien plus grande par la pénurie d'énergie et de main-d'œuvre que par le manque de *matières premières*.

L'insuffisance de matières premières est cependant un fait. Elle est due à une crise à échelle mondiale, d'une part, à un manque de devises, d'autre part.

Parmi les matières premières pour lesquelles les besoins se font le plus sentir, il y a lieu de citer les bois de construction, les peaux et les cuirs, les huiles et graisses industrielles, ainsi que les métaux non ferreux : étain, zinc et plomb.

En bois de construction, il existe une réelle pénurie, qui entrave actuellement l'exécution des programmes de reconstruction d'habitations dans tous les pays dévastés de l'Europe occidentale, ainsi qu'en Pologne, en Grèce, au Royaume-Uni et en Italie. Les déboisements excessifs pratiqués par les Allemands et les incendies de forêts survenus en certains endroits, vont diminuer pendant longtemps les ressources européennes en bois de charpente, plus particulièrement en Tchécoslovaquie, en Grèce, en Norvège, en Pologne, en Yougoslavie et en Autriche. Il faudra des années pour reconstituer des réserves de bois de construction. La situation actuelle présente cette autre particularité que la pénurie de charbon a, pour des pays tels que la Suède et la Finlande, une influence directe sur le volume des exportations de leurs bois de construction. Des mesures ont été prises pour faire participer ces deux pays aux répartitions de charbon, à charge pour eux d'exporter des quantités déterminées de bois de construction.

Les besoins de la reconstruction, dans les pays qui exportaient autrefois de l'acier, et les termes de l'accord de Potsdam, ont augmenté le déséquilibre entre l'offre et la demande en ce qui concerne l'acier. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de déterminer à ce point de vue quelle sera la situation en Europe dans les années à venir. Les plans de développement de certains pays prévoient une augmentation de la production d'acier.

Les indices de la production de fonte et d'acier ont marqué une amélioration depuis la libération; mais, dans plusieurs pays, la production est encore loin d'avoir atteint le niveau d'avant-guerre, et l'on ne peut s'attendre à une sérieuse amélioration immédiate. De fait, si l'on veut réaliser des progrès sensibles dans le domaine de la reconstruction et du renouvellement de l'outillage, il faudra atteindre un niveau supérieur à celui d'avant-guerre.

TABLEAU III

Indices de la production de fonte

(Indice de base : 1939 = 100)

Source : Bureau de statistique des Nations Unies (Bulletin mensuel de Statistique).

	Janvier 1945	Janvier 1946	Mai 1946	Juin 1946	Juillet 1946	Novembre 1946	Décembre 1946
Belgique	9	55	68	67	76	145	148
France	5	31	41	43	49	60	—
Luxembourg	7	50	71	73	81	90	83
Pologne (frontières d'avant-guerre 1938)	—	70	82	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	41	60	59	60	66 (octobre)	—
Royaume-Uni	83	94	99	99	95	101	100
Etats-Unis	168	90	77	125	160	151	—
Suède	144	115	116	108	61	108	—

TABLEAU IV

Indices de la production d'acier

(Indice de base : 1939 = 100)

Sources : Bulletin statistique du C.E.S.E. et Bulletin mensuel de la Société des Nations.

	Janvier 1945	Janvier 1946	Mai 1946	Juin 1946	Juillet 1946	Novembre 1946	Décembre 1946
Belgique	4	59	69	70	78	87	88
France	8	35	52	52	57	73	—
Luxembourg	3	48	71	71	81	—	—
Pologne (frontières d'avant-guerre 1938)	—	77	81	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	53	74	73	64	81 (octobre)	—
Royaume-Uni	85	90	103	95	88	104	93
Etats-Unis	164	88	93	129	150	146	130
Suède	102	108	113	94	61	111	—

La baisse des indices de production dans certains pays, telle qu'elle ressort des tableaux ci-dessus, s'explique en partie par le manque de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi par l'usure de l'outillage qui n'a pas été renouvelé depuis le début de la guerre.

En Europe occidentale, le facteur qui entrave le plus gravement la production est la pénurie de charbon et, tant qu'on n'aura pas surmonté cette difficulté, on ne voit pas bien comment l'industrie lourde européenne pourra progresser dans la voie de son redressement.

La Sous-Commission estime que les problèmes européens d'approvisionnement en matières premières devraient être étudiés dans leur ensemble par l'organisme permanent dont on envisage la création pour traiter le problème de l'économie européenne; cet organisme devra « établir une coopération avec les pays fournisseurs et les institutions intergouvernementales compétentes ».

* * *

Nous avons ainsi passé en revue quelques éléments essentiels du rapport préliminaire de la Sous-Commission temporaire de l'Organisation des Nations Unies pour les régions dévastées de l'Europe. Le rapport traite largement de nombreux autres problèmes qui sont en rapport étroit avec les précédents et fournit aussi des indications sur la politique suivie par les principaux pays en matière économique et financière.

Nous nous bornerons à résumer brièvement les principales recommandations émises.

La destruction et la détérioration de l'équipement industriel ayant causé une brèche qui ne pourra être comblée dans bien des cas que par des importations considérables, il y aura pour la plupart des pays des besoins d'importants crédits extérieurs.

Tous les moyens nécessaires devraient être mis à la disposition des pays de l'Europe pour que ceux-ci puissent réaliser leurs plans de reconstruction et de développement. La coordination de ceux-ci s'avère

nécessaire afin de permettre la production la plus économique possible d'outillage d'équipement.

Il existe par ailleurs un problème à court terme qui exige d'urgence une étude spéciale, c'est celui qui se rapporte au manque de pièces de rechange nécessaires à la remise en état des installations fournies autrefois par les industries en pays ex-ennemis, car il est possible d'éliminer ainsi en peu de temps une entrave qui, dans beaucoup de cas, empêche une reprise ou un accroissement de la production.

Après avoir visité l'Europe, la Sous-Commission estime qu'on ne saurait exagérer l'importance que revêt, pour le redressement économique, la solution urgente des problèmes qui entravent la reprise du trafic international. Il faudra, sans doute, plusieurs années avant que le réseau de transport européen ne redevienne ce qu'il était avant la guerre. Aussi faut-il souligner l'urgente nécessité d'accélérer, par des priorités adéquates, la remise en état et le rééquipement des grandes lignes de chemin de fer, des postes, des voies fluviales navigables et de la marine marchande des pays européens, y compris les lignes allemandes utilisées pour le trafic international. Aussi y a-t-il nécessité de maintenir en fonction l'organisation centrale pour le contrôle des transports intérieurs de l'Europe, vu son rôle très utile en matière de coordination.

La reprise des relations commerciales multilatérales est également un facteur de toute première importance, ainsi que l'élimination des entraves que constituent les barrières douanières et les pratiques discriminatoires les plus diverses. S'il se peut que pendant la période de transition, la conclusion d'un certain nombre d'accords bilatéraux se justifie et soit même souhaitable, on ne doit cependant pas perdre de vue que ceux-ci ne pourront jamais constituer qu'un palliatif, parce qu'ils empêchent les échanges de s'établir sur la base du meilleur rendement et de la division du travail la plus économique.

L'égalisation des niveaux des prix intérieurs et extérieurs, nécessaire au redressement économique et à la reprise des échanges en Europe sur une base multilatérale, postule le redressement des finances publiques de chaque pays par l'adoption de mesures appropriées pour le recouvrement des impôts et par le contrôle adéquat des dépenses budgétaires.

Il y a lieu de remarquer que tous les systèmes d'économie nationale pourront s'intégrer dans le cadre du commerce international envisagé par les promoteurs de l'Organisation Internationale du Commerce. Il en résulte qu'il appartiendra à chaque nation de décider librement dans quelle mesure et jusqu'à quel point elle entend organiser à l'avance son commerce extérieur. Les principes mêmes qui sont à la base de la politique économique de chaque pays — libre concurrence, planification intégrale ou système mixte — sont fixés souverainement par les gouvernements intéressés.

Il apparaît toutefois que l'économie européenne, dans son ensemble, ne pourra atteindre dans les prochaines années un niveau d'activité suffisant sans une assistance financière extérieure qui lui permette de payer ses importations essentielles.

Les pays qui ont bénéficié jusqu'à présent de l'action de l'U.N.R.R.A. ont un besoin urgent d'assistance. Un organisme approprié suffisamment représentatif devrait trouver une solution de continuité et déterminer d'urgence les besoins minima ainsi que les possibilités financières des pays intéressés; il devrait faire des suggestions aux gouvernements, relatives aux méthodes qui permettraient de satisfaire à ces besoins.

Quant aux nécessités financières pour la reconstruction et le développement, la Sous-Commission de l'O.N.U. attire l'attention sur divers projets de développement de pays européens. L'assistance financière nécessaire à la réalisation de ces projets devra souvent être fournie par des pays non-européens, sur une base internationale aussi large que possible. Parmi les méthodes de financement, il y a lieu de citer les accords de prêts et d'ouverture de crédits entre gouvernements, les prêts de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, ainsi que les crédits privés commerciaux et financiers. Le Fonds Monétaire International fournira également, dans le cadre de ses statuts, des moyens pour surmonter des difficultés temporaires de change.

Par ailleurs, la coordination des plans économiques est une condition essentielle pour la restauration de la prospérité du continent européen. S'il veut mener sa tâche à bonne fin, l'organisme auquel sera confiée la responsabilité de ces travaux devrait disposer de renseignements sur les transformations projetées de la structure économique du reste du monde, dans la mesure où elles affectent le problème européen.

Signalons enfin qu'un grand nombre de délégués de la Sous-Commission se sont prononcés en faveur de la création d'une *commission économique pour l'Europe*, à constituer par le Conseil économique et social conformément à l'article 68 de la Charte.

Cet organisme aurait pour mission de faciliter une action d'ensemble en vue de la reconstruction et de l'expansion de l'activité économique de l'Europe, ainsi qu'à son **unification**.

Dans un premier stade, la Commission devrait s'attacher aux problèmes économiques des pays dévastés par la guerre. En même temps, elle se préoccuperait de coordonner les activités des divers organismes économiques européens existants — Comité économique de secours pour l'Europe (EECE), Commission européenne du charbon (ECO) et l'organisation centrale pour le contrôle des transports intérieurs de l'Europe (ECITO) — et de reprendre à son compte leurs activités ou d'y mettre fin, tout en veillant à ce que les tâches confiées à ces différents organismes ne soient pas interrompues.

Seraient membres de la Commission économique pour l'Europe tous les pays européens membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats-Unis d'Amérique.

La Commission travaillerait surtout par voie de recommandations. Celles-ci seraient présentées directement aux gouvernements membres, aux autres gou-

vernements qui y auraient délégué des observateurs, ainsi qu'aux organisations internationales avec lesquelles elle aurait établi des relations.

Le budget administratif de la Commission économique pour l'Europe serait alimenté par les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

NOS STATISTIQUES DES ÉMISSIONS DE CAPITAUX DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES, ET DU RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES

L'Institut National de Statistique reprendra, à partir de janvier 1947, l'élaboration des deux statistiques suivantes, qui étaient établies par nos services depuis 1928 :

- 1) les émissions de capitaux des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises;
- 2) le rendement des sociétés anonymes.

Dans ses grandes lignes, notre méthode de relevé sera reprise par l'Institut National de Statistique. Le détail en est exposé dans notre recueil intitulé *Statistiques économiques belges 1929-1940*.

Toutefois, nous signalons les différences suivantes :

Emissions de capitaux

a) Les émissions de capitaux sont classées sous diverses rubriques, d'après le genre d'activité de la société. La classification adoptée par l'Institut National de Statistique diffère de celle du Service des Etudes de la Banque Nationale de Belgique. Dans la plupart des cas cependant, la comparaison entre les deux classifications est possible.

b) L'Institut National de Statistique groupe, sous la dénomination d'augmentation de capital par incorporation de réserves : les incorporations de réserves + les apports de créances + les réévaluations de l'immobilisé.

Le Service des Etudes de la Banque Nationale portait sous une dénomination identique, uniquement les incorporations de réserves. Les autres formes

d'augmentations de capital étaient comprises dans « les apports autres qu'en espèces ».

Rendement des sociétés anonymes

a) Comme pour les émissions de capitaux, les rubriques sous lesquelles sont classées les sociétés considérées sont, à l'Institut National de Statistique, différentes des nôtres. Les comparaisons restent toutefois possibles dans la plupart des cas.

b) Recensement des réserves : l'Institut National de Statistique relève les réserves existantes, telles qu'elles figurent aux bilans publiés.

Nous tenons, en outre, compte des attributions aux réserves figurant dans les tableaux de répartition des bénéfices.

Le lecteur trouvera, dans nos statistiques mensuelles courantes, sous les numéros 17 et 30, les derniers tableaux établis par nos soins; ils se rapportent au mois de décembre 1946.

En outre, sous la rubrique « tableaux spéciaux » figurent les émissions de capitaux des sociétés belges et congolaises pour les années 1945 et 1946.

Nous publierons dans notre bulletin d'avril prochain le tableau annuel définitif du rendement des sociétés anonymes, pour les années 1945 et 1946.

A l'avenir, le lecteur trouvera régulièrement sous les numéros 17 et 30, les tableaux qui nous seront dorénavant communiqués par l'Institut National de Statistique.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* belge, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale
- II. Législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
- IX. Législation relative aux prix et aux salaires
- X. Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté ministériel du 20 septembre 1946

relatif à l'octroi de subventions pour frais d'administration aux organisations de travailleurs agréées pour effectuer le paiement des allocations de chômage (*Moniteur*, 2 février 1947, p. 1074).

Loi du 9 novembre 1946

contenant le budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1946 (*Moniteur*, 2 février 1947, p. 1056).

Loi du 6 décembre 1946

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1946 (*Moniteur*, 2 février 1947, p. 1874).

Loi du 14 décembre 1946

relative à la comptabilité de l'Etat (*Moniteur*, 12 février 1947, p. 1408).

Loi du 20 décembre 1946

arrêtant les comptes généraux de la Colonie des années 1933 et 1934 et contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1932 et 1933 (*Moniteur*, 19 février 1947, p. 1696).

Loi du 20 décembre 1946

arrêtant les comptes généraux du Ruanda-Urundi des années 1933 et 1934 et contenant le règlement définitif du budget des exercices 1932 et 1933 (*Moniteur*, 19 février 1947, p. 1701).

Loi du 20 décembre 1946

arrêtant les comptes généraux de la Colonie des années 1935 et 1936 et contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1934 et 1935 (*Moniteur*, 20 février 1947, p. 1760).

Loi du 21 décembre 1946

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1946 — Erratum (*Moniteur*, 5 février 1947, p. 1459).

Loi du 21 décembre 1946

contenant le budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1946 (*Moniteur*, 27 février 1947, p. 2001).

Loi du 24 décembre 1946

contenant le budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1946 (*Moniteur*, 1^{er} février 1947, p. 1024).

Loi du 28 décembre 1946

autorisant des régularisations, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1945 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1944 et antérieurs et à l'exercice 1945. — Errata (Moniteur, 15 février 1947, p. 1581).

Loi du 30 décembre 1946

arrêtant les comptes généraux du Ruanda-Urundi des années 1935 et 1936 et contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1934 et 1935 (Moniteur, 20 février 1947, p. 1765).

Loi du 31 décembre 1946

contenant le budget du Ministère de la Défense nationale pour l'exercice 1946 (Moniteur, 12 février 1947, p. 1409).

Loi du 31 décembre 1946

contenant le budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1946 (Moniteur, 12 février 1947, p. 1418).

Loi du 31 décembre 1946

contenant le budget du Ministère des Affaires économiques pour l'exercice 1946 (Moniteur, 13 février 1947, p. 1472).

Arrêté du Régent du 13 janvier 1947

relatif à l'octroi d'une allocation supplémentaire de vieillesse, de veuve, d'invalidité et d'orphelin, aux bénéficiaires de ces allocations, au 31 décembre 1945, auprès du Fonds d'Allocation pour Employés (Moniteur, 6 février 1947, p. 1221).

Arrêté-loi du 12 février 1947

modifiant et complétant celui du 19 septembre 1945 prévoyant l'octroi d'avances sur pensions à certaines victimes accidentelles de la guerre (Moniteur, 23 février 1947, p. 1910).

Arrêté-loi du 18 février 1947

relatif à la Caisse nationale des vacances annuelles (Moniteur, 24-25 février 1947, p. 1936).

Arrêté-loi du 19 février 1947

suspendant temporairement certaines actions et exécutions en matière de baux à loyer (Moniteur, 28 février 1947, p. 2065).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du Régent du 23 décembre 1946

approuvant un tarif de la Caisse d'Assurances de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, relatif à l'assurance de capitaux différés en cas de vie, avec, en cas de décès, contre-assurance des primes versées (Moniteur, 2 février 1947, p. 1070).

Arrêté-loi du 30 décembre 1946

relatif à la circulation des monnaies divisionnaires (Moniteur, 5 février 1947, p. 1152).

RAPPORT AU REGENT

L'aspect de la circulation des monnaies divisionnaires en Belgique a été profondément modifié par la guerre.

Pendant l'occupation, les limites qui avaient été fixées pour l'émission de ces monnaies ont été supprimées; certaines pièces provenant des émissions d'avant-guerre disparurent pratiquement de la circulation et durent être remplacées par des pièces de zinc et des billets.

A cette circulation, augmentée dans son volume et modifiée dans sa forme, vinrent s'ajouter, après la libération, d'autres monnaies divisionnaires belges émises à Londres pendant la guerre.

Il en résulte que l'on se trouve actuellement en présence d'une situation qui appelle une révision complète de la circulation des monnaies divisionnaires.

En attendant cette révision, qui devra être effectuée par étapes, des mesures transitoires s'imposent pour régulariser la situation actuelle, situation qui s'est développée sur la base d'arrêtés pris sous l'occupation et qui ont cessé d'être valables à la date du 15 février 1946.

Tel est l'objet du présent arrêté-loi, dans lequel il a paru opportun d'insérer en outre certaines dispositions spéciales se rapportant également à la circulation des monnaies divisionnaires.

* * *

Article 1^{er}. La loi du 24 juillet 1927 a fixé une limite de 200 millions de francs à l'émission des monnaies de 2 francs, 1 franc et 50 centimes.

Celle du 12 juin 1930, instituant un Fonds monétaire, a fixé à 1.200 millions de francs la limite d'émission des autres monnaies divisionnaires.

L'arrêté royal du 16 avril 1935 et l'arrêté-loi du 2 janvier 1940 ont successivement porté ce dernier chiffre à 1.500 et 1.750 millions de francs.

Telle était la situation à la veille de la guerre de 1940.

Divers arrêtés pris en Belgique sous l'occupation allemande ont modifié les limites assignées à l'émission des monnaies divisionnaires :

1^o les arrêtés des 28 septembre 1940, 7 novembre 1940, 25 janvier 1941 et 4 avril 1941 ont progressivement élevé à 3 milliards

de francs la limite de 1.750 millions fixée par l'arrêté-loi du 2 janvier 1940;

2° l'arrêté du 7 juillet 1941, complété par celui du 18 février 1943, a pratiquement aboli les limites fixées par les lois et arrêtés précédents; il dispose que, pendant la durée du temps de guerre, ces limites peuvent être dépassées à concurrence des besoins constatés.

Ces arrêtés, pris sous l'occupation, ont cessé d'être valables à la date du 15 février 1946, et il est nécessaire de couvrir les opérations monétaires de l'Etat par un nouveau texte légal.

Il parait impossible de déterminer, dès à présent, le niveau auquel le montant des monnaies émises par l'Etat pourra se stabiliser.

C'est pourquoi l'article 1^{er} du présent arrêté prévoit que l'application des limites fixées pour l'émission des monnaies divisionnaires est suspendue jusqu'au 31 décembre 1947.

La question de la limite à assigner au montant de la circulation des monnaies d'Etat fera, en temps opportun, l'objet d'un nouvel examen.

Art. 2. Les monnaies de zinc actuellement en circulation ont été émises en vertu des arrêtés suivants pris en territoire occupé :

Arrêté du 24 février 1941 :

pièces de 5 francs.

Arrêté du 10 juin 1941 :

pièces de 25, 10 et 5 centimes.

Arrêté du 18 septembre 1941 :

pièces de 1 franc.

L'émission de ces pièces doit se poursuivre jusqu'à ce que d'autres monnaies puissent leur être substituées.

Art. 3. Aux termes d'un arrêté royal du 16 avril 1935, les billets de 50 francs d'ensemble 525 millions de francs, qui circulaient à l'époque pour compte de la Banque Nationale de Belgique, ont été repris par l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'arrêté précité, le produit de la reprise n'a pas été versé au Fonds monétaire institué par la loi du 12 juin 1930; il a été affecté, par l'Etat, à un remboursement partiel de la dette qu'il avait contractée envers la Banque Nationale du chef du retrait des monnaies allemandes, effectué après la guerre de 1914-1918.

Les besoins en monnaies divisionnaires ayant nécessité pendant la guerre une augmentation du contingent primitif de 525 millions de francs, de nouvelles coupures de 50 francs furent progressivement mises en circulation; le produit de ces émissions successives fut pris en charge par le Fonds monétaire.

Il en résulte que les billets de 50 francs ayant cours actuellement, et représentant, au 31 août 1946, un montant total de 2.981.000.000 de francs, circulent à concurrence de 525 millions de francs pour compte de l'Etat lui-même, tandis que le solde circule pour compte du Fonds monétaire.

L'article 3 du présent arrêté a pour but de placer sous la gestion du Fonds monétaire l'ensemble de la circulation actuelle des billets de 50 francs, mettant ainsi fin à une anomalie qui, en soumettant à des régimes différents deux circulations identiques et d'ailleurs confondues, présentait des inconvénients qui risquaient d'amener des situations difficiles.

Art. 4 et 5. Les articles 4 et 5 arrêtent les dates à partir desquelles les monnaies divisionnaires émises à Londres pendant la guerre sont reprises par le Fonds monétaire: il est apparu que la date unique du 22 novembre 1944, fixée par les arrêtés-lois des 19 septembre et 21 novembre 1945, ne concordait pas avec les écritures qui ont enregistré les diverses opérations comptables auxquelles ont donné lieu les avances consenties par la Banque Nationale à l'Etat à Londres, en vue d'approvisionner les troupes alliées en monnaies belges.

Vu les lois du 7 septembre 1939 et du 14 décembre 1944 donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires, coordonnées par arrêté du Régent du 24 janvier 1945;

Vu les lois et arrêtés réglant la circulation des monnaies divisionnaires, et notamment la loi du 24 juillet 1927, la loi du 12 juin 1930, l'arrêté royal n° 159 du 16 avril 1935 et l'arrêté-loi du 2 janvier 1940;

Revu l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 relatif à la reprise par l'Etat des billets de 5, 10 et 50 francs, émis à Londres pendant la guerre, par la Banque Nationale de Belgique;

Revu l'arrêté-loi du 21 novembre 1945 relatif à la reprise par l'Etat des pièces de monnaie de 2 francs, émises à Londres pendant la guerre, par la Banque Nationale de Belgique;

Considérant que l'augmentation de la circulation fiduciaire pendant la guerre a nécessité une augmentation corrélative du montant des monnaies divisionnaires circulant pour compte de l'Etat;

Considérant qu'il n'est pas encore possible actuellement de fixer une limite stable au montant de la circulation de ces monnaies;

Considérant qu'en attendant l'émission de nouveaux types de monnaies métalliques, il y a lieu de poursuivre la frappe des pièces en zinc mises en circulation pendant l'occupation;

Considérant qu'il convient de comprendre dans la gestion du Fonds monétaire l'ensemble des coupures de 50 francs actuellement en circulation;

Considérant, d'autre part, qu'il y a lieu d'attribuer au Fonds monétaire, à partir de leurs dates d'émission respectives, les monnaies divisionnaires émises à Londres pendant la guerre;

Vu la nécessité et l'urgence;

Sur la proposition du Ministre des Finances et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — L'application des limites fixées pour l'émission des monnaies métalliques et des billets placés sous la gestion du Fonds monétaire institué par la loi du 12 juin 1930 est suspendue jusqu'au 31 décembre 1947.

Jusqu'à cette dernière date, l'émission des monnaies métalliques et des billets visés à l'alinéa précédent pourra s'effectuer dans les diverses catégories de valeurs à concurrence des besoins constatés.

Les dispositions contenues dans le présent article sortent leurs effets à la date du 16 février 1946.

Art. 2. — La frappe de pièces en zinc de 5 francs, 1 franc, 25 centimes, 10 centimes et 5 centimes, conformes aux modèles décrits dans les arrêtés des 24 février, 10 juin et 18 septembre 1941, pris en territoire occupé, peut être poursuivie à concurrence des besoins constatés.

Les pièces de 5 francs seront frappées par quantités égales en texte français et en texte flamand; les autres pièces seront frappées par quantités égales avec prééminence du texte français ou du texte flamand.

Les pièces de 5 francs auront cours légal, entre particuliers, jusqu'à concurrence de 50 francs pour chaque paiement; il en sera de même pour les pièces de 1 franc.

Les pièces de 25, 10 et 5 centimes auront cours légal entre particuliers, jusqu'à concurrence de 5 francs pour chaque paiement.

Dès que les circonstances le permettront, les pièces en zinc visées dans le présent article seront remplacées par d'autres monnaies métalliques suivant des modalités à fixer par arrêté royal.

Les dispositions contenues dans le présent article sortent leurs effets à la date du 16 février 1946.

Art. 3. — Les billets de 50 francs au montant total de 525 millions de francs circulant pour compte de l'Etat, en vertu de l'article 3 de l'arrêté royal du 16 avril 1935, sont repris à la date du 26 décembre 1945 par le Fonds monétaire institué par la loi du 12 juin 1930. Le montant de cette reprise, soit 525 millions de francs, sera versé au Fonds susdit par imputation sur un article spécial à prévoir à cet effet au budget extraordinaire.

Les billets repris continueront à circuler, pour le compte du Fonds monétaire, dans les conditions actuelles.

Art. 4. — L'article 4 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 relatif à la reprise par l'Etat des billets de 5, 10 et 50 francs émis à Londres, pendant la guerre, par la Banque Nationale de Belgique, est remplacé par la disposition suivante :

« Les billets dont le présent arrêté-loi prévoit la cession au Fonds monétaire, seront repris par ce dernier à partir de leur date d'émission respective, savoir :

- » Billets de 50 francs, fr. 92.500.000 au 30 août 1943;
- » Billets de 10 francs, fr. 250.000.000 au 10 janv. 1944;
- » Billets de 10 francs, fr. 250.000.000 au 20 mai 1944;
- » Billets de 5 francs, fr. 125.000.000 au 20 mai 1944. »

Art. 5. — L'article 9 de l'arrêté-loi du 21 novembre 1945, relatif à la reprise par l'Etat des pièces de mon-

naie de 2 francs émises à Londres, pendant la guerre, par la Banque Nationale de Belgique, est remplacé par la disposition suivante :

« Les pièces de 2 francs au montant total de 50 millions de francs, dont le présent arrêté-loi prévoit la cession au Fonds monétaire, seront reprises par ce dernier à partir du 20 mai 1944, date de leur émission. »

Art. 6. — Le Ministre des Finances est chargé de régler les modalités d'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Arrêté-loi du 30 janvier 1947

relatif à l'épargne de la femme mariée et du mineur d'âge (Moniteur, 23 février 1947, p. 1904).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté du 14 février 1947

relatif aux prélèvements ou à l'acquisition de froment pour le réensemencement des semis hivernaux de froment détruits par le gel (Moniteur, 20 février 1947, p. 1773).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté du 25 janvier 1947

modificatif de l'arrêté ministériel du 31 août 1945, modifiant l'arrêté ministériel du 31 octobre 1939, organisant le recensement des stocks de bois en grume ou sciés (Moniteur, 5 février 1947, p. 1160).

Arrêté-loi du 30 janvier 1947

fixant le statut de création et de fonctionnement de Centres chargés de promouvoir et de coordonner le progrès technique des diverses branches de l'économie nationale, par la recherche scientifique (Moniteur, 28 février 1947, p. 2068).

Arrêté ministériel du 15 février 1947

limitant la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage des vitrines des magasins (Moniteur, 23 février 1947, p. 1918).

Arrêté ministériel du 16 février 1947

complétant l'arrêté ministériel du 16 novembre 1944, modifié et complété par les arrêtés ministériels des 18 septembre 1945, 17 décembre 1945, 5 janvier 1946 et 13 décembre 1946, réglementant la production, la distribution et la consommation du gaz (Moniteur, 28 février 1947, p. 2075).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté du Régent du 7 septembre 1946

portant relèvement des taux d'allocations familiales et des cotisations ainsi que de la limite d'âge des enfants bénéficiaires du régime des allocations familiales pour non-salariés, établi par l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938. — Erratum (Moniteur, 6 février 1947, p. 1223).

Arrêté du Régent du 28 octobre 1946

portant modification de l'arrêté du Régent du 16 février 1946, déterminant les modalités générales d'application de l'arrêté-loi du 3 janvier 1946 sur les vacances annuelles des travailleurs salariés. — Erratum (Moniteur, 20 février 1947, p. 1777).

Arrêté-loi du 4 novembre 1946

instituant au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale le Commissariat général à la Promotion du Travail (Moniteur, 26 février 1947, p. 1968).

Vu la loi du 7 septembre 1939, complétée par celle du 14 décembre 1944, donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires, et notamment l'article 1^{er}, 3^o;

Revu l'arrêté-loi du 6 juin 1945, portant création du Commissariat général du Gouvernement à la Promotion du Travail, au Cabinet du Premier Ministre;

Considérant que, pour accorder au Commissariat général susvisé une faculté plus grande de disposer de tous les éléments utiles à la poursuite de son objet, il est nécessaire et urgent de le rattacher au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale;

Sur la proposition du Premier Ministre et du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, et de l'avis des Ministres, qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Il est institué au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale un Commissariat général à la Promotion du Travail.

Art. 2. — L'administration générale du Commissariat général à la Promotion du Travail est assurée par un commissaire général et un commissaire général-adjoint, assistés du personnel nécessaire.

Art. 3. — Le Commissariat général susvisé a pour mission de coordonner les activités des divers départements ministériels tendant à la promotion intellectuelle, morale et sociale des travailleurs et de prendre à cet effet toutes initiatives. La mission est précisée par arrêté royal.

Art. 4. — Le Premier Ministre et le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté-loi, qui entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Art. 5. — L'arrêté-loi du 6 juin 1945 portant création du Commissariat général du Gouvernement à la Promotion du Travail, au Cabinet du Premier Ministre, est abrogé.

Arrêté du Régent du 17 décembre 1946

fixant les modalités de paiement du salaire aux ouvriers des entreprises d'exploitation forestière, de chargement et de transport de bois, pour huit jours fériés pendant l'année 1946. — Erratum (Moniteur, 23 février 1947, p. 1909).

Arrêté ministériel du 8 janvier 1947

complétant les dispositions de l'article 133 du Règlement général pour la protection du travail du 11 février 1946 (Moniteur, 6 février 1947, p. 1222).

Arrêté-loi du 10 janvier 1947

portant modification à l'arrêté-loi du 27 juillet 1944, allouant à certains marins de la flotte marchande belge un congé spécial et une indemnité spéciale d'attente (Moniteur, 2 février 1947, p. 1064).

Arrêté-loi du 23 janvier 1947

relatif à la réparation des dommages résultant des accidents du travail survenus aux prisonniers de guerre occupés par des entreprises privées ou publiques (Moniteur, 23 février 1947, p. 1904).

Arrêté du Régent du 12 février 1947

apportant certaines modifications au Règlement général pour la protection du travail du 11 février 1946, ainsi qu'à l'arrêté du Régent du 6 juillet 1946 relatif à ce règlement (Moniteur, 20 février 1947, p. 1777).

Arrêté du Régent du 18 février 1947

instituant un Conseil supérieur de la Construction d'Habitations pour Mineurs (Moniteur, 28 février 1947, p. 2073).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Accord commercial

entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Norvège (Moniteur, 5 février 1947, p. 1161).

Le 21 février 1946, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Norvège ont conclu un accord commercial, par lequel les deux pays s'accordent un

traitement aussi libéral que possible dans l'octroi réciproque de licences d'importation et d'exportation, de manière à retrouver aussitôt que possible le rythme normal de leurs échanges traditionnels.

Ces licences seront délivrées pour les marchandises intéressant spécialement les économies de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et de la Norvège et dont les listes *A* et *B*, annexées à l'accord, sont reproduites ci-après (voir *Moniteur*, p. 1162).

Les opérations privées d'échange compensé ne sont plus admises.

Une commission mixte, prévue par l'accord, est chargée de fixer et d'adapter les contingents des listes *A* et *B*; elle se réunira à la demande de l'une ou l'autre des parties contractantes.

L'accord, mis en application provisoire dès le jour de sa signature, aura une durée de trois ans; s'il n'a pas été dénoncé trois mois avant l'expiration de ces trois ans, il sera prorogé par voie de tacite reconduction et deviendra résiliable à tout moment moyennant préavis de six mois.

Un protocole additionnel a été signé le 29 octobre 1946; ce protocole complète les listes *A* et *B* des produits à échanger entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Norvège au cours de la période contingente prenant fin le 20 février 1947, par les listes additionnelles, reproduites à la suite des listes *A* et *B*, et indiquant les fournitures supplémentaires à effectuer.

Un accord de paiement a été signé entre la Belgique et la Norvège le 23 octobre 1945, pour une durée indéterminée, avec faculté de dénonciation moyennant préavis de six mois. L'application de cet accord se fait par l'intermédiaire de la Banque Nationale de Belgique et de la « Norges Bank ».

A cet accord de paiement est annexé un accord au sujet du déblocage des avoirs belges en Norvège et des avoirs norvégiens en Belgique.

Accord commercial

entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Pologne (Moniteur, 19 février 1947, p. 1743).

Par un accord signé à Bruxelles le 14 août 1946, le gouvernement belge, agissant tant en son nom qu'au nom du gouvernement luxembourgeois, et le gouvernement polonais, tout en considérant que le traité de commerce du 30 décembre 1922 ainsi que

les avenant et protocole additionnel qui s'y rattachent sont suspendus, reconnaissent que le traitement de la *nation la plus favorisée restera appliqué*, dans leurs relations commerciales réciproques, dans le cadre fixé par le traité de commerce du 30 décembre 1922.

Les gouvernements signataires s'engagent à délivrer des autorisations d'importation et d'exportation pour les marchandises figurant sur les listes *A* et *B* (voir *Moniteur*). Les factures seront établies en francs belges.

Une commission mixte aura pour mandat de faire toutes propositions tendant à améliorer les relations commerciales et financières entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Pologne, et de surveiller l'application de l'accord. La répartition des sommes prévues pour les « marchandises diverses » rentre dans les attributions de cette commission.

L'accord commercial est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1946 et est valable pour un an.

Le 14 août 1946 a été signé également un accord financier, tendant à faciliter l'échange des marchandises et le transfert des paiements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Pologne. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} septembre, ne peut être dénoncé que moyennant préavis de six mois et au plus tôt le 1^{er} juillet 1947.

Accord commercial

entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France (Moniteur, 28 février 1947, p. 2092).

La tendance du nouvel accord est le retour aux relations normales d'avant-guerre. Les listes de produits qui s'y trouvent annexées portent sur un trafic réciproque d'environ 7 milliards de francs belges; il est intéressant de noter que parmi les contingents d'exportation de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, des montants assez importants (au total plus de 700 millions de francs belges) ont été prévus pour les territoires français d'outre-mer.

Pour assurer les moyens de règlement nécessaires aux paiements consécutifs aux transactions franco-belges, un arrangement monétaire provisoire avait été signé le 23 février 1945 entre la Banque Nationale de Belgique et la Banque de France. Cet arrangement est remplacé par l'accord monétaire définitif signé le 2 septembre 1946 par le Gouvernement belge et le Gouvernement français.

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 13 février 1947

portant réduction de tarifs de tramways (Moniteur, 16 février 1947, p. 1616).

Convention internationale

portant réglementation de la navigation aérienne, signée à Paris, le 13 octobre 1919 (Moniteur, 20 février 1947, p. 1779).

Arrêté ministériel du 16 décembre 1946

modifiant l'arrêté ministériel du 14 juin 1946 fixant les prix maxima des produits pétroliers (Moniteur, 6 février 1947, p. 1220).

Arrêté ministériel du 30 décembre 1946

réglementant les prix maxima des céréales indigènes de la récolte 1946. — Erratum (Moniteur, 20 février 1947, p. 1774).

Arrêté ministériel du 10 janvier 1947

complétant et modifiant, en ce qui concerne le chocolat et le cacao en poudre, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 1^{er} février 1947, p. 1046). — Erratum (Moniteur, 15 février 1947, p. 1584).

Arrêté ministériel du 19 janvier 1947

réglementant les prix maxima de vente de certaines marchanlises destinées à l'alimentation du bétail. — Errata (Moniteur, 20 février 1947, p. 1774).

Arrêté du 6 février 1947

portant relèvement des taxes télégraphiques intérieures (Moniteur, 17-18 février 1947, p. 1647).

Arrêté ministériel du 7 février 1947

portant relèvement des taxes télégraphiques intérieures accessoires (Moniteur, 17-18 février 1947, p. 1647).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

décétant une baisse des prix de vente de certains produits textiles et plaçant d'autres sous le régime du prix normal (Moniteur, 16 février 1947, p. 1602).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

portant réduction des prix du cuir, des chaussures et des articles en cuir, ainsi que des marges bénéficiaires (Moniteur, 16 février 1947, p. 1604).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

fixant les prix maxima des prestations dans les blanchisseries et lavoirs publics (Moniteur, 16 février 1947, p. 1605).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

fixant les prix maxima des prestations dans les teintureries (Moniteur, 16 février 1947, p. 1607).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

fixant les prix maxima pour le ressemelage des chaussures (Moniteur, 16 février 1947, p. 1608).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

modifiant et complétant celui du 14 octobre 1946, plaçant les articles de confiserie et les pralines sous le régime du prix normal (Moniteur, 16 février 1947, p. 1609).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

diminuant les prix des conserves de légumes (Moniteur, 16 février 1947, p. 1610).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

fixant les marges du commerce de détail pour la vente du poisson (Moniteur, 16 février 1947, p. 1611).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

décétant une baisse des prix des papiers et cartons, ainsi que des articles en papier et carton (Moniteur, 16 février 1947, p. 1614).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

décétant une baisse des prix des produits de l'industrie transformatrice et des métiers du bois (Moniteur, 16 février 1947, p. 1612).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

décétant une baisse des prix maxima de vente des vêtements de dessus pour hommes et dames (Moniteur, 16 février 1947, p. 1613).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

décétant une baisse des prix des matériaux de construction, des matériaux pierreux, des céramiques, dolomiers, chaux et dérivés, sables et terres cuites ou non ainsi que des articles en verre, cristal, faïence, porcelaine et céramique (Moniteur, 16 février 1947, p. 1613).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

décétant une baisse des prix des produits chimiques (Moniteur, 16 février 1947, p. 1614).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

réglementant les prix des articles de construction métallique (Moniteur, 16 février 1947, p. 1615).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

réglementant les prix des spécialités pharmaceutiques (Moniteur, 16 février 1947, p. 1616).

Arrêté ministériel du 13 février 1947

portant réduction de tarifs de tramways (Moniteur, 16 février 1947, p. 1616).

Arrêté ministériel du 15 février 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 14 juin 1946, fixant les prix maxima des produits pétroliers (Moniteur, 21 février 1947, p. 1814).

Arrêté ministériel du 17 février 1947

complétant l'arrêté ministériel du 16 septembre 1946, réglementant les prix des plants de pommes de terre indigènes et des plants de pommes de terre importés des Pays-Bas (Moniteur, 21 février 1947, p. 1815).

Arrêté ministériel du 27 février 1947

complétant l'arrêté ministériel du 13 février 1947, réglementant les prix des articles de construction métallique (Moniteur, 28 février 1947, p. 2076).

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté ministériel du 29 janvier 1947

fixant le montant des rations de combustibles à usage domestique pour le mois de février 1947 (Moniteur, 1^{er} février 1947, p. 1047).

Arrêté-loi du 30 janvier 1947

concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires et des produits de première nécessité (Moniteur, 3-4 février 1947, p. 1089).

RAPPORT AU REGENT

La distribution des denrées alimentaires à usage humain et des produits de première nécessité est réglementée sur base de l'arrêté-loi du 9 novembre 1939.

Ce texte confère certains droits au Ministre du Ravitaillement, notamment en ce qui concerne le rationnement de la population, l'approvisionnement des détaillants, des grossistes, des fabricants, l'établissement de passavants de transport et la tenue de certaines comptabilités.

Il décrit ensuite minutieusement un certain nombre de documents et leur utilisation.

Rédigé au début de la mobilisation, à un moment où la réglementation devait se resserrer de plus en plus, il se comprend que le législateur lui-même ait, par arrêté-loi, établi cette réglementation.

Il n'en va plus de même actuellement.

La réglementation relative au ravitaillement doit pouvoir s'assouplir progressivement pour permettre un retour sans heurt vers une économie moins rigide.

C'est pourquoi il s'indique de remplacer l'arrêté-loi du 9 novembre 1939 par un texte plus souple, donnant au Ministre du Ravitaillement les pouvoirs nécessaires pour établir la réglementation relative à la distribution.

L'utilisation de ces pouvoirs se fera par des arrêtés ministériels, qui pourront suivre l'évolution de la situation même après la remise de l'armée sur pied de paix.

Une disposition qui ne se trouvait pas dans l'arrêté du 9 novembre 1939 a été insérée dans le présent projet.

L'arrêté-loi du 9 novembre 1939 rendait les communes pécuniairement responsables de la bonne conservation des cartes et timbres de ravitaillement.

Depuis lors, l'Etat accorde un subside important pour maintenir le coût de la vie dans les limites compatibles avec la politique des prix.

Il est normal que la responsabilité des communes s'applique également à ce subside lorsque les timbres de ravitaillement sont volés par suite de négligence.

Vu les lois des 7 septembre 1939 et 14 décembre 1944 donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires, coordonnées par arrêté du Régent du 24 janvier 1945;

Considérant que la réglementation de la distribution des denrées alimentaires doit être assurée en vue de permettre un retour progressif à la liberté commerciale;

Vu l'urgence et la nécessité;

Sur la proposition du Ministre du Ravitaillement et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Le Ministre du Ravitaillement détermine les denrées, matières, marchandises et animaux dont la distribution, la consommation ou le transport sont réglementés; il établit cette réglementation.

Art. 2. — Les administrations communales conservent à l'abri de vols les documents utilisés pour l'exécution de l'article 1^{er} ci-dessus.

Elles sont pécuniairement responsables de leur bonne conservation et de leur usage.

Elles sont également pécuniairement responsables du montant du subside représenté par les documents dont elles ne peuvent justifier l'utilisation régulière, chaque fois que ces documents sont représentatifs d'une ration de marchandises pour lesquelles un subside gouvernemental est accordé.

Art. 3. — Le Ministre du Ravitaillement peut imposer aux personnes intervenant à titre quelconque dans la production, la distribution ou le transport d'un des produits réglementés en exécution de l'article 1^{er}, la tenue d'une comptabilité conforme au modèle qu'il établira.

Art. 4. — Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté-loi du 7 octobre 1946 relatif à la répression du faux et de certaines autres infractions, ni des dispositions plus sévères du Code pénal, les infractions aux dispositions des arrêtés pris en exécution du présent arrêté-loi sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945 concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai, 7 et 29 juin 1946.

Art. 5. — Le présent arrêté-loi remplace l'arrêté-loi du 9 novembre 1939 concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires à usage humain et des produits de première nécessité, en cas de difficultés de ravitaillement.

Il se substitue à cet arrêté-loi pour l'application des dispositions qui se réfèrent à ce dernier.

Arrêté ministériel du 3 février 1947

relatif à la vente aux consommateurs des denrées alimentaires rationnées (Moniteur, 6 février 1947, p. 1223).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté du 1^{er} février 1947

réglementant des subsides aux coopératives (Moniteur, 16 février 1947, p. 1617).

Arrêté-loi du 3 février 1947

relatif à l'utilisation des matériaux de construction (Moniteur, 14 février 1947, p. 1536).

RAPPORT AU REGENT

L'arrêté-loi du 5 février 1945 fixait dans les attributions du Ministre des Travaux publics l'approbation préalable des autorisations d'utilisation des matériaux de construction. Par arrêté-loi du 11 septembre 1946, ces attributions ont fait l'objet d'un transfert au Ministre de la Reconstruction.

Cependant, si l'intervention du Ministre de la Reconstruction se comprend parfaitement lorsqu'il s'agit d'utiliser les matériaux nécessaires à la construction, à la reconstruction ou au changement à des bâtiments d'usage privé, cette intervention ne se justifie pas quand il s'agit de travaux publics et d'utilité publique.

En fait, pour ces derniers, le Ministre de la Reconstruction n'est jamais intervenu, malgré la généralité des termes de l'arrêté du 11 septembre 1946.

Dans ces conditions et en vue de contribuer au rééquipement rapide par une utilisation judicieuse des matériaux de construction en matière de travaux publics et d'utilité publique, il convenait d'établir un texte, étendant au Ministère des Travaux publics, pour la matière des travaux publics et d'utilité publique, les attributions données au Ministre de la Reconstruction par l'arrêté-loi du 11 septembre 1946. Le présent objet complète et coordonne les dispositions des arrêtés-lois des 5 février 1945 et 11 septembre 1946.

Vu l'article premier, 3^o et 4^o, des lois coordonnées des 7 septembre 1939 et 14 décembre 1944, donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires;

Revu l'arrêté-loi du 11 septembre 1946, modifiant et complétant l'arrêté-loi du 5 février 1945 relatif à l'utilisation de matériaux de construction;

Considérant que le Ministre de la Reconstruction a dans ses attributions l'approbation préalable des autorisations d'utilisation des matériaux de construction;

Considérant qu'il convient de réserver ces attributions au Ministre des Travaux publics, en ce qui concerne les travaux publics et d'utilité publique;

Vu la nécessité et l'urgence;

Sur la proposition du Ministre des Travaux publics et du Ministre de la Reconstruction, et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — L'utilisation de matériaux destinés à la construction, à la reconstruction ou au changement des bâtiments d'usage privé est subordonnée à une

autorisation préalablement accordée par le Ministre de la Reconstruction ou son délégué.

Art. 2. — L'utilisation de matériaux destinés à des travaux publics ou d'utilité publique est subordonnée à une autorisation préalablement accordée par le Ministre des Travaux publics ou son délégué.

Art. 3. — L'autorisation prévue aux articles précédents n'est pas requise, quand il s'agit :

1^o de travaux d'entretien;

2^o de travaux strictement indispensables pour la remise en état d'habitabilité d'immeubles endommagés par faits de guerre.

Art. 4. — Les demandes d'autorisation prévues aux articles 1 et 2 sont motivées et accompagnées d'un inventaire où figurent les quantités et spécification des matériaux à utiliser.

Art. 5. — Toute infraction aux dispositions des articles 1 et 2 est punie d'une amende de 100 francs à 500.000 francs et d'un emprisonnement de huit jours à trois mois, ou d'une de ces peines seulement.

Les dispositions du livre premier du Code pénal, sans exception du chapitre 7 et de l'article 85, sont applicables aux infractions aux dispositions du présent arrêté-loi.

Art. 6. — Indépendamment de la peine, le juge prononce la réparation de la contravention, si cette réparation est demandée par les Ministres de la Reconstruction ou des Travaux publics et dans les limites où elle est demandée.

Le juge fixe un délai à la réparation et décide qu'en cas d'inexécution de la réparation dans le délai imparti, l'administration y pourvoira, aux frais de l'intéressé. Ce dernier sera contraint au remboursement de la dépense sur simple état dressé par l'administration, visé et rendu exécutoire par ordonnance du juge qui a connu de l'infraction. Cette ordonnance est exécutée par provision nonobstant toute opposition ou appel.

Art. 7. — Sans préjudice des devoirs incombant aux officiers de la police judiciaire, sont spécialement

chargés de la recherche et de la constatation des infractions visées par le présent arrêté-loi :

a) les agents des divers services du Ministère des Travaux publics et du Ministère de la Reconstruction spécialement habilités à cette fin par le Ministre compétent;

b) les fonctionnaires et agents du service de contrôle et d'enquête du Ministère des Affaires économiques;

c) les fonctionnaires et agents du service voyer et d'architecture des provinces, en service actif, autres que les employés de bureau;

d) les agents de la police communale et les gendarmes.

Les fonctionnaires et agents spécialement chargés de la recherche et de la constatation des infractions qui n'auraient pas prêté le serment prescrit par le décret du 20 janvier 1831, le prêteront devant un des juges de paix de l'arrondissement de leur résidence.

Art. 8. — Toute infraction sera recherchée, consta-

tée et poursuivie simultanément à charge du propriétaire ou locataire, architecte, entrepreneur, maître-maçon, ou toute autre personne chargée de la direction ou de l'exécution des travaux.

Art. 9. — Les arrêtés-lois du 5 février 1945 et du 11 septembre 1946 relatifs à l'utilisation de matériaux de construction sont abrogés.

Art. 10. — Les Ministres des Travaux publics et de la Reconstruction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 11. — Le présent arrêté-loi entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Arrêté-loi du 5 février 1947

modifiant et complétant l'arrêté-loi du 21 juin 1946, autorisant le Ministre de la Reconstruction à réserver certains matériaux en vue de la réparation des dommages de guerre (Moniteur, 10-11 février 1947, p. 4376).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques prélabl. visées par B.N.B., traites acceptées ou docum. représentat. d'import. ou d'export. de marchandises	Traités acceptés domiciliés en banque et warrants	Traités acceptés non domiciliés en banque	Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
1945 Moyenne annuelle.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,46	2,58	3,—	3,50	3,—	0,62
1946 Moyenne annuelle.....	1,17	1,67	1,92	2,67	3,17	2,—	2,1875	2,375	3,17	3,59	3,17	0,58
1945 Décembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
1946 Janvier.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Février.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Mars.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Avril.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Mai.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juin.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juillet.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Septembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Octobre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Novembre (à partir du 7)...	2,—	2,50	2,75	3,50	4,—	2,—	2,1875	2,375	4,—	4,—	4,—	1,—
Décembre (à partir du 19)...	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
1947 Janvier.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Février.....	2,50(1)	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—

(1) A partir du 16 décembre 1946, les traités acceptés ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises sont escomptés au taux applicable aux traités acceptés domiciliés en banque et warrants.

(*) Quotité de l'avance en février 1947 :

Certificats de trésorerie à 4, 8 et 12 mois et plus.....	95 %	Autres effets publics.....	80 %
Obligations décennales (1940-1950).....	90 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).	90 %
Certificats de trésorerie à 5 ans 3 1/2 % (1941-1946).....	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 février 1942).	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942)...	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943)	90 %		
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944).....	90 %		
Bons de caisse à 1 an de la S.N.C.I.	95 %		
Bons de caisse de la Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes, à 1 an d'échéance maximum.....	95 %		

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr. (1)	20.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
Moyennes annuelles :									
1945.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,04
1946.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,—
Moyennes mensuelles :									
1945 Décembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
1946 Janvier.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Février.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Mars.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Avril.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Mai.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juin.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Octobre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Nov. 1 ^{re} quinzaine.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
2 ^e quinzaine.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
1947 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) A partir du 1^{er} juillet 1946, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 francs.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

Tableau des parités monétaires calculées d'après les poids d'or fin

PAYS	Unité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
		Franc belge	Boliviano	Dollar canadien	Peso chilien	Peso colombien	Colon (Costa Rica)	Peso cubain	Couronne danoise	Livre égyptienne	Sucre	Dollar (Etats-Unis)	Dollar (Ethiopie)	Franc français	Quetzal	
	<i>Poids de fin d'une unité monétaire (en grammes)</i>	0,0202765	0,0211588	0,888671	0,0286668	0,507816	0,158267	0,888671	0,185178	3,67288	0,0658275	0,888671	0,357690	0,00746113	0,888671	
1	Belgique	Franc	1	0,9583	0,0228	0,7073	0,0399	0,1281	0,0228	0,1095	0,0055	0,3080	0,0228	0,0567	2,7176	0,0228
2	Bolivie	Boliviano	1,0435	1	0,0238	0,7381	0,0417	0,1337	0,0238	0,1143	0,0058	0,3214	0,0238	0,0592	2,8359	0,0238
3	Canada	Dollar	43,8275	42,0000	1	31,0000	1,7500	5,6150	1,0000	4,7990	0,2420	13,5000	1,0000	2,4845	119,1067	1,0000
4	Chili	Peso	1,4138	1,3548	0,0323	1	0,0565	0,1811	0,0323	0,1548	0,0078	0,4355	0,0323	0,0801	3,8422	0,0323
5	Colombie	Peso	25,0445	24,0002	0,5714	17,7174	1	3,2086	0,5714	2,7423	0,1383	7,7143	0,5714	1,4197	68,0615	0,5714
6	Costa Rica	Colon	7,8054	7,4800	0,1781	5,5209	0,3117	1	0,1781	0,8547	0,0431	2,4043	0,1781	0,4425	21,2122	0,1781
7	Cuba	Peso	43,8275	42,0000	1,0000	31,0000	1,7500	5,6150	1	4,7990	0,2420	13,5000	1,0000	2,4845	119,1067	1,0000
8	Danemark	Couronne	9,1326	8,7518	0,2084	6,4597	0,3647	1,1700	0,2084	1	0,0504	2,8131	0,2084	0,5177	24,8190	0,2084
9	Egypte	Livre	181,1394	173,5864	4,1330	128,1231	7,2327	23,2069	4,1330	19,8343	1	55,7955	4,1330	10,2683	492,2686	4,1330
10	Equateur	Sucre	3,2465	3,1111	0,0741	2,2963	0,1296	0,4159	0,0741	0,3555	0,0179	1	0,0741	0,1840	8,8227	0,0741
11	Etats-Unis	Dollar	43,8275	42,0000	1,0000	31,0000	1,7500	5,6150	1,0000	4,7990	0,2420	13,5000	1	2,4845	119,1067	1,0000
12	Ethiopie	Dollar	17,6406	16,9050	0,4025	12,4775	0,7044	2,2600	0,4025	1,9316	0,0974	5,4337	0,4025	1	47,9405	0,4025
13	France	Franc	0,3680	0,3528	0,0084	0,2603	0,0147	0,0471	0,0084	0,0403	0,0020	0,1133	0,0084	0,0209	1	0,0084
14	Guatemala	Quetzal	43,8275	42,0000	1,0000	31,0000	1,7500	5,6150	1,0000	4,7990	0,2420	13,5000	1,0000	2,4845	119,1067	1
15	Honduras	Lempira	21,9137	21,0000	0,5000	15,5000	0,8750	2,8075	0,5000	2,3995	0,1210	6,7500	0,5000	1,2422	59,5533	0,5000
16	Inde	Roupie	13,2469	12,6945	0,3023	9,3698	0,5289	1,6971	0,3023	1,4505	0,0731	4,0804	0,3023	0,7509	36,0000	0,3023
17	Irak	Dinar	176,6250	169,2601	4,0300	124,9299	7,0524	22,6285	4,0300	19,3400	0,9751	54,4049	4,0300	10,0124	480,0000	4,0300
18	Iran	Rial	1,3590	1,3023	0,0310	0,9612	0,0543	0,1741	0,0310	0,1488	0,0075	0,4186	0,0310	0,0770	3,6932	0,0310
19	Islande	Couronne	6,7543	6,4727	0,1541	4,7774	0,2697	0,8653	0,1541	0,7396	0,0373	2,0805	0,1541	0,3829	18,3557	0,1541
20	Luxembourg	Franc	1,0000	0,9583	0,0228	0,7073	0,0399	0,1281	0,0228	0,1095	0,0055	0,3080	0,0228	0,0567	2,7176	0,0228
21	Mexique	Peso	9,0273	8,6509	0,2060	6,3852	0,3604	1,1565	0,2060	0,9885	0,0498	2,7806	0,2060	0,5117	24,5327	0,2060
22	Nicaragua	Cordoba	8,7655	8,4000	0,2000	6,2000	0,3500	1,1230	0,2000	0,9598	0,0484	2,7000	0,2000	0,4969	23,8213	0,2000
23	Norvège	Couronne	8,8312	8,4630	0,2015	6,2465	0,3526	1,1314	0,2015	0,9670	0,0488	2,7202	0,2015	0,5006	24,0000	0,2015
24	Panama	Balboa	43,8275	42,0000	1,0000	31,0000	1,7500	5,6150	1,0000	4,7990	0,2420	13,5000	1,0000	2,4845	119,1067	1,0000
25	Paraguay	Guarani	14,1836	13,5922	0,3236	10,0323	0,5663	1,8172	0,3236	1,5531	0,0783	4,3689	0,3236	0,8040	38,5458	0,3236
26	Pays-Bas	Florin	16,5200	15,8320	0,3770	11,6855	0,6597	2,1166	0,3770	1,8090	0,0912	5,0889	0,3770	0,9365	44,8976	0,3770
27	Pérou	Sol	6,7427	6,4616	0,1538	4,7692	0,2692	0,8639	0,1538	0,7383	0,0372	2,0769	0,1538	0,3822	18,3242	0,1538
28	Philippines	Peso	21,9137	21,0000	0,5000	15,5000	0,8750	2,8075	0,5000	2,3995	0,1210	6,7500	0,5000	1,2422	59,5533	0,5000
29	Royaume-Uni	Livre	176,6250	169,2601	4,0300	124,9299	7,0524	22,6285	4,0300	19,3400	0,9751	54,4049	4,0300	10,0124	480,0000	4,0300
30	San Salvador	Colon	17,5310	16,8000	0,4000	12,4000	0,7000	2,2460	0,4000	1,9196	0,0968	5,4000	0,4000	0,9938	47,6426	0,4000
31	Tchécoslovaquie	Couronne	0,8765	0,8400	0,0200	0,6200	0,0350	0,1123	0,0200	0,0960	0,0048	0,2700	0,0200	0,0497	2,3821	0,0200
32	Union Sud-Africaine	Livre	176,6250	169,2601	4,0300	124,9299	7,0524	22,6285	4,0300	19,3400	0,9751	54,4049	4,0300	10,0124	480,0000	4,0300

des unités monétaires adoptés par le Fonds Monétaire International

15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	
Lempira	Roupie	Dinar	Rial	Couronne islandaise	Franc luxembourgeois	Peso mexicain	Cordoba	Couronne norvégienne	Balboa	Guarani	Florin hollandais	Sol	Peso (Philippines)	Livre anglaise	Colon (San Salvador)	Couronne tchécoslovaque	Livre sud-africaine	
0,444335	0,268601	3,58134	0,0275557	0,136954	0,0202765	0,183042	0,177734	0,179067	0,888671	0,287595	0,334987	0,136719	0,444335	3,58134	0,355468	0,0177734	3,58134	
0,0456	0,0755	0,0057	0,7358	0,1481	1,0000	0,1108	0,1141	0,1132	0,0228	0,0705	0,0605	0,1483	0,0456	0,0057	0,0570	1,1408	0,0057	1
0,0478	0,0788	0,0059	0,7679	0,1545	1,0435	0,1156	0,1190	0,1182	0,0238	0,0736	0,0632	0,1548	0,0476	0,0059	0,0595	1,1905	0,0059	2
2,0000	3,3085	0,2481	32,2500	6,4888	43,8275	4,8550	5,0000	4,9628	1,0000	3,0900	2,6528	6,5000	2,0000	0,2481	2,5000	50,0000	0,2481	3
0,0645	0,1067	0,0080	1,0403	0,2093	1,4138	0,1566	0,1613	0,1601	0,0323	0,0997	0,0856	0,2097	0,0645	0,0080	0,0806	1,6129	0,0080	4
1,1429	1,8906	0,1418	18,4287	3,7079	25,0445	2,7743	2,8572	2,8359	0,5714	1,7657	1,5159	3,7143	1,1429	0,1418	1,4286	28,5717	0,1418	5
0,3562	0,5892	0,0442	5,7435	1,1556	7,8054	0,8646	0,8905	0,8838	0,1781	0,5503	0,4725	1,1576	0,3562	0,0442	0,4452	8,9047	0,0442	6
2,0000	3,3085	0,2481	32,2500	6,4888	43,8275	4,8550	5,0000	4,9628	1,0000	3,0900	2,6528	6,5000	2,0000	0,2481	2,5000	50,0000	0,2481	7
0,4168	0,6894	0,0517	6,7201	1,3521	9,1326	1,0117	1,0419	1,0341	0,2084	0,6439	0,5528	1,3544	0,4168	0,0517	0,5209	10,4188	0,0517	8
8,2660	13,6741	1,0256	133,2893	26,8183	181,1394	20,0658	20,6650	20,5112	4,1330	12,7710	10,9642	26,8644	8,2660	1,0256	10,3325	206,6504	1,0256	9
0,1481	0,2451	0,0184	2,3889	0,4807	3,2465	0,3596	0,3704	0,3676	0,0741	0,2289	0,1965	0,4815	0,1481	0,0184	0,1852	3,7037	0,0184	10
2,0000	3,3085	0,2481	32,2500	6,4888	43,8275	4,8550	5,0000	4,9628	1,0000	3,0900	2,6528	6,5000	2,0000	0,2481	2,5000	50,0000	0,2481	11
0,8050	1,3317	0,0999	12,9806	2,6118	17,6406	1,9541	2,0125	1,9975	0,4025	1,2437	1,0678	2,6162	0,8050	0,0999	1,0063	20,1250	0,0999	12
0,0168	0,0278	0,0021	0,2708	0,0545	0,3680	0,0408	0,0420	0,0417	0,0084	0,0259	0,0223	0,0546	0,0168	0,0021	0,0210	0,4198	0,0021	13
2,0000	3,3085	0,2481	32,2500	6,4888	43,8275	4,8550	5,0000	4,9628	1,0000	3,0900	2,6528	6,5000	2,0000	0,2481	2,5000	50,0000	0,2481	14
1	1,6542	0,1241	16,1250	3,2444	21,9137	2,4275	2,5000	2,4814	0,5000	1,5450	1,3264	3,2500	1,0000	0,1241	1,2500	25,0000	0,1241	15
0,6045	1	0,0750	9,7476	1,9612	13,2469	1,4674	1,5113	1,5000	0,3023	0,9340	0,8018	1,9646	0,6045	0,0750	0,7556	15,1125	0,0750	16
8,0600	13,3333	1	129,9673	26,1499	176,6250	19,5657	20,1500	20,0000	4,0300	12,4527	10,6910	26,1949	8,0600	1,0000	10,0750	201,5000	1,0000	17
0,0620	0,1026	0,0077	1	0,2012	1,3590	0,1505	0,1550	0,1539	0,0310	0,0958	0,0823	0,2015	0,0620	0,0077	0,0775	1,5504	0,0077	18
0,3082	0,5099	0,0382	4,9701	1	6,7543	0,7482	0,7706	0,7648	0,1541	0,4762	0,4088	1,0017	0,3082	0,0382	0,3853	7,7056	0,0382	19
0,0456	0,0755	0,0057	0,7358	0,1481	1	0,1108	0,1141	0,1132	0,0228	0,0705	0,0605	0,1483	0,0456	0,0057	0,0570	1,1408	0,0057	20
0,4119	0,6815	0,0511	6,6426	1,3365	9,0273	1	1,0299	1,0222	0,2060	0,6365	0,5464	1,3388	0,4119	0,0511	0,5149	10,2986	0,0511	21
0,4000	0,6617	0,0496	6,4500	1,2978	8,7655	0,9710	1	0,9926	0,2000	0,6180	0,5306	1,3000	0,4000	0,0496	0,5000	10,0000	0,0496	22
0,4030	0,6667	0,0500	6,4984	1,3075	8,8312	0,9783	1,0075	1	0,2015	0,6226	0,5345	1,3097	0,4030	0,0500	0,5037	10,0750	0,0500	23
2,0000	3,3085	0,2481	32,2500	6,4888	43,8275	4,8550	5,0000	4,9628	1	3,0900	2,6528	6,5000	2,0000	0,2481	2,5000	50,0000	0,2481	24
0,6472	1,0707	0,0803	10,4409	2,0999	14,1836	1,5712	1,6181	1,6061	0,3236	1	0,8585	2,1035	0,6472	0,0803	0,8091	16,1812	0,0803	25
0,7539	1,2472	0,0935	12,1567	2,4460	16,5200	1,8301	1,8848	1,8707	0,3770	1,1648	1	2,4502	0,7539	0,0935	0,9424	18,8477	0,0935	26
0,3077	0,5090	0,0382	4,9616	0,9983	6,7427	0,7469	0,7692	0,7635	0,1538	0,4754	0,4085	1	0,3077	0,0382	0,3846	7,6923	0,0382	27
1,0000	1,6543	0,1241	16,1250	3,2444	21,9137	2,4275	2,5000	2,4814	0,5000	1,5450	1,3264	3,2500	1	0,1241	1,2500	25,0000	0,1241	28
8,0600	13,3333	1,0000	129,9673	26,1499	176,6250	19,5657	20,1500	20,0000	4,0300	12,4527	10,6910	26,1949	8,0600	1	10,0750	201,5000	1,0000	29
0,8000	1,3234	0,0993	12,9000	2,5955	17,5310	1,9420	2,0000	1,9851	0,4000	1,2360	1,0611	2,6000	0,8000	0,0993	1	20,0000	0,0993	30
0,0400	0,0662	0,0050	0,6450	0,1298	0,8765	0,0971	0,1000	0,0993	0,0200	0,0618	0,0531	0,1300	0,0400	0,0050	0,0500	1	0,0050	31
8,0600	13,3333	1,0000	129,9673	26,1499	176,6250	19,5657	20,1500	20,0000	4,0300	12,4527	10,6910	26,1949	8,0600	1,0000	10,0750	201,5000	1	32

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES METAUX PRECIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1945 31 décembre	172/3	35	81. 8	328/0	44,—	70 5/8	134. 4	64
1946 31 décembre	172/3	35	102. 4	409/0	55.50	88 1/2	159. 4	76
Moyennes mensuelles :								
1945 Décembre	172/3	35	82. 2	328/8	44,—	70 5/8	133. 14	64
1946 Janvier	172/3	35	86. 9	346'3	44,—	70 5/8	138. 1	66
Février	172/3	35	90.10	362/6	44,—	70 5/8	145. 0	70
Mars	172/3	35	94. 1	376/3	44,—	70 5/8	153. 4	74
Avril	172/3	35	98. 2	392/6	44,—	70 5/8	163. 7	78
Mai	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	181. 2	87
Juin	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	175. 4	84
Juillet	172/3	35	94. 2	376/8	44,—	83 5/8	160.15	77
Août	172/3	35	96. 6	385/6	53,93	90 1/8	168.11	80
Septembre	172/3	35	99. 7	397/9	55,50	90 1/8	168. 8	80
Octobre	172/3	35	99.14	399/6	55,50	90 1/8	165. 8	79
Novembre	172/3	35	99.11	398/9	55,50	90 1/8	151. 9	73
Décembre	172/3	35	100. 1	400/3	55,50	87 1/10	142. 8	68
1947 Janvier	172/3	35	104. 4	417/0	55,50	78 3/4	152. 7	73
Février	172/3	35	105. 0	420/0	44,47	72 1/4	156. 7	75

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 28 FEVRIER 1947

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français	36,7969	36,75	36,84	36,40	36,95
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 frano suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 lires	43,827 (1)	Pour les transferts, il convient de tenir compte du quota de péréquation actuellement de 125 %. Le taux des transferts est ainsi ramené à 100 lires = 19,48 F. B.		19,—	20,—
100 pesetas	400,—	Cours applicable pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.		—	—

(1) Cours officiel.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARES DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} mai 1940	2 décembre 1946	3 janvier 1947	3 février 1947	3 mars 1947
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 ½ %	100,—	51,75	64,80	64,50	64,30	64,30
Dette 3 % 2 ^e série	100,—	65,80	89,70	89,85	90,—	90,60
Dette 3 ½ % 1937	100,—	69,25	83,40	83,45	83,40	83,25
Dette 3 ½ % 1943	100,—	—	78,65	78,70	78,85	79,—
Dette unifiée 4 %	100,—	79,50	90,55	90,70	91,15	91,40
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	—	88,20	88,10	88,80	89,05
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	—	100,—	100,—	99,95	99,95
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ % 1942	100,—	—	100,60	100,10	100,80	100,85
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 ½ % 1943	100,—	—	98,45	98,50	99,15	99,45
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ % 1944	100,—	—	92,65	92,40	93,50	93,65
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	901,—	1.073,—	1.085,—	1.112,—	1.122,—
Emprunt à lots 1938 (3 ½ % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	411,—	500,—	503,—	510,—	515,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	—	920,—	917,—	936,—	940,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	443,—	523,—	524,—	534,—	541,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	511,—	690,—	693,—	630,—	624,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	510,—	665,—	658,—	620,—	608,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	391,—	545,—	529,—	520,—	511,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	56,—	71,75	71,70	73,25	73,90
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 ½ % 1943	100,—	—	82,50	82,20	82,15	81,60
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888						
Intérêts à bonifier :						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	64,45	79,20	78,70	78,80	78,80
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	77,50	91,—	90,70	91,—	91,40
(*) Dette coloniale 1937, 3 ½ %	100,—	65,50	82,80	82,60	82,50	82,50

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, barques, soc. à portéf.	Entr. immobil., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																
1947 3 février ...	93	100	95	93	92	96	93	101	91	99	84	90	90	90	92	95
3 mars	94	97	97	96	91	94	94	93	98	93	101	96	98	99	93	96
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																
1946 3 janvier ...	253	212	345	182	183	154	228	172	271	264	272	593	391	367	344	266
1 ^{er} février ...	241	199	339	163	164	144	222	162	263	232	263	557	380	350	333	269
1 ^{er} mars ...	250	209	334	162	176	163	233	172	273	256	272	575	389	356	338	272
1 ^{er} avril ...	258	217	339	165	176	174	247	174	288	273	283	585	407	360	345	283
2 mai	266	224	356	159	167	167	269	194	308	263	282	584	420	400	353	319
3 juin	258	214	346	151	172	165	257	182	302	235	275	559	422	392	342	320
1 ^{er} juillet ...	246	203	321	142	167	154	244	172	282	227	244	529	407	377	331	304
1 ^{er} août ...	256	210	322	142	172	158	253	179	305	231	256	533	416	386	353	311
2 septembre.	261	213	346	151	170	157	266	182	322	222	267	546	431	404	360	323
1 ^{er} octobre ...	244	201	316	136	153	141	250	165	304	206	240	495	398	391	343	303
4 novembre.	249	198	302	134	156	151	252	163	303	236	240	494	385	380	355	298
2 décembre.	242	186	209	128	147	146	242	155	297	227	235	456	372	373	353	293
1947 3 janvier ...	226	175	268	123	134	134	229	143	268	209	221	405	347	350	335	276
3 février ...	211	175	255	115	123	128	213	145	244	206	186	364	313	315	308	263
3 mars ...	199	169	247	110	112	120	200	135	240	192	187	351	307	313	286	253

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1945 (1)	134	112	108	3.797	6.715	3.909	6.823
1946	245	253	234	6.300	11.145	6.553	11.379
1945 Décembre	19	10	9	265	475	275	484
1946 Janvier	21	19	18	533	1.035	552	1.053
Février	20	18	17	551	1.019	569	1.036
Mars	21	19	18	443	772	462	790
Avril	20	25	24	685	1.214	710	1.238
Mai	20	23	21	786	1.342	809	1.363
Juin	19	19	18	455	787	474	805
Juillet	22	25	23	499	921	524	944
Août	20	22	20	557	1.055	579	1.075
Septembre	21	21	19	507	867	528	886
Octobre	23	24	21	450	755	474	776
Novembre	18	18	17	420	727	438	744
Décembre	20	20	18	414	652	434	670
1947 Janvier	21	21	20	374	607	395	627
Février	20	16	14	331	504	347	518

(1) Les bourses ont été fermées du 1^{er} septembre 1944 au 3 juin 1945 inclus.

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS									OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers		
	Cours				Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen	
	I	II	III	IV	I	II	III	IV				
	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 % (1)	Entreprises industrielles et commerciales 4 % (1) 4 1/2 % (1)	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 % (1)	Entreprises industrielles et commerciales 4 % (1) 4 1/2 % (1)	(1)	(1)		
1946 3 janvier	100,—	100,—	98,54	96,77	99,92	4,00	4,00	4,06	4,13	4,50	99,08	4,43
1 ^{er} février	100,—	100,—	98,89	96,78	99,09	4,00	4,00	4,13	4,13	4,54	97,47	4,47
1 ^{er} mars	100,—	199,80	96,50	96,44	99,35	4,00	4,01	4,15	4,15	4,53	97,66	4,46
1 ^{er} avril	100,—	99,80	96,65	96,23	100,02	4,00	4,01	4,14	4,16	4,50	97,98	4,45
2 mai	100,—	99,80	96,52	95,18	99,36	4,00	4,01	4,14	4,20	4,53	97,31	4,48
3 juin	100,—	99,75	96,20	94,62	98,61	4,00	4,01	4,16	4,23	4,56	96,70	4,51
1 ^{er} juillet	94,75	96,50	94,75	93,19	97,15	4,22	4,14	4,22	4,29	4,63	95,19	4,58
1 ^{er} août	92,40	92,75	93,03	91,34	97,82	4,33	4,31	4,30	4,28	4,60	95,28	4,57
2 septembre	92,20	92,15	92,30	91,86	97,34	4,34	4,34	4,33	4,35	4,62	94,95	4,59
1 ^{er} octobre	91,80	92,—	91,70	92,11	97,61	4,36	4,35	4,36	4,34	4,61	95,13	4,58
4 novembre	91,15	91,40	91,20	91,42	97,08	4,39	4,38	4,39	4,38	4,64	94,77	4,60
2 décembre	90,55	91,—	90,67	89,74	96,18	4,42	4,40	4,41	4,46	4,68	93,88	4,64
1947 3 janvier	90,70	90,70	90,27	89,17	96,05	4,41	4,41	4,43	4,49	4,69	93,76	4,65
3 février	91,15	91,—	p 90,92	p 90,65	p 98,33	4,39	4,40	p 4,40	p 4,41	p 4,58	p 96,56	p 4,60
3 mars	91,40	91,40	p 90,72	p 90,67	p 98,34	4,38	4,38	p 4,41	p 4,41	p 4,58	p 96,53	p 4,60

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

(1) Les chiffres ont été rectifiés de février 1946 à janvier 1947, d'après les calculs détaillés effectués au 3 janvier 1947.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Tableau rétrospectif
(milliers de francs)

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1944	130	207.615	172.348	733	300.330	284.492	195	472.412	456.156	410.798
1945	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.965	602.926	482.024
1946	1.372	1.900.554	1.388.573	2.096	623.881	560.783	651	3.595.613	3.195.352	2.587.184
1945 Octobre	92	86.305	65.975	160	48.355	40.990	42	32.440	49.410	43.205
Novembre	86	60.055	41.077	161	44.108	40.660	39	101.000	52.279	31.257
Décembre	128	155.254	107.550	197	64.402	59.705	56	850.084	207.231	170.835
1946 Janvier	124	163.542	145.088	164	53.220	44.963	21	302.565	96.350	95.364
Février	106	81.497	61.064	167	44.762	40.331	42	80.500	99.208	78.612
Mars	94	91.830	67.312	202	61.945	50.016	42	198.936	141.866	127.141
Avril	101	136.355	82.822	209	47.556	43.383	51	127.883	107.437	55.866
Mai	105	145.585	72.863	189	57.108	51.979	74	756.510	433.101	393.316
Juin	117	122.462	109.788	181	40.127	36.414	44	140.715	155.523	106.046
Juillet	122	245.240	206.588	209	72.159	67.864	56	109.635	93.241	76.505
Août	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205
Septembre	107	125.207	104.272	137	43.785	41.927	42	107.490	108.100	70.705
Octobre	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	56	541.590	804.206	546.415
Novembre	126	404.893	216.773	139	50.946	45.734	62	276.736	193.753	149.858
Décembre	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	841.011	823.151

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1944	27	636.600	1.600.701	2.832	471.804	31.793	43.567	959.906
1945	30	1.093.840	2.869.297	140.699	647.526	17.065	11.989	1.935.456
1946	41	880.800	6.600.587	156.550	1.312.739	1.122.416	14.008	3.125.727
1945 Octobre	3	61.000	245.070	750	72.696	2.288	—	136.936
Novembre	2	200.000	356.442	313	36.662	3.512	—	273.133
Décembre	4	73.000	499.887	139.300	134.946	7.846	—	407.598
1946 Janvier	3	151.000	464.112	900	122.104	—	—	315.211
Février	—	—	225.467	5.035	71.577	507	—	112.958
Mars	2	62.000	357.641	4.517	104.972	26.794	—	179.220
Avril	5	49.150	340.498	3.114	68.249	2.520	—	163.566
Mai	6	135.150	770.944	27.327	79.774	18.934	—	581.927
Juin	4	55.000	373.112	280	78.943	51.300	14.008	163.275
Juillet	3	90.000	500.640	3.387	165.093	13.924	—	265.327
Août	3	46.000	273.587	13.387	48.589	31.803	—	137.555
Septembre	—	—	277.072	125	81.706	21.887	—	113.436
Octobre	4	45.000	971.123	15.802	102.909	336.698	—	274.222
Novembre	6	158.000	807.592	78.398	115.710	21.672	—	511.381
Décembre	5	89.500	1.238.799	4.278	273.113	596.377	—	306.649

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Comprises dans les augmentations de capital.
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

Détail des émissions
(milliers de francs)

DECEMBRE 1946

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions (sociétés de personnes à responsab. limitée)						
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmen- tations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Montant nominal	de sociétés	de sociétés			Nombre
							Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre		Montant												
1a Banques privées.....	—	—	—	—	—	2	13.000	3.000	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10.000	1	1.000	1	215		
1b Banques d'intérêt public.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
2. Assurances.....	—	—	—	—	—	7	289.150	312.350	310.681	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	48.000	—	—	4	18.000	
3. Opérations financières.....	6	7.750	6.950	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	250	—	—	—	—	
4. Importations, exportations.....	3	2.000	1.814	4	390	390	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux.....	1	7.874	7.874	6	5.310	4.830	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillem. et d'ameub.	18	16.950	15.557	26	4.625	4.520	9	12.830	12.745	12.745	—	—	—	—	—	—	—	—	6	1.129	—	—	—	—	
7. Commerce de produits alimentaires	10	20.050	16.208	13	3.065	3.065	9	8.254	23.932	21.743	—	—	—	—	—	—	—	—	5	3.410	—	—	—	—	
8. Commerces divers.....	63	53.609	41.807	89	17.928	15.953	23	17.017	24.818	23.693	—	—	—	—	—	—	—	—	23	8.551	—	—	—	—	
9. Sucreries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries.....	—	—	—	—	—	—	2	10.000	7.500	5.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12. Distilleries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires.....	1	1.500	1.355	—	—	—	3	18.050	24.150	24.150	1	2.000	—	—	—	—	—	—	2	1.980	—	—	—	—	
14. Carrières.....	—	—	—	1	60	60	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	680	—	—	—	—	
15. Charbonnages.....	—	—	—	—	—	—	1	79.000	10.400	10.400	1	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives.....	—	—	—	—	—	—	1	200	800	570	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
17. Gaz.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
18. Electricité.....	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques.....	2	650	330	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
20. Hôtels théâtres, cinémas.....	1	280	280	—	—	—	2	320	280	280	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
21. Imprimerie, publicité.....	7	3.910	2.983	3	975	975	2	260	740	740	—	—	—	—	—	—	—	—	2	350	—	—	—	—	
22. Textiles.....	12	36.650	30.490	11	9.100	8.320	17	92.250	164.656	163.696	1	20.000	—	3.600	—	—	—	—	3	2.240	—	—	—	—	
23. Matériaux artificiels et céramiques	4	2.550	2.273	1	120	120	3	9.100	22.550	22.550	—	—	—	—	—	—	—	—	2	260	—	—	—	—	
24a Sidérurgie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
24b Construction mécanique.....	15	17.680	13.988	14	5.611	4.781	10	35.191	38.588	38.371	—	—	—	—	—	—	—	—	1	250	—	—	—	—	
24c Métaux non ferreux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
25. Construction (bâtim. et trav. publ.)	9	13.500	8.514	6	2.754	2.754	4	2.500	2.600	1.640	—	—	—	—	—	—	—	—	6	2.750	—	—	—	—	
26. Papeteries.....	—	—	—	—	—	—	1	325	175	175	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales.....	—	—	—	—	—	—	4	215.500	122.150	122.150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
28. Produits chimiques.....	12	7.100	7.100	6	3.280	3.280	10	24.350	42.650	42.650	—	—	—	—	—	—	—	—	2	8.000	—	—	—	—	
29. Industries du bois.....	5	10.500	9.384	6	2.735	2.393	2	1.600	2.550	2.550	—	—	—	—	—	—	—	—	1	500	—	—	—	—	
30. Tanneries et corroiries.....	2	10.200	10.200	1	400	400	—	—	—	—	1	2.500	—	—	—	—	—	—	2	1.450	—	—	—	—	
31. Automobiles.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries.....	—	—	—	—	—	—	2	850	3.400	3.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	900
33. Glaceries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses.....	12	21.400	20.900	8	2.466	2.466	8	31.025	19.200	10.690	—	—	—	553	—	—	—	—	8	6.450	—	—	—	1	1.000
35. Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation.....	4	10.650	2.650	2	765	365	1	300	700	700	—	—	—	—	—	—	—	—	2	310	—	—	—	1	50
38. Télégraphes et téléphones.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus.....	—	—	—	1	200	200	1	46	754	754	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés.....	2	760	760	10	2.941	2.941	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	100	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux.....	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	841.011	823.151	5	89.500	—	4.278	143.764	38.079	91.270	596.377	76	96.660	2	4.600	8	20.165	

(1) Coopératives : 15 sociétés constituées au capital minimum de 2.690.500 francs; 6 sociétés dissoutes au capital minimum de 380.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(milliers de francs)

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Nombre	Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

DECEMBRE 1946

Belgique	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	122	645.988	718.861	701.001	5	89.500	—	4.278	273.113	481.667	96.660	4.600	20.165
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	—	—	—	—	—	—	4	215.500	122.150	122.150	—	—	—	—	—	114.710	—	—	—
TOTAL.	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	841.011	823.151	5	89.500	—	4.278	273.113	596.377	96.660	4.600	20.165

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ..	139	56.880	48.093	196	43.251	39.871	67	42.674	32.730	30.488	—	—	—	59.692	3.911	16.360	1.000	3.165	
de 1 à 5 millions	39	93.300	74.890	12	19.474	17.942	33	290.814	78.285	72.736	2	4.500	—	153	88.504	28.710	27.300	3.600	5.000
de 5 à 10 millions	10	83.374	66.414	—	—	—	9	53.000	71.096	71.096	—	—	—	3.600	60.674	36.256	10.000	—	12.000
de 10 à 20 millions	1	12.000	12.000	—	—	—	9	160.500	133.400	125.000	2	35.000	—	525	39.243	79.500	18.000	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	4	69.500	118.000	118.000	1	50.000	—	—	25.000	93.000	25.000	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	3	245.000	197.500	195.831	—	—	—	—	—	145.000	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	—	210.000	210.000	—	—	—	—	210.000	—	—	—	—
TOTAL.	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	841.011	823.151	5	89.500	—	4.278	273.113	596.377	96.660	4.600	20.165

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

18
19
20

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)

(Emprunts à long terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

PÉRIODES	en	
	Belgique	à l'étranger
	millions de francs	millions
1945.....	13.112	\$ can. 18
1946.....	65.629	\$ can. 34
		\$ U.S. 100
1946 Avril.....	300	\$ U.S. 10
		\$ U.S. 12
		\$ U.S. 4
Mai.....	600	\$ U.S. 19
	400	\$ can. 9
		\$ can. 7
Juin.....	—	\$ U.S. 11
		\$ can. 3
		\$ U.S. 3
Août.....	450	\$ U.S. 4
Septembre.....	400	\$ U.S. 3
Octobre.....	400	\$ can. 2
Novembre.....	—	\$ can. 5
Décembre.....	—	—
1947 Janvier.....	—	—

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
	(milliers de francs)			
1945.....	1.781.174	41.506	740.481	597.286
1946.....	1.154.595	678.381	1.208.349	896.085
1945 Décembre.....	242.989	29.193	62.868	100.725
1946 Janvier.....	77.642	1.375	128.750	119.766
Février.....	92.342	10.942	153.490	130.348
Mars.....	78.104	1.649	179.008	118.413
Avril.....	77.531	1.105	134.371	43.756
Mai.....	64.741	150.566	98.425	93.291
Juin.....	53.001	184.874	90.316	39.827
Juillet.....	78.071	1.419	73.767	10.729
Août.....	124.556	1.065	113.207	22.875
Septembre.....	84.835	23.234	94.945	34.999
Octobre.....	148.646	3.204	47.260	41.902
Novembre.....	124.610	148.848	30.862	80.375
Décembre.....	149.616	168.100	63.948	159.804
1947 Janvier.....	97.251	122.185	161.848	219.904
Février.....	93.598	51.292	228.325	293.099

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (2)

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	(milliers de fr)
1945 Moyenne mens.....	248.236
1946 Moyenne mens.....	648.151
1945 Novembre.....	392.200
Décembre.....	444.964
1946 Janvier.....	430.843
Février.....	467.612
Mars.....	584.342
Avril.....	575.290
Mai.....	700.643
Juin.....	688.988
Juillet.....	794.033
Août.....	721.605
Septembre.....	667.291
Octobre.....	704.299
Novembre.....	679.145
Décembre.....	723.844
1947 Janvier.....	701.445

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

26

RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Montteur belge*

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1945	9.440	2.593	8.124	20.157	—
1946	13.014	7.115	16.542	36.671	—
1945 Novembre	755	321	950	2.026	18.034
Décembre	759	352	1.012	2.123	20.157
1946 Janvier	1.253	353	1.068	2.674	2.674
Février	1.118	389	1.061	2.568	5.242
Mars	1.088	471	1.347	2.906	8.148
Avril	1.040	543	1.423	3.006	11.154
Mai	825	497	1.378	2.700	13.854
Juin	912	474	1.259	2.645	16.499
Juillet	1.201	496	1.324	3.021	19.520
Août	938	557	1.376	2.871	22.391
Septembre	1.030	691	1.507	3.228	25.619
Octobre	1.314	858	1.706	3.878	29.497
Novembre	965	847	1.640	3.452	32.949
Décembre	1.330	938	1.454	3.722	36.671
1947 Janvier	1.805	799	1.749	4.353	4.353

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 janvier 1947 pour les exercices 1946 et 1947
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Montteur belge*

	EXERCICE 1946		EXERCICE 1947		JANVIER 1947	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1946	l'exercice 1947
I. Contributions directes	10.963	10.524	246	190	1.559	246
II. Douanes et accises	7.342	2.847	543	488	256	543
dont douanes	2.146	400	226	197	—	226
accises	4.297	2.440	225	286	192	225
taxes spéciales de consommat.	842	—	81	—	63	81
III. Enregistrement	16.528	9.950	1.746	1.099	3	1.746
dont enregistrement	1.675	1.200	126	100	—	126
successions	943	900	63	75	3	63
timbre et taxes assimilées	13.733	7.750	1.536	915	—	1.536
Total	34.833	23.321	2.535	1.777	1.818	2.535
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 11.512		+ 758		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en décembre 1946

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(milliers de francs)										
a) Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
1a Banques privées	1	1	—	30.460	5.405	1.054	—	—	—	—
1b Banques d'intérêt public	1	1	—	20.000	43.281	22.391	—	8.235	50.000	1.875
2. Assurances	1	—	1	1.200	117	—	153	—	—	—
3. Opérations financières	22	15	7	344.933	92.210	24.164	2.662	17.323	104.982	3.490
4. Importations, exportations	2	2	—	7.000	21.800	4.704	—	4.120	—	—
5. Commerce de métaux	2	2	—	1.200	2.762	2.735	—	41	—	—
6. Commerce d'habillement et d'ameubl.	10	9	1	214.918	145.489	53.812	110	25.070	8.024	380
7. Commerce de produits alimentaires	3	2	1	3.850	21.440	7.673	219	525	3.203	190
8. Commerces divers	21	14	7	23.101	9.441	3.541	1.630	1.366	15.330	620
9. Sucrieries	2	1	1	243.580	12.248	200	22.925	—	—	—
10. Meuneries	1	1	—	12.000	924	1.110	—	592	6.000	250
11. Brasseries	3	3	—	14.050	6.231	140	—	—	2.760	180
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	3	3	—	5.200	2.851	764	—	292	—	—
14. Carrières	4	3	1	3.914	1.139	393	30	—	—	—
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	87.800	3.804
16. Mines et autres industries extractives ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	1	1	—	12.000	1.200	2.159	—	—	2.500	125
18. Electricité	3	3	—	29.000	6.213	4.026	—	1.568	98.853	4.365
19. Constructions électriques	1	1	—	20.000	947	3.918	—	2.077	7.199	396
20. Hôtels, théâtres, cinémas	8	7	1	53.579	11.559	5.564	6	3.639	804	40
21. Imprimerie, publicité	7	5	2	20.364	11.643	5.921	3	2.067	—	—
22. Textiles	13	12	1	45.980	41.121	22.103	2	7.953	5.933	337
23. Matériaux artificiels et céramiques	4	4	—	51.755	6.076	17.418	—	6.060	—	—
24a Sidérurgie	2	2	—	230.000	43.152	64.470	—	—	38.256	1.770
24b Construction mécanique	14	13	1	88.980	22.775	14.750	24	3.093	3.136	161
24c Métaux non ferreux	1	1	—	65.210	72.766	5.549	—	4.235	6.593	297
25. Construction (bâtiments et trav. publics)	3	2	1	15.735	— 98	2.652	1	657	1.000	60
26. Papeteries	2	2	—	36.640	20.758	18.625	—	8.263	2.845	147
28. Produits chimiques	7	5	2	67.260	36.965	4.540	284	2.175	143.242	5.666
29. Industries du bois	4	4	—	4.700	3.399	2.079	—	330	—	—
30. Tanneries et corroiries	1	1	—	100	381	381	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	1	1	—	100.000	58.138	4.485	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	17	15	2	37.687	13.903	10.173	101	1.977	44.965	1.978
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	195
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	26.305	1.422
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	2	1	1	150	19	11	5	—	—	—
TOTAUX...	187	137	30	1.804.546	716.255	311.505	28.155	101.658	662.730	27.748
b) Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
1. Banques privées et sociétés financières ..	1	1	—	20.000	26.301	4.675	—	4.118	—	—
2. Sociétés commerciales	1	1	—	1.000	18	111	—	90	—	—
3. Sociétés industrielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sociétés agricoles	4	4	—	26.900	— 2.756	3.792	—	2.564	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	6	6	—	47.900	23.563	8.578	—	6.772	—	—
c) Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés coloniales	1	1	—	6.900	2.197	118	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	2	2	—	165.080	116.143	24.180	—	11.000	15.444	618
TOTAUX...	3	3	—	171.980	118.340	24.298	—	11.000	15.444	618
Totaux généraux...	176	146	30	2.024.426	858.158	344.381	28.155	119.430	678.174	28.366

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre 1946 :

(milliers de francs)	
Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme)	255.657
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.670
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	6.373
Coupons d'emprunts d'organismes divers	31.033
Total...	295.733
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat	9.081
Coupons de l'emprunt extérieur de la ville d'Anvers	10.427

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite)

Tableau rétrospectif

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensés	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1944.....	6.986	5.106	1.880	41.046.157	12.964.059	2.273.915	948.419	1.195.239	7.019.017	302.284
1945.....	6.602	4.226	2.376	39.610.238	12.631.121	1.948.788	1.927.563	925.862	7.504.410	313.552
1946 (*).....	5.392	4.299	1.093	40.560.851	18.249.150	5.101.825	339.661	2.023.008	8.741.165	358.065
1945 Octobre.....	391	260	131	3.672.970	827.008	188.368	134.062	112.933	769.811	33.019
Novembre.....	213	146	67	3.570.956	855.676	186.476	318.031	48.218	268.846	11.392
Décembre.....	160	113	47	1.860.102	525.972	108.907	77.089	51.258	509.847	21.540
1946 Janvier.....	80	60	20	453.991	163.987	48.702	3.730	18.511	1.175.379	46.739
Février.....	126	94	32	271.400	126.596	31.769	6.346	8.200	552.870	22.981
Mars.....	998	806	192	5.260.651	3.470.248	613.006	36.280	264.682	466.177	19.892
Avril.....	1.236	1.001	235	7.226.282	1.975.326	754.425	71.972	273.468	1.007.424	40.685
Mai.....	960	757	203	7.300.905	2.846.500	833.695	87.520	382.996	377.499	15.837
Juin.....	533	422	116	3.133.852	971.544	439.263	33.406	169.929	678.807	29.237
Juillet.....	337	263	74	4.428.992	1.651.131	425.526	32.858	215.974	1.264.339	51.231
Août.....	127	101	26	892.876	2.560.339	225.075	6.133	74.326	628.216	26.262
Septembre.....	199	156	43	998.532	308.808	171.046	7.375	53.051	563.464	23.437
Octobre.....	419	342	77	4.628.301	1.593.336	797.595	14.960	291.568	1.033.306	40.141
Novembre.....	196	151	45	3.940.643	1.725.177	417.342	10.926	150.873	315.510	13.257
Décembre.....	176	146	30	2.021.426	858.158	314.381	28.155	119.430	678.174	28.366

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(*) Chiffres provisoires.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (1)	Nombre de livrets à fin d'année
1943.....	4.341.744	1.428.973	2.914.771	16.098.692	6.333.807
1944.....	4.483.402	1.638.135	2.845.267	19.422.068	6.161.671
1945 Novembre.....	360.819	212.018	148.801	21.055.227	
Décembre.....	471.552	287.686	183.866	17.922.760 (2)	
1946 Janvier.....	523.714	255.057	268.657	18.191.417	
Février.....	400.657	276.816	123.841	18.315.258	
Mars.....	344.832	284.471	60.361	18.375.619	
Avril.....p	334.106	331.351	2.755	18.378.374	
Mai.....p	346.753	335.182	11.571	18.389.945	
Juin.....p	338.091	277.311	60.780	18.450.725	
Juillet.....p	507.739	328.260	179.479	18.630.204	
Août.....p	524.897	337.166	187.731	18.817.935	
Septembre.....p	364.147	312.375	51.772	18.869.707	
Octobre.....p	374.995	331.112	43.883	18.913.590	
Novembre.....p	369.071	258.800	110.271	19.023.861	
Décembre.....p	491.363	357.083	134.280	20.599.688 (3)	
1947 Janvier.....p	621.541	263.882	357.659	20.957.347	

(1) Les soldes aux 31 décembre 1943 et 1944 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(2) Y compris les intérêts capitalisés; mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

(3) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1943.....	316.620	62.382	21.218	400.220
1944.....	301.097	64.664	19.494	385.255
1945 Octobre.....	25.472	14.102	3.820	118.023
Novembre.....	24.330	11.210		
Décembre.....	25.674	13.415		
1946 Janvier.....	p 28.022	p 14.271	p 4.473	p 137.469
Février.....	p 29.075	p 14.326		
Mars.....	p 30.720	p 16.582		
Avril.....	p 30.580	p 17.387	p 3.250	p 142.182
Mai.....	p 31.339	p 15.175		
Juin.....	p 29.117	p 15.334		
Juillet.....	p 29.227	p 17.041	p 2.200	p 143.662
Août.....	p 29.682	p 15.912		
Septembre.....	p 32.542	p 17.078		
Octobre.....	p 33.629	p 19.507		

31

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

A — Mouvement général

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (1)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (2)
1945 Moyenne mensuelle	38 (3)	99	72.804	43	61.772	8,23	20 (4)	1.007 (3)	2.269 (4)
1946 Moyenne mensuelle	38 (3)	168	137.049	75	118.292		20	1.027 (3)	2.143
1946 Mars	38	148	156.142	65	139.043	9,74	20	1.024	2.058
Avril	38	152	143.346	66	126.556	—	20	1.029	2.533
Mai	38	162	137.914	72	118.753	—	20	1.034	2.809
Juin	38	154	128.742	68	111.965	10,33	19	1.030	2.241
Juillet	38	178	139.334	80	120.171	—	22	1.032	2.474
Août	38	171	131.195	78	110.927	—	20	1.029	1.919
Septembre	38	176	142.914	79	122.985	10,04	21	1.026	2.007
Octobre	38	213	158.734	93	136.180	—	23	1.029	1.872
Novembre	38	190	141.729	84	120.612	—	18	1.034	1.536
Décembre	38	203	157.588	90	133.363	10,46	20	1.027	1.581
1947 Janvier	38	202	199.039	90	175.654	—	21	1.021	1.363
Février	38	193	146.353	84	124.770	—	20	1.020	1.220

(1) Rapport des capitaux compensés par trimestre, au solde des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours à la fin du trimestre.

(2) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(3) Au 31 décembre.

(4) Moyenne des sept derniers mois.

B — Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

PÉRIODES	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
1946 Juin	2	75.937	1	6.884	62	27.550	3	1.594	68	111.965
Juillet	2	80.226	1	4.998	73	32.526	4	2.421	80	120.171
Août	2	75.894	1	5.295	70	27.295	5	2.443	78	110.927
Septembre	2	86.084	2	8.066	71	26.868	4	1.967	79	122.985
Octobre	2	91.928	1	4.291	86	37.322	4	2.618	93	136.160
Novembre	2	81.084	1	4.527	77	32.668	4	2.332	84	120.612
Décembre	2	85.957	1	7.175	84	37.723	3	2.508	90	133.363
1947 Janvier	2	127.214	1	6.886	84	39.456	3	2.098	90	175.654
Février	2	84.429	1	3.994	78	33.741	3	2.606	84	124.770

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1945 Moyenne mensuelle	(1) 554.315	17.460	13.847	7.977	27.488	7.212	27.488	70.165	90	2,61
1946 Moyenne mensuelle	603.427	24.153	16.972	13.343	48.350	12.852	48.350	122.896	90	2,91
1945 Décembre	554.315	21.116	16.220	11.088 (*)	37.496	9.345	37.496	95.425	91	2,72
1946 Janvier	559.184	22.113	15.718	13.347	43.824	10.397	43.824	111.390	90	2,83
Février	563.755	24.943	15.784	9.241	43.032	9.134	43.032	104.438	90	2,66
Mars	568.210	23.613	16.759	10.465	47.558	12.562	47.558	118.144	91	2,89
Avril	572.131	22.702	16.469	13.500	42.973	12.088	42.973	111.534	89	2,89
Mai	576.216	25.355	16.521	11.466	49.931	9.991	49.931	121.319	91	2,75
Juin	579.122	23.730	16.455	12.848	44.965	12.577	44.965	115.355	91	2,97
Juillet	582.680	25.152	17.088	14.640	55.934	17.664	55.934	144.172	91	3,15
Août	586.094	24.264	17.788	13.506	45.874	10.952	45.874	116.206	90	2,60
Septembre	589.994	23.785	17.381	12.768	46.137	15.677	46.137	120.720	90	3,04
Octobre	595.824	24.422	17.985	16.900	56.075	16.952	56.075	146.003	91	3,20
Novembre	599.585	24.436	18.019	15.021	49.531	14.216	49.531	128.299	90	3,08
Décembre	603.427	25.316	17.699	16.412	54.367	12.015	54.367	137.160	90	2,98
1947 Janvier	606.748	23.523	17.961	18.017	56.434	20.210	56.434	151.096	91	3,12
Février	608.061	25.601	17.894	16.243	55.713	19.614	55.713	147.283	92	3,45

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Administration des Mines

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	86.827	125.238	407	353	640	448	540	(2) 2.420	24,0	1.502
1945 Moyenne mensuelle	64.120	100.079	222	177	312	196	403	1.310	23,7	(1) 300
1946 Moyenne mensuelle	93.001	132.856	297	248	448	301	604	1.898	24,6	(1) 311
1946 Janvier	95.702	133.816	309	246	457	315	617	1.944	26,0	305
Février	95.872	133.901	283	235	431	288	575	1.813	23,8	298
Mars	93.837	132.955	298	248	467	307	609	1.929	25,5	290
Avril	92.552	132.117	313	249	441	296	586	1.885	24,9	280
Mai	89.314	129.127	295	245	432	283	638	1.893	24,5	277
Juin	90.341	131.126	284	243	426	272	597	1.822	23,4	285
Juillet	88.407	128.787	276	239	392	287	633	1.828	24,4	289
Août	89.917	128.505	272	231	441	266	628	1.838	24,2	282
Septembre	90.891	130.037	290	246	455	321	575	1.887	24,8	278
Octobre	93.486	135.294	330	273	503	354	627	2.087	26,9	306
Novembre	97.238	138.695	313	264	473	315	595	1.961	24,2	321
Décembre	98.449	139.908	300	254	459	306	573	1.892	23,2	311
1947 Janvier	99.582	140.748	355	292	515	348	636	2.146	25,9	318

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	435	3.831	142	855	(1) 37	298	253	6,5	193	2,9
1945 Moyenne mensuelle	169	2.917	65	489	(2) 22	61	58	4,1	50	1,5
1946 Moyenne mensuelle	322	3.831	90	553	(2) 31	181	186	4,7	148	2,8
1946 Janvier	299	3.510	120	627	23	141	150	4,2	119	3,0
Février	279	3.684	102	596	23	133	144	4,6	116	2,7
Mars	328	3.700	105	586	24	154	166	5,0	145	2,3
Avril	318	3.775	106	577	27	157	167	5,2	134	2,7
Mai	334	4.372	96	583	28	174	175	4,8	136	2,4
Juin	318	3.792	79	552	29	172	178	4,6	140	3,2
Juillet	332	3.847	56	500	29	194	197	4,1	153	2,3
Août	323	3.839	58	525	29	191	194	4,5	147	3,4
Septembre	329	3.840	66	506	30	205	193	4,8	163	2,9
Octobre	336	3.876	100	538	30	223	231	5,2	193	2,6
Novembre	327	3.878	94	504	30	211	215	4,8	163	3,3
Décembre	337	3.861	93	540	31	216	218	4,8	172	2,3
1947 Janvier	342	3.880	115	547	32	223	226	4,9	201	3,7

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

56

PÉRIODES	SUCRES			Déclarations en consommation	BRASSERIES	DISTILLERIES	ALLUMETTES			PÊCHE	
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois (tonnes)				Quantités de farines déclarées (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Fabrication (millions de tiges)	Consommation (millions de tiges)	Exportation (millions de tiges)
	sucres bruts	sucres raffinés									
1936-38 Moy. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189
1945 Moyenne mens.	11.447	9.608	64.695	16.481	4.572	14.210	2.170	2.035	322	1.086	23.469
1946 Moyenne mens.	18.350	9.549	59.713	12.988	9.661	20.583	3.778	2.430	1.245	2.886	26.002
1946 Janvier	120	9.804	70.497	15.867	7.494	32.057	2.674	2.423	595	1.907	27.827
Février	84	6.753	56.880	14.341	7.808	22.069	3.152	2.754	409	1.815	26.151
Mars	39	8.453	42.426	15.229	8.920	19.516	3.596	3.008	291	2.784	29.913
Avril	19	6.890	32.161	12.255	10.617	15.490	3.871	2.786	1.296	3.864	31.146
Mai	108	7.540	29.775	9.266	9.685	14.176	4.036	2.290	878	3.132	24.944
Juin	—	7.129	29.591	9.040	10.167	9.607	3.680	2.710	1.302	2.862	28.555
Juillet	40	7.500	19.472	10.970	12.284	13.116	4.020	2.298	1.281	3.325	24.644
Août	—	6.480	9.541	9.399	10.742	28.153	3.366	2.083	1.521	2.221	21.272
Septembre	—	9.561	9.360	10.634	9.246	19.436	4.050	2.558	1.049	1.425	18.426
Octobre	61.041	12.479	62.589	11.046	10.269	31.615	4.599	2.390	2.138	2.569	25.677
Novembre	128.580	19.427	170.138	21.676	10.044	17.207	4.275	1.909	2.190	2.317	24.502
Décembre	30.168	12.579	184.125	16.135	8.660	24.559	4.020	1.950	1.984	2.643	29.976
1947 Janvier	916	8.543	166.454	16.841	7.982	27.162	4.337	1.907	2.332	2.870	35.949

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprotts et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

PÉRIODES	Production totale (centrales de 100 kw. et plus)					
	Source : Ministère des Travaux publics - Office central d'Electricité et d'Electromécanique					
	Total des centrales	Production (milliers de kwh.)				
Union des Exploitations électriques de Belgique		Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total	
1936-38 Moyenne mensuelle	(1) 343	189.800	201.175	26.726	20.361	438.062
1945 Moyenne mensuelle	(1) 321	223.952	111.190	12.910	16.237	(2) 377.058
1946 Moyenne mensuelle	(1) 323	288.174	193.296	13.160	25.642	520.272
1945 Novembre	321	271.594	153.151	18.743	27.638	471.126
Décembre	321	278.449	165.328	17.961	28.724	490.463
1946 Janvier	325	299.492	179.842	12.926	30.970	523.230
Février	324	275.192	164.748	11.965	27.036	478.941
Mars	324	296.840	185.830	13.033	27.467	523.170
Avril	324	276.425	167.292	12.393	22.066	478.176
Mai	324	275.180	187.616	12.676	22.081	497.553
Juin	324	260.389	177.137	12.170	19.962	469.658
Juillet	323	261.637	192.747	13.062	18.383	485.830
Août	323	260.629	189.158	12.037	20.792	482.616
Septembre	323	274.797	204.677	12.286	23.543	515.303
Octobre	323	315.686	227.649	14.987	30.541	588.863
Novembre	323	313.182	222.581	16.157	30.417	582.337
Décembre	323	348.637	220.277	14.230	34.443	617.587
1947 Janvier	323	363.250	237.183	10.167	34.972	645.572

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 12.769 milliers de kwh. produits par les centrales flottantes.

IV. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Travaux publics

PÉRIODES	Régies communales		Sociétés de distribution		Sociétés industrielles productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1945 Moyenne mensuelle	4.220	254	2.717	25.935	3.823	36.950
1946 Moyenne mensuelle	5.970	592	3.251	47.108	9.747	66.667
1945 Novembre	5.956	443	3.158	44.388	5.470	59.415
Décembre	6.152	454	3.111	46.266	6.394	62.377
1946 Janvier	6.234	488	3.068	45.347	7.756	62.893
Février	5.526	441	2.817	41.716	7.663	58.162
Mars	6.060	524	3.330	47.909	9.761	67.584
Avril	5.342	575	3.274	47.509	9.879	66.579
Mai	5.786	611	3.462	49.165	10.496	69.520
Juin	5.794	617	3.337	48.077	10.497	68.322
Juillet	5.713	721	3.454	48.802	9.962	68.653
Août	5.986	758	3.211	46.728	8.930	65.613
Septembre	5.771	659	3.342	47.893	10.592	68.258
Octobre	6.499	598	3.349	48.197	10.782	69.425
Novembre	6.147	524	3.156	46.197	10.356	66.380
Décembre	6.778	586	3.207	47.755	10.287	68.613
1947 Janvier	6.884	628	3.231	48.064	10.537	69.344

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minères, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Source : Institut National de Statistique				Source : I. N. S.		Source : Banque Nationale de Belgique			
	Indice général	Vêtements	Ameublement	Articles de ménage et divers	Indice général	Alimentation	Indice général	Boulangerie	Alimentation	Vêtements
1945 Octobre	200	208	245	185	205	218	142	93	180	169
Novembre	230	219	247	254	179	210	178	98	182	275
Décembre	215	202	221	226	231	272	190	105	216	297
1946 Janvier	201	196	218	212	251	260	193	102	209	374
Février	204	215	250	194	225	237	175	99	185	321
Mars	283	328	350	232	257	260	220	111	225	464
Avril	301	339	398	251	284	259	194	107	221	404
Mai	283	312	372	241	273	252	193	105	241	397
Juin	256	253	370	216	255	228	172	90	222	321
Juillet	297	330	356	259	271	258	186	86	229	357
Août	295	299	353	284	255	229	175	87	220	327
Septembre	305	320	398	276	287	244	180	83	204	351
Octobre	364	424	434	300	281	266	225	95	233	516
Novembre	367	349	373	383	267	290	207	91	227	393
Décembre	402	376	371	438	p 310	319	212	89	272	369
1947 Janvier	p 227	p 311	p 322	p 291	p 281					

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 66.

p : Chiffres provisoires.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moyenne annuelle	195	593	5.161	13.166
1945 Moyenne annuelle	108	249	2.562	6.065
1946 Moyenne annuelle	124	301	6.385	10.144
1943 4 ^e trimestre	26	57	547	1.209
1944 1 ^{er} id.	22	58	687	1.066
2 ^e id.	23	46	521	947
3 ^e id.	16	39	487	954
4 ^e id.	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.	19	42	437	1.004
2 ^e id.	23	64	677	1.547
3 ^e id.	32	71	658	1.607
4 ^e id.	34	72	790	1.907
1946 1 ^{er} id.	31	76	1.241	2.092
2 ^e id.	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.	32	77	1.607	2.794
4 ^e id.	30	71	2.174	3.262

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1945 Moyenne mensuelle	9.605	238	11.605	2.810	1.068
1946 Moyenne mensuelle	14.248	1.189	10.406	20.657	11.380
1945 Novembre	8.029	421	3.627	2.526	2.164
Décembre	7.531	436	2.766	3.379	1.485
1946 Janvier	9.182	325	5.868	7.287	1.983
Février	9.402	218	6.598	8.139	922
Mars	9.531	276	11.251	14.057	679
Avril	8.303	297	11.772	16.371	632
Mai	6.705	473	13.647	24.520	481
Juin	10.987	567	17.005	32.333	9.636
Juillet	15.153	751	17.218	20.191	20.799
Août	16.004	934	11.857	14.827	17.491
Septembre	15.410	1.939	8.134	17.953	17.592
Octobre	21.387	2.129	8.788	31.078	18.420
Novembre	25.668	3.441	7.343	33.001	26.133
Décembre	23.246	2.912	5.385	28.122	21.782
1947 Janvier	13.985	1.786	6.092	29.934	12.034

LES TRANSPORTS

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total			
1936-38 Moyenne mens.	67,6	136,3	4,9	208,8	213,1	— 4,3	102,04
1945 Moyenne mensuelle	123,6	122,0	(1) 12,0	(1) 257,6	(1) 287,4	(1) — 29,8	111,58
1945 Septembre	181,3	156,2	11,2	348,7	410,9	— 62,2	117,83
Octobre	160,2	202,1	12,0	374,3	464,5	— 90,2	124,09
Novembre	150,5	213,3	13,2	377,0	465,1	— 88,1	123,34
Décembre	152,4	207,2	13,5	373,1	498,8	— 125,7	133,70
1946 Janvier	147,7	224,1	17,0	388,8	535,8	— 147,0	137,83
Février	133,0	227,0	12,5	372,5	555,2	— 182,7	149,02
Mars	161,3	256,9	15,0	433,2	582,9	— 149,7	134,54
Avril	217,7	384,7	18,5	620,9	591,7	+ 29,2	95,29
Mai	190,7	350,1	25,8	566,6	634,6	— 68,0	111,99
Juin	211,2	317,1	17,4	545,7	697,1	— 151,4	127,74
Juillet	238,5	325,6	18,7	582,8	720,2	— 137,4	123,56
Août	259,0	330,0	15,4	604,4	706,8	— 102,4	116,93
Septembre	233,9	347,5	16,7	598,1	686,6	— 88,5	114,78
Octobre	210,6	444,4	23,9	678,9	687,2	— 8,3	101,22
Novembre	198,2	415,0	18,5	631,7	667,0	— 35,3	105,59

(1) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées en tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
								Service interne belge	Service internat.	Transit	
1936-38 Moyen.mens	412.280	124.565	95.984	508.264	16.299	493	5.584	194	179	91	464
1945 Moyen. mens..	124.982	46.401	52.286	177.268	14.216	416	2.119	113	36	19	168
1946 Moyen. mens..	268.049	85.279	38.064	306.113							
1945 Novembre	217.012	71.912	55.515	272.527	18.487	532	3.520	187	75	32	294
Décembre	199.151	74.403	41.929	241.080	18.057	518	3.660	191	90	64	345
1946 Janvier	217.303	85.865	34.661	251.964	19.386	559	3.530	207	94	25	326
Février	217.941	80.944	39.781	257.722	18.050	518	3.817	199	131	48	378
Mars	252.021	86.967	45.025	297.046	18.536	537	4.005	222	109	39	370
Avril	270.118	92.323	34.767	304.885	20.139	599	4.326	241	138	25	404
Mai	256.042	82.717	35.436	291.478	18.486	551	4.121	218	114	39	371
Juin	252.200	79.698	33.064	285.264	17.337	549	4.012	194	112	56	362
Juillet	263.999	79.259	35.467	299.466	18.424	596	4.072	208	82	73	363
Août	273.129	82.565	36.554	309.683	17.974	612	4.192	194	114	83	391
Septembre	291.590	85.921	35.843	327.433	19.690	623	4.435	218	120	71	409
Octobre	336.919	93.899	42.641	379.560	19.631	588	5.237	242	146	81	469
Novembre	315.947	87.132	43.893	359.840	18.115	550	5.059	226	140	86	452
Décembre	269.371	86.061	39.641	309.012			4.249				399
1947 Janvier	292.076	98.571	37.504	329.580			4.557				446

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Prod. chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1936-1938 Moyenne mensuelle	464	5 584	370	2.283	471	539	509	753	59	189	71	340
1945 Moyenne mensuelle	171	2 134	230	1.033	112	105	195	196	20	70	23	149
1944 Mai	35	570	62	352	34	19	50	16	1	10	4	22
Juin	35	619	52	430	22	32	31	19	2	12	4	15
Juillet	57	999	116	622	28	69	59	28	3	38	6	30
Août	57	940	109	558	35	60	60	35	1	31	6	45
Septembre	11	218	71	98	4	11	8	9	1	5	1	10
Octobre	48	881	367	366	1	22	36	36	1	11	5	36
Novembre	73	1 318	661	445	1	32	60	55	1	9	7	47
Décembre	65	1 113	340	570	2	33	57	52	1	10	7	41
1945 Mars	99	1 497	178	884	24	56	143	80	7	24	16	85
Juin	120	1 772	139	863	35	97	181	218	8	40	30	161
Septembre	225	2 592	203	1.105	269	135	248	295	39	89	20	189
Décembre	345	3 609	314	1.750	253	209	290	330	23	179	47	214
1946 Mars	370	4 005	274	1.778	260	309	401	397	40	203	63	280
Juin	362	4 012	142	1.611	382	357	501	438	53	175	50	303
Septembre	409	4.435	249	1.723	353	368	464	609	116	144	55	354

(1) Non compris les transports militaires.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES. (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanne-ries et vê-tement	Produits chimi-ques et phar-maceu-tiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	II
												Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. trans-portées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1936-38 Moyenne mensuelle	3.344	249	1.598	11	156	327	610	13	90	28	262	5.963
1945 Moyenne mensuelle	1.722	201	823	28	88	183	179	12	56	16	135	6.124
1946 Moyenne mensuelle												5.894
1946 Octobre	2.774	477	1.193	79	134	281	267	9	93	26	215	8.217
Novembre	2.812	495	1.185	45	142	288	317	6	108	26	200	8.519
Décembre	2.741	236	1.386	51	146	273	288	11	138	25	187	4.541
1946 Janvier	2.902	165	1.532	56	193	306	249	13	169	25	194	5.269
Février	2.812	170	1.442	76	174	299	259	13	157	27	195	5.462
Mars	3.241	200	1.564	83	205	375	356	15	165	40	238	6.046
Avril	3.353	178	1.539	7	215	474	426	19	198	43	254	6.410
Mai	3.187	110	1.430	7	233	516	400	21	168	37	265	5.675
Juin	2.951	81	1.401	33	209	449	372	19	118	32	237	5.032
Juillet	3.089	136	1.368	38	206	438	449	18	108	42	266	5.660
Août	2.875	94	1.378	17	200	365	384	33	111	23	270	4.817
Septembre	3.152	173	1.433	19	195	364	470	73	107	24	295	5.435
Octobre	3.689	616	1.548	13	209	372	469	23	107	24	308	8.052
Novembre	3.522	773	1.455	12	208	321	357	10	92	19	275	8.507
Décembre												4.360

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires chargés	sur lest	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1945 Moy. m.	299	1.121		55	240		2.049	720	139	2.014	704	399
1946 Moy. m.	440	938	743	283	152	242	2.242	782	247	2.200	774	411
1946 Janvier	348	807	704	172	190	83	2.457	922	297	2.573	997	513
Février	349	847	605	172	156	137	1.861	597	159	1.919	682	331
Mars	414	1.049	775	252	180	162	2.304	784	242	2.112	711	375
Avril	424	901	675	248	164	193	1.815	671	238	1.806	683	288
Mai	439	867	748	256	189	217	2.197	801	259	2.216	822	451
Juin	451	894	800	307	150	240	2.291	785	299	2.339	792	438
Juillet	470	916	783	326	144	297	2.400	817	252	2.360	818	446
Août	478	986	840	347	136	225	2.329	812	220	2.228	731	431
Sept.	438	945	845	293	143	296	2.510	825	236	2.458	826	487
Octobre	519	1.005	770	374	143	364	2.463	893	283	2.430	860	459
Nov.	522	1.051	715	402	129	243	2.394	824	306	2.251	795	399
Décemb.	432	985	654	247	95	394	1.883	657	236	1.707	576	311
1947 Janvier	422	1.033		299	142		2.389	892	230	2.155	748	505

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1945 Moyenne mens.	60	147		61	147			
1946 Moyenne mens.	62	76	98	60	71	19		
1946 Février	24	33	61	24	37	9	34	7
Mars	42	39	61	39	39	10	67	10
Avril	56	60	86	60	64	13	50	9
Mai	72	95	88	64	83	16	65	5
Juin	70	79	125	73	85	8	50	4
Juillet	76	93	152	75	91	25	87	2
Août	82	118	132	85	119	28	61	12
Septembre	70	86	129	63	77	28		
Octobre	79	91	180	80	94	29		
Novembre	70	86	46	67	58	33		
Décembre	73	80	62	63	67	30		
1947 Janvier	77	99		80	103			

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane sou-
scrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration
des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1946 Moyenne mens.	0,7	206,0	1.377,9	55,2	1.639,8	6,3	1.008,9	1.771,5	1.527,9	29,3	4.343,9	2.649		
1945 Novembre....	1,6	199,2	1.254,5	32,0	1.487,3	11,6	381,9	1.169,6	569,4	0,4	2.132,9	1.434		
Décembre....	—	253,0	1.178,6	39,2	1.470,8	0,7	622,5	1.135,8	794,6	—	2.553,6	1.736		
1946 Janvier.....	—	132,1	1.274,1	33,4	1.439,6	0,2	511,3	1.400,3	751,7	7,4	2.670,9	1.855		
Février.....	—	397,9	1.122,8	34,6	1.555,3	0,6	612,6	1.463,8	707,4	—	2.784,4	1.790		
Mars.....	—	309,2	1.245,3	33,6	1.588,1	2,1	746,3	1.373,5	831,0	—	2.952,9	1.859		
Avril.....	—	113,0	1.226,9	51,1	1.391,0	0,9	634,8	1.345,5	1.146,9	1,2	3.129,3	2.250		
Mai.....	0,1	120,5	1.328,8	42,7	1.492,1	2,4	817,3	1.767,0	1.183,8	0,4	3.770,9	2.527		
Juin.....	0,1	117,4	1.292,1	40,6	1.450,7	2,3	836,4	1.979,7	1.270,4	—	4.088,8	2.807		
Juillet.....	0,1	97,7	1.433,8	62,3	1.593,9	4,0	497,1	1.807,7	1.696,8	1,2	4.006,8	2.514		
Août.....	—	175,7	1.558,6	51,4	1.785,7	1,1	1.589,5	1.839,1	1.727,6	15,0	5.172,3	2.896		
Septembre.....	—	145,1	1.480,7	53,4	1.679,2	1,1	942,7	1.947,2	1.610,7	80,9	4.582,6	2.730		
Octobre.....	2,2	256,9	1.615,1	80,4	1.954,8	18,5	1.856,5	1.909,4	2.496,5	15,9	6.396,8	3.273		
Novembre.....	2,6	372,6	1.687,1	71,3	2.133,6	19,4	1.717,2	2.497,1	2.253,2	175,7	6.562,6	3.076		
Décembre.....	2,8	233,9	1.269,5	108,0	1.614,2	23,4	1.344,6	1.928,2	2.658,9	53,9	6.009,0	3.722		
1947 Janvier.....	2,7	230,6	1.429,1	57,8	1.720,2	19,7	1.450,0	2.574,4	1.940,2	55,4	6.039,7	3.511		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-1159,4	92,1
1946 Moyenne mens.	0,2	13,8	412,0	192,1	618,1	9,1	72,8	862,2	1.502,0	4,5	2.450,6	3.965	-1893,3	56,4
1945 Novembre....	—	39,0	196,4	58,1	293,5	6,1	89,2	257,9	393,3	0,1	746,6	2.544	-1386,3	35,0
Décembre....	—	20,2	177,4	67,8	265,4	4,0	50,9	435,8	493,4	—	984,1	3.708	-1569,5	38,5
1946 Janvier.....	—	35,7	242,5	93,5	371,7	1,5	75,1	470,8	626,7	—	1.174,1	3.159	-1406,7	44,0
Février.....	—	31,4	244,3	108,3	384,0	1,0	91,2	544,4	662,3	—	1.298,9	3.382	-1485,5	46,7
Mars.....	—	17,3	328,1	164,5	509,9	0,6	57,1	772,8	1.038,3	0,7	1.869,5	3.666	-1083,4	63,3
Avril.....	—	6,6	338,4	137,8	482,8	1,0	49,2	700,6	908,9	1,3	1.661,0	3.440	-1468,3	53,1
Mai.....	0,1	19,9	370,6	181,3	571,9	10,7	118,7	776,8	1.359,2	1,1	2.266,5	3.963	-1504,4	60,1
Juin.....	0,1	12,4	373,8	186,8	573,1	8,6	91,6	715,2	1.426,2	0,6	2.242,2	3.912	-1846,6	54,8
Juillet.....	0,1	4,3	490,6	223,7	718,7	9,3	36,6	1.028,0	1.815,1	0,7	2.889,7	4.021	-1117,1	72,1
Août.....	0,1	1,4	455,2	196,6	653,3	2,6	15,2	763,6	1.462,0	0,1	2.243,5	3.434	-2928,8	43,4
Septembre.....	0,2	1,3	482,9	226,0	710,4	8,8	21,1	1.129,4	1.827,6	0,2	2.987,1	4.204	-1595,5	65,2
Octobre.....	0,2	4,7	615,2	274,3	894,4	11,3	102,2	1.129,5	2.416,5	39,6	3.699,2	4.136	-2697,6	57,8
Novembre.....	0,2	9,9	470,5	243,6	724,2	16,7	66,4	1.059,1	2.000,6	2,2	3.145,0	4.343	-3417,6	47,9
Décembre.....	0,8	20,9	531,5	269,4	822,6	37,5	149,6	1.255,6	2.479,7	6,9	3.929,3	4.776	-2079,7	65,4
1947 Janvier.....	0,6	14,5	425,6	164,4	605,1	22,4	133,2	975,4	1.529,0	12,7	2.672,7	4.417	-3367,0	44,3

LE CHOMAGE

81

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLES

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvra- bles	Roya- me	Anvers	Brabant	Flandre occiden- tale	Flandre orien- tale	Hainaut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière du mois													
1945 Novembre	—	—	24	99.374	24.436	5.645	26.669	30.352	7.033	3.899	975	63	299
Décembre	—	—	30	121.742	28.036	8.097	32.689	36.204	9.106	4.639	1.972	307	588
1946 Janvier	—	—	24	135.884	31.894	11.497	34.325	37.047	11.498	4.637	2.888	905	1.191
Février	—	—	24	108.130	27.261	9.715	25.493	29.452	8.324	3.805	2.068	967	1.044
Mars	—	—	30	95.054	23.293	8.897	22.699	26.114	7.196	3.102	1.723	569	791
Avril	—	—	23	67.053	18.691	5.976	15.262	18.829	4.439	1.838	1.165	82	401
Mai	—	—	23	55.955	17.274	4.891	12.002	15.133	3.807	1.498	930	46	374
Juin	—	—	29	48.952	15.669	4.262	9.984	13.248	3.298	1.371	784	37	299
Juillet	—	—	24	47.690	15.332	4.071	8.900	12.273	4.243	1.806	775	33	257
Août	—	—	23	49.542	16.111	3.788	10.493	10.988	4.501	2.435	837	63	326
Septembre	—	—	30	36.705	12.857	3.128	7.650	8.902	2.352	979	573	52	212
Octobre	—	—	23	37.204	16.702	3.008	6.073	8.091	1.726	815	537	34	218
Novembre	—	—	23	43.391	21.082	3.281	7.590	7.916	1.688	971	605	76	182
Décembre	—	—	28	80.742	25.870	7.046	19.455	17.452	5.395	2.431	1.531	722	840
1947 Janvier	—	—	24	90.241	27.026	8.764	19.889	19.907	5.777	3.512	2.297	1.629	1.440

Moyenne journalière hebdomadaire

1946 Novembre	3	9	6	41.603	20.742	3.093	6.700	7.784	1.598	899	559	53	175
	10	16	5	42.789	21.000	3.307	7.283	7.393	1.609	1.080	621	72	204
	17	23	6	43.832	21.027	3.284	8.004	7.951	1.711	959	634	83	179
	24	30	6	45.256	21.378	3.446	8.317	8.450	1.819	966	610	96	174
Décembre	1	7	6	46.489	21.128	3.540	8.797	8.852	2.072	1.122	651	137	190
	8	14	6	47.240	20.317	3.792	9.615	9.100	2.138	1.136	693	212	237
	15	21	6	93.450	28.359	8.969	22.753	19.919	6.422	2.994	2.059	729	1.246
	22	28	5	126.048	33.333	11.527	33.277	28.744	8.986	4.260	2.658	1.413	1.850
	29	4	5	101.497	27.779	8.370	26.269	23.540	8.474	3.053	1.830	1.338	844
1947 Janvier	5	11	6	102.924	29.867	9.628	23.311	23.861	6.883	3.424	2.631	1.895	1.391
	12	18	6	66.670	23.072	6.529	13.355	14.179	3.830	2.231	1.515	1.268	691
	19	25	6	70.410	23.545	6.869	14.505	14.842	3.994	2.666	1.756	1.179	1.054
	26	1	6	120.961	31.620	12.031	28.354	26.741	8.402	5.727	3.285	2.174	2.627

STATISTIQUES BANCAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS TRIMESTRIELLES GLOBALES DES BANQUES (1)

(millions de francs)

RUBRIQUES	31 mars 1946 (2)	30 juin 1946 (2)	30 sept. 1946 (2)	31 déc. 1946 (2)
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.898	2.451	2.318	3.361
Prêts au jour le jour	1.372	1.286	1.250	1.298
Banquiers	4.005	4.636	5.110	5.594
Maison-mère, succursales et filiales	355	437	519	412
Autres valeurs à recevoir à court terme	857	1.082	1.037	1.119
Portefeuille-effets	40.027	38.558	37.569	37.130
a) Portefeuille commercial	2.338	2.906	3.393	3.678
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	14.396	11.552	10.475	12.371
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	22.637	24.100	23.701	21.081
d) Certificats de trésorerie à recevoir (A. M. 5-12-1945, art. 10).....	658	—	—	—
Reports et avances sur titres	668	734	778	836
Débiteurs par acceptations	2.161	2.722	2.988	3.657
Débiteurs divers	7.591	8.820	10.050	11.265
Portefeuille-titres	6.474	6.586	6.612	6.707
a) Valeurs de la réserve légale	131	135	128	127
b) Fonds publics belges	5.066	5.182	5.065	5.059
c) Fonds publics étrangers	356	300	295	294
d) Actions de banques	236	239	233	344
e) Autres titres	685	730	886	883
Divers	220	382	297	306
Capital non versé	23	23	23	21
Total disponible et réalisable...	66.651	67.717	68.551	71.706
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	5	5	6	5
Immeubles	289	326	341	350
Participations dans les filiales immobilières.....	102	102	102	102
Créances sur filiales immobilières	53	54	57	62
Matériel et mobilier	16	19	23	22
Total de l'immobilisé...	465	506	529	541
Total général Actif...	67.116	68.223	69.080	72.247
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garants	87	100	118	97
Emprunts au jour le jour	59	31	22	40
Banquiers	1.892	2.009	2.318	3.084
Maison-mère, succursales et filiales	447	515	527	677
Acceptations	2.161	2.722	2.988	3.657
Autres valeurs à payer à court terme	1.688	1.341	1.071	1.386
Créditeurs pour effets à l'encaissement	349	361	609	603
Dépôts et comptes courants	39.463	41.841	43.742	46.019
a) A vue et à un mois au plus	37.266	39.672	41.167	43.785
b) A plus d'un mois	2.197	2.169	2.575	2.234
Obligations et bons de caisse	14	14	14	14
Montants à libérer sur titres et participations	272	275	363	277
Divers	1.120	1.412	1.533	1.482
Exigible spécial (arrêté-loi du 6 octobre 1944) :				
Comptes temporairement indisponibles (articles 16 et 17) :				
a) A vue et à 1 mois au plus	16.251	14.192	12.379	11.264
b) A plus d'un mois	326	260	229	204
Total de l'exigible...	64.129	65.073	65.913	68.803
C. Non exigible :				
Capital	2.204	2.288	2.306	2.343
Fonds indisponible, par prime d'émission	75	77	77	77
Réserve légale (art. 13, arrêté royal 185)	125	130	129	129
Réserve disponible	460	545	537	818
Provisions	123	110	118	77
Total du non exigible...	2.987	3.150	3.167	3.444
Total général Passif...	67.116	68.223	69.080	72.247

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

(2) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

BILAN AU 25 DECEMBRE 1946

Actif

(millions de francs)

Passif

Encaisse en or	21.733	Billets de banque en circulation	72.162
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944)	10.493	Comptes courants et divers :	
Total de l'encaisse en or...	32 226	Compte ordinaire	5
Avoirs en devises étrangères { à vue	3.523	Compte spécial destiné au rachat des titres de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire (loi du 14 octobre 1945, art. 5, § 2)	1.735
à terme	2.194	Organismes récis par une loi spéciale	408
Créances en francs belges sur l'étranger	414	Banques en Belgique	1.170
Effets sur la Belgique { Effets commerciaux	2.893	Banques à l'étranger	1.648
Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	2.156	Particuliers	679
Effets publics	40	Armées alliées	177
Avances sur fonds publics	223	Divers	429
Monnaies divisionnaires et d'appoint	770	Total des engagements à vue...	6.251
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux	0,3	Comptes temporairement indisponibles	709
Créances sur l'Etat : Certificats de trésorerie acquis par application de conventions conclues en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940 : Certificats « A » (compte propre et Office Aide Mutuelle)	46.931	Devises étrangères et or à livrer	247
Certificats « C » (soldes des Armées alliées)	1.032	Trésor public : Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944)	10.493
Autres créances : Bon du Trésor : Convention du 17 octobre 1930 ratifiée par la loi du 27 décembre 1930	500	Capital	200
Fonds publics : 550 } Convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932	554	Fonds de réserve :	
Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	637	a) Réserve statutaire	142
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	255	b) Fonds de prévision et compte d'amortissement	295
Débiteurs pour change et or à terme	246	Caisse de pensions du personnel	255
Immeubles, matériel et mobilier	146	Opérations d'inventaire différées :	
Valeurs amorties et à réaliser	p ^r mémoire	du 1 ^{er} semestre 1940	47
Comptes transitoires	49	du 26 juin 1940 au 25 décembre 1944'	264
Banque d'Emission à Bruxelles	64.597	depuis le 26 décembre 1944	223
Total de l'actif...	159.386	Comptes transitoires	534
		Arrêté-loi du 6 octobre 1944 :	60
		Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	614
		Trésor public, Comptes indisponibles : Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'art. 1 ^{er} , § 2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	4.000
		Compte spécial ouvert en vertu de l'art. 9 de la loi du 14 octobre 1945	63.434
		Total du passif...	159.386

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 25 DECEMBRE 1946

Débit

(millions de francs)

Crédit

Frais généraux	95	Escompte, change, intérêts et commissions	105
Subvention à la Caisse de pensions du personnel	9	Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	15
Amortissement sur immeubles, matériel et mobilier	8	Droits de garde, courtages et loyers des coffres	5
Réescompte au 25 décembre 1946	23	Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	1
Redevances à l'Etat :		Redevances et bonifications de l'Etat :	
a) Produit des opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics excédant 3 1/2 %	0,3	a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34)	51
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	52	b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33)	60
Opérations d'inventaire différées	52	c) Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946)	2
	239		239

(millions de francs)

EFFETS A L'ENCAISSEMENT		95
OFFICE DE COMPENSATION BELGO-LUXEMBOURGEOIS. — Comptes de compensation à l'étranger		61
DÉPOTS DIVERS :		
Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges	8.545	
Obligations de l'Emprunt de l'assainissement monétaire	62.005	
International Bank for Reconstruction and Development	771	
Autres dépôts	16.547	
		87.868
CAUTIONNEMENTS DIVERS		66
TRÉSOR PUBLIC :		
Portefeuille et avoirs divers		730
Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :		
Actions ordinaires S. N. C. F. B.	1.000	
Obligations participantes S. N. C. F. B.	638	
Annuités souscrites par la Colonie du Congo belge	1.229	
Bons du Trésor du Gouvernement Grand-Ducal (Accord belgo-luxembourgeois)	1.475	
Valeurs diverses	788	
		5.130
Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :		
Valeurs déposées par des tiers	3.440	
Service de la Dette inscrite	11.226	
Caisse des Dépôts et Consignations	25.104	
Valeurs déposées en cautionnement	843	
		40.613
Valeurs à délivrer		6.239
Titres retirés de la circulation		738
Fonds d'amortissement de la Dette publique		6.114
Fonds monétaire :		
Fonds publics		2.086
		61.650
FONDS DES RENTES, titres déposés		3.722
CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE :		
Placements provisoires	1.533	
Nantissements de prêts	28	
		1.561

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

ACTIF

	2-1-1947	9-1-1947	16-1-1947	23-1-1947	30-1-1947	6-2-1947	13-2-1947	20-2-1947	27-2-1947
Encaisse en or	21.748	21.762	21.554	21.173	21.190	20.679	20.542	20.025	19.787
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or...</i>	32.241	32.255	32.047	31.666	31.683	31.172	31.035	30.518	30.280
Avoirs en devises étrangères { à vue	3.439	3.478	3.395	4.097	3.810	3.547	3.510	3.592	3.445
{ à terme...	2.194	2.842	3.313	3.446	3.769	4.255	4.323	4.674	5.025
Devises étrangères à recevoir	—	—	—	—	1	1	1	1	1
Créances en francs belges sur l'étranger	603	240	237	279	287	215	273	281	309
Effets commerciaux	3.446	3.379	3.186	3.059	2.995	2.772	2.707	2.516	2.312
Effets émis par des organismes sur la Belgique dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.766	1.887	2.116	1.399	1.521	1.922	2.144	1.685	1.650
Effets publics	347	36	104	103	97	95	156	182	203
Avances sur fonds publics	213	177	209	211	229	234	237	272	318
Monnaies divisionnaires et d'appoint	795	861	903	777	760	716	738	612	650
Créances sur l'Etat :									
Avances au Trésor :									
Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	47.801	47.051	46.386	46.231	46.736	47.562	47.142	47.446	48.721
Certificats « C » (soldes des armées alliées)	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032
Autres créances sur l'Etat	1.054	1.054	1.054	1.054	1.054	1.054	1.054	1.054	1.054
Fonds publics	637	637	637	637	637	637	637	637	637
Immeubles de service, matériel et mobilier	146	146	146	146	146	146	146	146	146
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel	256	266	266	266	266	264	264	264	264
Débiteurs pour change et or à terme	289	315	355	372	386	454	673	701	796
Divers	146	159	161	171	173	185	185	187	190
	96.405	95.815	95.547	94.946	95.582	96.263	96.257	95.800	97.033
Banque d'Emission à Bruxelles	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597
	161.002	160.412	160.144	159.543	160.179	160.860	160.854	160.397	161.630

PASSIF

	2-1-1947	9-1-1947	16-1-1947	23-1-1947	30-1-1947	6-2-1947	13-2-1947	20-2-1947	27-2-1947
Billets en circulation	73.891	73.858	73.480	73.077	73.334	74.417	74.089	73.876	74.453
Comptes courants :									
Trésor public	4	2	5	3	5	4	5	2	5
Divers	5.979	5.374	5.443	5.219	5.574	5.105	5.210	4.945	5.608
<i>Total des engagements à vue...</i>	79.874	79.234	78.928	78.299	78.913	79.526	79.304	78.823	79.966
Comptes temporairement indisponibles ..	702	697	692	686	683	679	675	672	669
Devises étrangères et or à livrer	289	314	354	372	386	455	674	702	795
Trésor public Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Caisse de Pension du Personnel	256	266	266	266	266	264	264	264	264
Créditeurs pour change à terme	—	—	—	—	1	1	1	1	1
Opérations d'inventaire différées et divers	622	644	650	670	681	688	690	690	694
Capital	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement	437	437	437	437	437	437	437	437	437
	92.873	92.285	92.020	91.423	92.060	92.743	92.738	92.282	93.519
Arrêté-loi du 6-10-1944 :									
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	613	611	608	604	603	601	600	599	596
Trésor public Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 ..	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Comptes indisponibles Compte spécial ouvert en vertu de l'art. 9 de la loi du 14 octobre 1945 ..	63.516	63.516	63.516	63.516	63.516	63.516	63.516	63.516	63.516
	161.002	160.412	160.144	159.543	160.179	160.860	160.854	160.397	161.630

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

ACTIF

	30-6-1946	31-7-1946	31-8-1946	30-9-1946	31-10-1946	30-11-1946
Encaisse-or (*)	616	616	616	616	616	616
Compte spécial de la Colonie (**)	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	34	29	24	31	25	30
Avoirs en banque						
en francs	279	170	157	151	174	120
en devises étrangères	1.478	1.477	1.391	1.275	1.546	1.473
Fonds publics belges et congolais	214	214	237	207	186	186
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	5.878	5.917	6.188	6.172	6.202	6.051
Effets commerciaux	202	220	260	237	228	213
Débiteurs	93	112	124	123	121	139
Colonie « compte spécial avances sur or »	994	998	771	771	524	524
Etat belge	533	428	417	341	336	349
Immeubles et matériel	7	8	8	9	9	13
Divers	5	4	5	4	4	2
	10.438	10.298	10.303	10.042	10.076	9.821

PASSIF

	30-6-1946	31-7-1946	31-8-1946	30-9-1946	31-10-1946	30-11-1946
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	43	43	43	43	43	43
Circulation (billets et monnaies métalliques)	1.502	1.526	1.534	1.524	1.506	1.514
Créditeurs à vue						
divers	6.697	6.476	6.428	6.311	6.147	5.965
Colonie	1.852	1.920	1.638	1.605	1.490	1.609
Créditeurs à terme						
divers	54	59	59	58	113	110
Colonie	—	—	230	230	230	230
Transferts en route et divers	270	254	351	251	527	330
	10.438	10.298	10.303	10.042	10.076	9.821

(*) Soit kg. 14.632,09407 d'or fin.

(**) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négociables (convention du 29-2-40)	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, conv. du 29-3-1878, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (conventions des 29-9-38, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1945 Moyenne annuelle (2) ...	3) 72.593	(3) 44,4	19.220	14.055	3.624	3) 32.542	10.000	7.268	426.000	542.099	71.444	(3) 11,84
1946 Moyenne annuelle	106.259	19,3	48.976	25.779	4.173	23.558	10.000	20.612	426.000	638.098	56.666	15,29
1945 6 décembre	65.152	43,8	26.238	18.403	4.018	40.000	10.000	—	426.000	555.576	64.488	10,51
1946 10 janvier	4) 129.817	(4) 66,9	27.125	20.730	4.005	—	10.000	—	426.000	580.432	65.189	20,11
7 février	129.817	66,7	30.952	20.709	4.009	—	10.000	—	426.000	593.891	55.487	19,99
7 mars	129.817	67,2	32.663	21.780	3.891	—	10.000	4.850	426.000	609.776	49.143	19,70
4 avril	129.817	3,1	33.646	22.829	3.861	—	10.000	20.450	426.000	622.816	53.067	19,21
9 mai	5) 94.817	3,1	43.237	22.935	3.855	35.000	10.000	13.700	426.000	625.580	52.849	13,98
6 juin	94.817	3,0	46.131	24.399	3.959	35.000	10.000	15.600	426.000	632.398	52.737	13,84
4 juillet	94.817	4,4	44.639	24.998	4.053	35.000	10.000	16.850	426.000	636.706	51.187	13,78
8 août	94.817	4,7	59.325	24.067	4.466	35.000	10.000	1.750	426.000	624.205	59.653	13,86
5 septembre	94.817	2,9	60.483	26.113	4.632	35.000	10.000	12.100	426.000	648.485	54.512	13,49
10 octobre	94.817	3,0	64.613	32.977	4.712	35.000	10.000	34.700	426.000	683.219	53.693	12,87
7 novembre	94.817	2,9	68.742	31.224	5.115	35.000	10.000	55.500	426.000	700.032	57.295	12,52
5 décembre	94.817	2,8	72.358	37.206	4.621	35.000	10.000	57.100	426.000	715.498	59.071	12,24
1947 9 janvier	94.817	0,8	83.935	39.165	4.514	35.000	10.000	63.100	426.000	732.057	60.750	11,95
6 février	94.817	0,8	83.047	36.698	4.643	35.000	10.000	58.200	426.000	735.330	54.820	12,—

Taux d'escompte { actuel : 1 3/4 % depuis le 10 janvier 1947.
précédent : 1 5/8 % depuis le 20 janvier 1945.

- (1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.
(2) Moyenne calculée d'après les situations hebdomadaires des cinq premiers et des cinq derniers mois.
(3) Sans tenir compte de la situation du 27 décembre.
(4) Réévaluation de l'encaisse-or (Convention du 24 décembre 1945) sur la base de 134.027,90 fr. fr. par kg. d'or fin et des disponibilités en devises étrangères sur la base des cours d'achat pratiqués par le Fonds de stabilisation des changes.
(5) En vertu de la nouvelle convention entre le Trésor et la Banque de France, qui a été approuvée par le dernier Conseil des Ministres, la Banque transférera au Fonds de stabilisation des changes un peu plus de 260 tonnes d'or d'une valeur de 35 milliards de francs. La Banque de France reçoit en contre-partie un Bon du Trésor improductif d'intérêts. L'encaisse-or est ainsi ramenée à environ 95 milliards de francs.

Bank of England

(milliers de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank, Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Depart.)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1945 Moyenne ann.	245	961	251.841	9.214	14.978	276.033	1.284.388	1.310.577	12.781	217.876	55.063	285.720	9,6
1946 Moyenne ann.	248	(3) 1.080	260.197	15.588	18.308	294.093	1.358.271	1.402.885	12.626	254.701	53.970	321.297	14,4
1945 5 décembre	248	364	274.105	6.904	13.682	294.691	1.336.550	1.350.000	14.774	219.023	57.168	290.965	4,8
1946 9 janvier	248	311	284.830	10.789	13.880	309.499	1.358.847	1.400.000	11.645	262.215	59.473	333.333	12,5
6 février	248	538	205.875	2.642	20.082	228.599	1.333.802	1.400.000	12.974	207.897	56.746	277.617	24,1
6 mars	248	966	201.905	14.223	15.476	231.604	1.324.001	1.400.000	19.275	217.616	53.470	290.361	26,6
10 avril	248	726	183.510	39.551	15.083	238.144	1.338.754	1.400.000	14.548	215.822	52.287	282.657	22,0
8 mai	248	1.229	214.725	17.795	18.311	250.831	1.343.104	1.400.000	14.096	226.042	51.183	291.321	20,0
5 juin	248	1.687	254.570	15.671	16.802	288.958	1.354.035	1.400.000	8.110	254.569	54.241	316.920	15,1
10 juillet	248	1.610	247.823	9.977	15.416	273.216	1.369.722	1.400.000	6.970	224.864	55.319	287.153	11,2
7 août	248	1.276	274.198	18.282	22.502	314.982	1.390.988	1.400.000	13.910	241.100	52.155	307.165	3,4
4 septembre	248	1.025	275.746	11.145	17.829	304.720	1.367.450	1.400.000	10.105	251.353	58.624	320.082	10,6
9 octobre	248	1.107	280.491	11.247	17.293	309.031	1.361.866	1.400.000	10.354	267.569	52.893	330.816	11,9
6 novembre	248	1.029	283.036	12.023	27.733	322.792	1.365.106	1.400.000	19.490	266.749	54.883	341.122	10,6
4 décembre	248	(2) 1.073	298.463	20.834	16.569	335.866	1.375.679	1.400.000	9.839	279.573	54.131	343.543	8,4
8 janvier	248	1.104	321.238	17.662	18.127	357.027	1.402.033	1.450.000	13.916	314.490	59.769	388.175	12,7
5 février	248	1.068	247.783	23.662	26.725	298.170	1.371.055	1.450.000	22.909	280.742	56.428	360.079	22,3

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

- (1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.
(2) A partir du 13 novembre 1946, la rubrique s'intitule : Monnaies.
(3) Moyenne des 45 premières situations. — Moyenne des 7 dernières situations : 1.131.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Porte- feuille- effets sur la Hollan- de	Porte- feuille- sur l'étran- ger	Corres- pondants à l'étran- ger	Moyens de paie- ment à l'étran- ger (non compris la mon- naie d'ap- point)	Avances sur nantisse- ment de titres, marchan- dises et warrants	Divers actifs	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs					Ensem- ble des engage- ments à vue
									Particuliers		Trésor			
									soldes bloqués		autres soldes	compte spécial	autres	
									des banques	autres				
1945 Moyenn. ann. ...	818	234,0	4.436	48,6	18,3	138	32,0	3.744	921		105	716	5.486	
1946 Moyenn. ann. ...	708	0,4	4.436	122,1	15,5	160	39,5	(1) 278 (2) 2.307	230	620	108	1.460	5.003	
1945 10 décembre	713	0,1	4.452	74,2	14,1	138	72,3	344	1.162	492	(3) 431	105	2.520	5.056
1946 7 janvier ...	713	0,2	4.455	70,3	14,0	140	70,8	322	1.442	532	327	105	2.236	4.966
4 février ...	713	—	4.454	207,3	15,3	144	89,4	308	1.812	405	560	106	1.830	5.026
4 mars ...	713	—	4.431	164,2	15,2	180	66,7	302	2.029	177	551	106	1.797	4.962
8 avril ...	713	1,1	4.431	212,2	15,8	157	35,0	292	2.186	327	140	106	1.467	5.104
6 mai ...	713	1,2	4.431	207,6	15,9	157	15,3	279	2.260	513	100	106	1.122	5.111
11 juin ...	713	1,0	4.431	108,2	15,6	172	18,5	277	2.324	65	87	108	1.505	5.025
8 juillet ...	713	0,1	4.431	78,2	15,2	158	27,7	275	2.391	80	54	108	1.434	4.985
5 août ...	713	0,1	4.431	53,2	15,6	156	32,2	274	2.466	67	57	109	1.349	4.957
9 septembre	698	—	4.431	73,3	15,6	159	40,9	273	2.503	100	60	110	1.264	4.932
7 octobre ...	699	—	4.431	122,0	15,5	161	21,2	262	2.555	55	50	110	1.268	4.979
4 novembre	699	—	4.431	75,7	15,5	162	27,6	261	2.628	70	52	110	1.137	4.947
9 décembre	700	—	4.431	66,0	15,8	154	40,0	260	2.657	90	44	111	1.217	4.934
1947 6 janvier ...	700	—	4.435	109,2	16,0	152	25,9	237	2.737	116	47	111	1.072	4.942
10 février ...	647	—	4.471	72,2	16,3	165	37,0	237	2.693	41	44	111	1.250	4.963

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

(1) Anciennes émissions.

(2) Nouvelle émission.

(3) Y compris les soldes dont on ne peut disposer que par virement, soit 19 millions au 5 novembre 1945 et 51 millions au 10 décembre 1945.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille- effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1945 Moyenn. annuel.	4.689	117,3	184,1	19,7	7,3	3.527	1.276	100,06
1946 Moyenn. annuel.	4.817	172,5	55,7	36,7	11,1	3.640	1.225	102,56
1945 7 décembre ...	4.774	127,8	86,4	25,5	8,1	3.696	1.111	101,98
1946 7 janvier ...	4.778	166,7	101,1	24,3	6,9	3.712	1.138	101,94
7 février ...	4.735	184,9	80,0	23,6	5,8	3.550	1.259	102,31
7 mars ...	4.712	207,3	115,5	20,3	8,4	3.531	1.306	101,70
6 avril ...	4.757	180,4	69,0	24,4	8,4	3.560	1.260	102,42
7 mai ...	4.764	178,5	31,5	41,7	9,6	3.536	1.272	102,79
7 juin ...	4.776	174,9	28,5	37,9	8,2	3.522	1.278	103,14
6 juillet ...	4.770	208,6	28,2	39,5	8,8	3.583	1.247	103,10
7 août ...	4.845	176,8	27,3	32,1	9,6	3.597	1.256	103,49
7 septembre ...	4.834	183,8	27,6	31,5	11,6	3.653	1.192	103,57
7 octobre ...	4.850	153,4	24,6	34,4	7,9	3.743	1.088	103,58
7 novembre ...	4.929	151,5	83,7	34,9	9,3	3.822	1.142	102,33
7 décembre ...	4.950	146,4	56,0	51,0	9,9	3.857	1.108	102,66
1947 7 janvier ...	4.939	158,7	81,9	68,6	17,0	3.965	1.156	99,54
7 février ...	4.925	171,6	42,9	38,9	9,1	3.822	1.216	101,15

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres Réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1945 Moyenne annuel.	17.404	688	18.092	240	21.350	23.139	16.977	45,1
1946 Moyenne annuel.	17.344	773	18.117	297	23.213	24.328	17.558	43,3
1945 7 novembre ...	17.114	760	17.874	231	23.076	24.296	17.309	43,0
5 décembre ...	17.127	765	17.892	227	23.525	24.430	17.554	42,6
1946 9 janvier ...	17.089	802	17.891	278	23.859	24.485	17.886	42,2
6 février ...	17.189	794	17.983	349	23.227	24.149	17.659	43,0
6 mars ...	17.307	772	18.079	346	22.528	24.126	17.210	43,7
10 avril ...	17.354	745	18.099	316	22.232	24.011	16.827	44,3
8 mai ...	17.346	749	18.095	304	22.732	23.964	17.227	43,9
5 juin ...	17.344	747	18.091	265	22.780	24.114	17.256	43,7
10 juillet ...	17.341	771	18.112	271	23.394	24.282	17.670	43,2
7 août ...	17.352	752	18.104	298	23.593	24.318	17.776	43,0
4 septembre ...	17.330	766	18.096	284	23.387	24.457	17.469	43,2
9 octobre ...	17.342	780	18.122	280	23.502	24.552	17.422	43,2
6 novembre ...	17.458	780	18.238	270	23.515	24.689	17.436	43,3
4 décembre ...	17.521	786	18.307	257	23.888	24.844	17.818	42,9
1947 8 janvier ...	17.565	813	18.378	304	23.733	24.794	17.824	43,1

Taux d'escompte { actuel : 1 % depuis le 25 avril 1946.
précédent : 0,50 % depuis le 10 octobre 1942.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Comptes d'ajustement de l'or et des devises	Fonds placés à la dis- position de l'Office de la Dette nationale	Actifs divers	Billets en circulation	Comptes courants				Divers passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1945 Moyenne annuelle...	1.050	335	30	739	710	937	260	2.475	722	191	31	945	216	3.043	80,83	65,73
1946 Moyenne annuelle...	1.020	321	67	996	733	835		2.556	872	100	107	1.079		2.959	67,90	58,83
1945 Décembre	1.062	434	32	856	716	1.066	302	2.782	831	80	41	953	301	3.249	72,77	62,31
1946 Janvier	1.061	217	68	895	714	1.037	297	2.587	897	47	37	982	261	3.104	78,04	65,05
Février	1.061	207	42	940	718	1.006	323	2.506	953	43	30	1.026	239	3.039	80,57	66,44
Mars	1.055	211	28	978	713	996	311	2.507	891	103	30	1.024	235	3.052	80,12	65,82
Avril	1.048	166	25	(4) 1.042	703	1.114	(5) 248	2.459	1.003	162	(6) 118	1.283	(7) 604	3.085	81,27	64,76
Mai	1.043	210	59	(4) 1.071	706	1.025	(5) 232	2.453	1.183	32	(6) 108	1.304	(7) 589	3.174	81,03	62,63
Juin	1.042	185	44	(4) 1.137	712	766	(5) 213	2.495	897	62	(6) 114	1.073	(7) 524	3.202	79,54	61,99
Juillet (*)	1.036	179	28	(4) 1.121	793	767	(5) 194	2.450	838	195	(6) 106	1.138	(7) 530	2.866	69,10	59,07
Août	1.046	183	30	(4) 1.076	805	754	(5) 186	2.534	797	105	(6) 109	1.011	(7) 535	2.838	67,41	60,19
Septembre	1.040	273	39	(4) 1.037	815	832	(5) 192	2.608	835	133	(6) 112	1.080	(7) 542	2.890	65,17	58,76
Octobre	1.035	140	50	(4) 916	820	822	(5) 245	2.622	582	188	(6) 102	872	(7) 533	2.648	64,45	63,82
Novembre	939	336	217	(4) 901	765	810	(5) 189	2.576	901	47	(6) 98	1.046	(7) 535	2.834	59,56	54,15
Décembre	839	1.544	172	(4) 712	(8) 532	93	(5) 415	2.877	708	84	(6) 84	875	(7) 555	3.092	47,65	44,34
1947 Janvier	768	1.446	147	(1) 659	(8) 486	93	(5) 214	2.693	560	99	(6) 72	731	(7) 573	2.858	46,58	43,88
Février	715	1.693	128	(4) 499	(8) 453	93	(5) 289	2.678	506	260	(6) 56	822	(7) 554	2.686	43,62	43,48

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
- (2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
- (3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.
- (4) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Actifs divers ».
- (5) Tous autres actifs.
- (6) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Divers passifs ».
- (7) Tous autres passifs.
- (8) A partir de décembre 1946, « Surplus de valeur d'or » uniquement.
- (*) Réévaluation de la couronne suédoise le 13 juillet 1946.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 15 février 1947)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Belgique	19 décembre 1946	3,— (1)	Indes britanniques	28 novembre 1935	3,—
Bulgarie	14 août 1946	4,50	Italie	11 septembre 1944	4,—
Danemark	15 janvier 1946	3,50	Japon	21 juillet 1941	3,50
Espagne	1 décembre 1938	4,—	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	25 avril 1946	1,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	8 mai 1944	4,—
France	10 janvier 1947	1,75	Suède	9 février 1945	2,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grèce	16 août 1946	10,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Hollande	27 juin 1941	2,50	Turquie	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Hongrie	1 ^{er} août 1946	7,—	U. R. S. S.	1 ^{er} juillet 1936	4,—
			Yougoslavie	1 ^{er} août 1946	1,— à 4,— (2)

- (1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Pour les acceptations non domiciliées en banque, le taux est de 3 1/4 %. Pour les acceptations de banque préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises, le taux est de 2 1/2 %.
- (2) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 décembre 1946		31 janvier 1947		28 février 1947	
ACTIF						
I. Or en lingots et monnayé	97.125	21,3	86.850	18,7	86.850	18,9
II. Encaisse :						
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	8.822	1,9	13.121	2,8	6.193	1,4
III. Fonds à vue placés à intérêts	142	0,0	141	0,0	496	0,1
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de banque.....	8.919	2,0	5.444	1,2	5.361	1,2
2. Bons du Trésor	17.462	3,8	21.067	4,6	22.080	4,8
	26.381		26.511		27.441	
V. Fonds à terme placés à intérêts :						
1. A 3 mois au maximum	10.506	2,3	7.279	1,6	8.340	1,8
2. De 3 à 6 mois.....	3.195	0,7	4.624	1,0	4.637	1,0
3. A plus de 6 mois	1.424	0,3	(1) 1.429	0,3	(1) 1.419	0,3
	15.125		13.332		14.396	
VI. Effets, placements et créances divers :						
1. Bons du Trésor	24.123	5,3	29.299	6,3	29.539	6,4
2. Autres effets, placements et créances divers.....	283.407	62,0	290.950	62,8	293.747	64,1
	307.530		320.249		323.286	
VII. Autres actifs	1.782	0,4	3.421	0,7	88	0,0
<i>Total actif</i>	456.907	100,0	463.625	100,0	458.750	100,0

PASSIF

I. Capital :						
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	27,4	125.000	27,0	125.000	27,2
II. Réserves :						
1. Fonds de réserve légale	6.528		6.528		6.527	
2. Fonds de réserve générale	13.343		13.342		13.343	
	19.871	4,4	19.870	4,3	19.870	4,3
III. Dépôts à long terme :						
1. Dépôts au compte de Trust des Annuités	152.667	33,4	152.667	32,9	152.667	33,3
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.334	16,7	76.334	16,5	76.334	16,6
	229.001		229.001		229.001	
IV. Dépôts à court terme et à vue :						
(diverses monnaies)						
1. Banques centrales pour leur compte :						
a) A 3 mois au maximum	—		3.549	0,8	3.551	0,8
b) A vue	5.619	1,2	6.757	1,5	4.518	1,0
2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :						
A vue	5.619		10.306		8.069	
A vue	663	0,1	855	0,2	890	0,2
3. Autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum	88	0,0	88	0,0	88	0,0
b) A vue	509	0,1	474	0,1	593	0,1
	597		562		681	
V. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
a) A 3 mois au maximum	244	0,1	244	0,0	244	0,1
b) A vue	18.710	4,1	18.703	4,0	18.696	4,1
	18.954		18.947		18.940	
VI. Divers	57.232	12,5	59.084	12,7	56.299	12,3
<i>Total passif</i>	456.907	100,0	463.625	100,0	458.750	100,0

(1) De six à neuf mois.

Note: L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts Internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs)

ANNEE 1945

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (société de personnes à responsabilité limitée)				EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nom-bre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorp-orations de réserves au capital (2)	Liquida-tions	Fusions		
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant			
1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité																				
Belgique	869	748.185	512.573	1.542	423.196	382.670	277	1.291.765	587.426	466.524	30	1.093.840	11.989	140.699	647.526	17.065	238.416	264.350	28.418	
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Congo belge	1	1.150	230	—	—	—	2	16.000	15.500	15.500	—	—	—	—	—	—	—	—	3.536	
TOTAUX...	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.765	602.926	482.024	30	1.093.840	11.989	140.699	647.526	17.065	238.416	264.350	31.954	
2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé																				
1 million et moins.	737	259.609	204.974	1.491	308.369	273.778	200	62.124	71.608	57.941	2	1.500	—	6	229.086	4.743	65.989	1.350	13.845	
de 1 à 5 millions	114	260.866	172.472	46	76.615	70.680	58	121.030	131.577	89.973	5	17.340	—	643	172.519	3.960	44.425	3.000	18.109	
de 5 à 10 millions	14	109.860	65.157	4	27.412	27.412	13	99.691	96.605	59.374	7	60.000	—	750	84.757	4.112	34.002	—	—	
de 10 à 20 millions	3	42.000	33.200	—	—	—	4	45.400	58.760	47.160	2	35.000	11.989	—	51.046	1.500	44.000	—	—	
de 20 à 50 millions	2	77.000	37.000	—	—	—	2	6.000	59.000	42.200	8	320.000	—	—	26.992	—	50.000	—	—	
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	177.520	83.126	83.126	4	360.000	—	—	83.126	—	—	—	—	
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	796.000	102.250	102.250	2	300.000	—	139.300	—	2.750	—	260.000	—	
TOTAUX...	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.765	602.926	482.024	30	1.093.840	11.989	140.699	647.526	17.065	238.416	264.350	31.954	

ANNEE 1946

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (société de personnes à responsabilité limitée)				EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nom-bre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorp-orations de réserves au capital (2)	Liquida-tions	Fusions		
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant			
1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité																				
Belgique	1.360	1.496.554	1.149.223	2.096	623.881	560.783	640	3.252.113	2.991.694	2.383.526	41	880.800	—	156.265	1.216.213	987.956	351.951	37.848	285.489	
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Congo belge	12	404.000	239.350	—	—	—	11	343.500	203.658	203.658	—	—	14.008	285	96.526	134.460	8.000	—	13.000	
TOTAUX...	1.372	1.900.554	1.388.573	2.096	623.881	560.783	651	3.595.613	3.195.352	2.587.184	41	880.800	14.008	156.550	1.312.739	1.122.416	359.951	37.848	298.489	
2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé																				
1 million et moins.	1.071	459.249	382.201	1.994	434.361	400.581	392	331.773	169.906	147.356	2	1.150	—	451	386.353	15.340	100.363	4.498	13.034	
de 1 à 5 millions	258	591.311	464.458	102	189.520	160.202	152	573.909	360.740	308.657	8	22.650	—	18.645	411.930	63.896	99.232	10.350	19.650	
de 5 à 10 millions	25	196.474	145.474	—	—	—	49	309.790	374.487	300.938	5	43.000	—	15.680	168.423	103.600	60.700	10.000	30.000	
de 10 à 20 millions	9	116.500	80.500	—	—	—	29	433.056	431.277	352.297	11	189.000	14.008	3.227	98.743	191.580	74.656	13.000	14.230	
de 20 à 50 millions	5	174.020	136.940	—	—	—	17	472.610	520.917	345.580	14	525.000	—	79.922	124.350	93.000	25.000	—	50.000	
de 50 à 100 millions	3	183.000	141.400	—	—	—	7	650.000	492.500	430.831	1	100.000	—	38.625	120.940	220.000	—	—	51.575	
plus de 100 millions	1	180.000	37.600	—	—	—	5	824.475	845.525	701.525	—	—	—	—	2.000	435.000	—	—	120.000	
TOTAUX...	1.372	1.900.554	1.388.573	2.096	623.881	560.783	651	3.595.613	3.195.352	2.587.184	41	880.800	14.008	156.550	1.312.739	1.122.416	359.951	37.848	298.489	

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHE DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Productions diverses	56
LE MARCHE DES CHANGES ET DES METAUX PRÉCIEUX		III — Production d'énergie électrique	58
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Distribution du gaz	59
II — Cours officiels des changes	10	LA CONSOMMATION	
LE MARCHE DES CAPITAUX		I — Indices des ventes à la consom- mation	65
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	II — Consommation de tabac	66
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	LES TRANSPORTS	
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	a) recettes et dépenses d'explo- tation	
Tableau rétrospectif		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions : décembre 1946		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	2° grosses marchandises :	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	A) ensemble du trafic	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	B) service interne belge	
LES FINANCES PUBLIQUES		II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
Rendement des impôts	26	III — Les ports	71
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		a) Anvers	
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	b) Gand	
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement :		LE COMMERCE EXTERIEUR	
décembre 1946		Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
Tableau rétrospectif		LE CHOMAGE	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	Nombre de chômeurs contrôlés	81
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		STATISTIQUES BANCAIRES	
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		I — Belgique et Congo belge :	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Situations trimestrielles des ban- ques belges	85
I — Chambres de compensation	35	Banque Nationale de Belgique :	
II — Chèques postaux	36	Bilan et compte de profits et pertes au 25 décembre 1946 ..	85
TABLEAUX SPECIAUX :		Situations hebdomadaires	85
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises. Années 1945 et 1946 :		Banque du Congo belge	85
I — Détail des émissions		II — Banques d'émission étrangères :	
II — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé		Situations	86
		Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87

Prix de l'abonnement annuel | Belgique, 250 francs.
| Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
